

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 6 décembre 2019.

Étaient présents :

M. Jean-Claude PASSIER, Mme Michèle PANISSET, M. Alexandre GAUTHIER, M. Philippe DUVERNOY (à partir de la question n°2), M. Philippe TISSOT (à partir de la question n°23), Mme Ghénia BENSAOU, M. Philippe BRUYERE, Mme Léopoldine ROUDET, Mme Christine SCHMITT, Adjoint
M. Louis CUENIN, M. Abderrahim EZZAHAR (jusqu'à la question n°29), Mme Francine GONAND, Mme Gisèle CUCHET, M. Gilles MAILLARD, M. François NIGGLI, M. Karim DJILALI, M. Christophe FROPPIER, M. Rémi PLUCHE, M. Patrick DOSNE, Mme Chantal VUILLEMARD, M. François CAYOT, Mme Martine CHENUS MARTHEY, M. Eric LANCON, M. Gilles BORNOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY (jusqu'à la question n°22)
Mme Virginie CHAVEY avec pouvoir à Mme Martine CHENUS MARTHEY
Mme Hélène HENRIET avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Danielle CHAVANNE avec pouvoir à M. Philippe BRUYERE
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANCON

Étaient absents :

M. Philippe DUVERNOY (pour la question n°1)
M. Jean-Marie AVELINE
M. Abderrahim EZZAHAR (à partir de la question n°30)
Mme Françoise BAQUET CHATEL
Mme Dominique LEMESLE
M. Roland SENNERICH
M. Ilker CIFTCI

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Célia BERGOUNIOUX-EVEN – Mme Marie-Laurence BART – Mme Dina CIANI - Mme Cécile FERRARI – Mme Laëtitia LOCKERT - Mme Véronique MARIZIER – M. David HERMET – Mme Sylvie GRAU – Mme Ophélie LEBERT

Madame le Maire

Bonjour à toutes et à tous. Je déclare la séance ouverte. Je vais vous donner les procurations : Sophie GUILLAUME a donné procuration à Christophe FROPPIER, Danielle CHAVANNE a donné procuration à Philippe BRUYERE, Hélène HENRIET m'a donné procuration, Philippe TISSOT a donné procuration à Philippe DUVERNOY en attendant son arrivée, Myriam CHIAPPA KIGER a donné procuration à Eric LANCON et Virginie CHAVEY a donné procuration à Martine CHENUS MARTHEY. Madame BAQUET CHATEL va arriver après 19 heures.

Comme Sophie GUILLAUME n'est pas là, le plus jeune de l'assemblée est Alexandre GAUTHIER et c'est lui qui est désigné secrétaire de séance.

Je vous demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2019. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu, ici même, le lundi 17 février 2020 à 18 heures.

Nous passons à la question n° 1 « Conseil Municipal – Installation de Monsieur Robert SENNERICH – Conseiller Municipal ».

1. CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MONSIEUR ROBERT SENNERICH – CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

C'est l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal en la personne de Monsieur Robert SENNERICH pour le Rassemblement National ou Front National, je ne sais pas comment on dit, puisqu'en 2014, la liste avait un nom et, maintenant, elle a un autre nom.

Monsieur GASTINEAU qui représentait « Montbéliard Bleu Marine » avait été installé le 8 février 2018. Nous avons reçu sa démission, en date du 18 novembre.

Par la presse, nous avons été informés en son temps que Monsieur SENNERICH faisait l'objet d'une condamnation par la Cour d'Appel pour abus de faiblesse et qu'il avait été condamné à une peine de cinq ans d'inéligibilité.

Donc, la Sous-Préfecture -je vous passe les péripéties- nous avait informés téléphoniquement que Monsieur SENNERICH, étant inéligible, ne pouvait siéger au Conseil et le Ministère de l'Intérieur -c'est une situation qui n'est pas très fréquente- nous a indiqué qu'en fait, il devait être installé en tant que Conseiller Municipal, et que c'étaient les services de la Préfecture qui faisait appel au Tribunal Administratif pour demander l'inéligibilité.

On attend la réponse du Tribunal Administratif qui a deux mois pour se prononcer, mais nous respectons ce que le Ministère de l'Intérieur nous a demandé de respecter. Mais comme il n'y a personne, on n'installe personne du coup.

- M. Robert SENNERICH a été installé Conseiller Municipal -

Madame le Maire

Et nous passons à la question n°2 « Commissions Municipales – Nomination d'un membre suite à la démission de Monsieur Roland GASTINEAU ».

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – NOMINATION D'UN MEMBRE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR ROLAND GASTINEAU

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

La personne dont je viens de vous parler n'étant pas présente, on ne peut pas lui demander s'il sera d'accord pour rentrer dans les commissions municipales donc je vous propose de passer à la question suivante également. Il faut quand même le nommer ? Alors, nommons-le ! Cela devient ubuesque ! Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

C'est irresponsable ! Il faut que l'on dénonce, c'est inadmissible ! Les élus du Rassemblement National qui sont absents, quand ils sont présents, dans certaines enceintes, c'est la catastrophe aussi, ils ne sont capables que de dénigrer, de faire circuler des rumeurs et quand ils sont en responsabilité, ils sont absents. C'est catastrophique, il faut vraiment que les électeurs se rendent compte, un jour, de ce qu'est le Rassemblement National.

Madame le Maire

Donc, nous allons installer Monsieur SENNERICH dans les différentes Commissions où était censé être Monsieur GASTINEAU, donc :

- Commission n° 3 : « Enfance– Jeunesse – Affaires Scolaires – Enseignement Supérieur – Relations Internationales »
- Commission n° 4 : « Prévention – Sécurité – Logement – Vie des Quartiers – Emploi – Formation – Affaires Sociales »
- Commission n° 5 : « Aménagement Urbain – Urbanisme – Voirie – Réseaux – Propreté – Environnement - Espaces verts »

Donc, nous votons, mais... On vote... votons... On s'abstient pour une personne absente, il me semble. On s'abstient tous ? Qu'est-ce qu'il se passe alors ? On va recommencer la prochaine fois... On complète les Commissions avec Monsieur SENNERICH, s'il vient, mais à mon avis, il ne viendra pas, puisque le tribunal devrait confirmer sa décision.

Pour	:	0
Contre	:	0
Abstentions	:	30

Madame le Maire

Et nous passons à la question n°3 « Débat d'Orientations Budgétaires – Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2020 ». Jean-Claude PASSIER.

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2020

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Merci Madame le Maire.

Le rapport qui vous est présenté ce soir est le dernier Débat d'Orientations Budgétaires de la mandature. Le budget primaire qui suivra en 2020, s'attachera plus à des comparaisons 2019/2020, qu'à des rapprochements quinquennaux, tel que nous allons le voir ce soir.

En ce sens, le DOB représente aussi la synthèse de l'action municipale sur cinq ans, en même temps qu'il prépare 2020, car il s'appuie sur les résultats pour définir des tendances, des propositions accessibles. Les résultats chiffrés échappent à toute interprétation polémique. Par contre, il est le reflet de la stratégie politique menée par l'équipe municipale, politique au sens noble du terme, au sens original du mot politique et non pas au sens restreint de la pratique du pouvoir. Je tenais à vous rappeler ce préalable.

Le plan qui vous est proposé est celui que vous avez en page 7 de la brochure qui va concerner :

- Une rétrospective financière de 2014 à 2018
- Les principales dispositions du Projet de Loi de Finances 2020

- La situation des principales recettes de fonctionnement
- La situation des principales dépenses de fonctionnement
- Orientations budgétaires 2020
- Projections financières 2020

La rétrospective financière de 2014 à 2018 doit aborder la synthèse des grandes masses des Comptes Administratifs de 2014 à 2018 et l'évolution de l'effet « ciseaux » et de l'autofinancement.

S'agissant des grandes masses : document en page 4 de la brochure. De 2014 à 2018, que s'est-il passé ?

Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 4 %, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 10,8 %.

L'épargne de gestion augmente de 22,6 % et l'épargne brute augmente de 48 %, avec +2,08 M€. Avec comme conséquence, évidemment, que l'épargne nette négative au Compte Administratif 2014, de -447 000 € passe à +2,6 M€. Elle est multipliée par 3 par rapport à 2015, qui est la première année réelle de notre action, puisque vous savez pertinemment que nous n'avons pas construit le budget 2014, nous l'avons subi en arrivant, tel qu'il avait été construit.

La capacité d'autofinancement suit, évidemment, à +3 M€, trois fois plus qu'en 2015 pour aboutir à une baisse de l'endettement de 40,1 M€ à 30,4 M€, soit 9,6 M€ en 5 ans ½ et moins 24 %.

Je tiens à souligner quand même que chaque fois que je présente des éléments chiffrés, dans différentes instances, dont celle-ci, c'est d'ajouter que les chiffres sont têtus. Le premier slide qui rapproche les dépenses et les recettes de fonctionnement montre surtout le parallélisme de cette évolution. À mesure que les recettes réelles de fonctionnement se réduisent, en particulier du fait de la Dotation Globale de Fonctionnement qui baisse chaque année, nos dépenses de fonctionnement s'adaptent, s'alignent, pour avoir, même en 2018, un décrochement favorable au profit des recettes. En effet, de 5,6 M€ en 2017, on passe à 7,3 M€ en écart en 2018, soit un nouveau progrès de 1,8 M€ : 1 757 274 €. Je crois qu'il est très important de noter ce parallélisme des courbes.

Le slide suivant qui vous est présenté, montre l'effet ciseau de nos Comptes Administratifs. Évidemment l'effet est directement issu du résultat présenté précédemment sur les recettes/dépenses. Mais un examen attentif, montre la réduction progressive en valeur absolue des montants, même si l'ensemble reste, si j'ose dire, sous la ligne de flottaison, représentée par une sorte de ligne 0, que vous avez, où les montants s'accrochent autour de cette ligne 0. Et en fait vous vous apercevez que la pente reprend une courbe normale et est quasiment en 2018, à l'horizontale, puisque le rapprochement des recettes et des dépenses, sous réserve des événements exceptionnels que vous avez en recettes et en dépenses, vous avez en recettes exceptionnelles en 2018 : 750 766 € et en dépenses exceptionnelles : 929 153 €. Vous vous apercevez, en rapprochant ces deux montants que l'écart est de 166 387 €, donc, on est très voisin du 0. Ce qui veut dire que l'équilibre est quasiment atteint. Ce qui veut dire aussi qu'à partir de ce point d'équilibre, toute variation d'un poste ou d'un autre, en dépense ou en recette, dégradera ou améliorera instantanément la situation.

Les niveaux d'épargne doivent aussi vous être présentés. Le slide numéro 4 rapproche épargne brute et épargne nette depuis 2014. En épargne brute de 4,1 M€, on atteint une moyenne de 5,5 M€ sur 2015/2016, 5,2 M€ en 2017 et on retrouve une poussée un peu plus forte en 2018 de 6,5 M€.

L'épargne nette d'un niveau négatif en 2014, à -425 685 €, se redresse pour terminer à +648 788 € au CA 2018.

Parler d'épargne nette, ce n'est pas se comporter comme Harpagon en ramassant des piécettes dans sa cassette, parler d'épargne nette, c'est mettre la Ville en situation positive, qui permet à la fois de rembourser le capital de la dette et de gérer des investissements éventuels ou des dossiers de vie courante en investissement.

Pour mesurer, extrapoler, évaluer les hypothèses 2020, il faut d'abord essayer d'évaluer les effets du projet de Loi de Finances 2020. La mesure phare à prendre en compte, au niveau du projet de Loi de Finances, cela concerne, bien sûr la Taxe d'Habitation et les effets de sa suppression. Vous avez en

pages 9 et 10 de votre brochure, une explication détaillée du modèle retenu. J'essaie de faire court : en 2020, 80 % des ménages respectant les conditions de ressources sont exonérés, les communes reçoivent le dégrèvement sur cette partie alléguée. En même temps, les taux de la Taxe d'Habitation sont gelés sur la référence 2017. Dès 2021, la part de la Taxe Foncière sur le bâti, qui est perçu par les départements est transférée aux communes. À partir de 2023, suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Je vous ai présenté cette évolution de la Taxe d'Habitation en quelques mots. Il est évident que c'est bien plus compliqué que je viens de le dire et un Conseil de plusieurs heures ne suffirait pas à détailler et comprendre toutes ces mesures. Mais vous avez deux pages dans votre brochure qui essaye d'en dire le minimum.

L'article 52, par ailleurs, du projet de Loi de Finances 2020, prévoit la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Je ne sais pas s'il y a une surprise, mais les valeurs sont basées sur l'année 1970, les leviers de 70. Cela veut dire que ces références ont cinquante ans. Elles seront ajustées sur les valeurs réelles du marché locatif. Cette révision se déroulera de 2023 à 2026. Cinquante ans d'écart entre les bases, pour moi, présagent peut-être quelques surprises dans la mise à jour de ces références, puisque la base va être utilisée, on peut espérer qu'elle soit bonne, même si on ne change pas les taux. Vous savez très bien qu'il y a deux éléments qui entrent dans les calculs : le taux qui est de notre responsabilité et la base qui est de la responsabilité de l'État. C'est-à-dire que l'on est capable de voir augmenter les impôts alors que l'on n'y peut rien, que l'on n'a pas augmenté les taux: ce que nous avons fait, d'ailleurs, depuis 5 ans ½. Je laisse cela à votre surprise l'année prochaine.

La Dotation Globale de Fonctionnement : en 2019, la Ville de Montbéliard a subi une nouvelle réduction de sa DGF, de 226 000 €, cette réduction devrait être reconduite. La DGF, valorisée aujourd'hui, d'après les services, d'après les éléments que l'on a, devrait se situer autour de 1 M€, 0,99 M€ exactement. Je vous rappelle qu'en 2013, elle était de 4,76 M€ et que donc, depuis 2013, nous avons perdu en ligne horizontale, pas en addition des montants : 3,8 M€. Mais la perte, ce n'est pas de 3,8 M€, c'est 3,8 M€ par rapport à la référence. On en est à peu près à 10 M€ au total, si je me souviens bien.

La DSU, je la présenterai dans quelques minutes. Il y a des mesures complémentaires qui vont compléter ce projet de Loi de Finances, comme la suppression de l'indemnité de conseil versée aux comptables, mais ce n'est pas cela qui va changer grand-chose à la situation de notre budget. Les détails, vous les avez dans les pages 8 à 14 de vos documents, extrêmement détaillés, pour ce qui nous concerne.

Pour conclure sur la fiscalité locale directe, je rappelle que les taux de Taxe d'Habitation de la Ville - c'est quand même bon de le dire- à 14,9 %, restent inférieurs au taux moyen de la strate : 20 000-50 000 qui est la strate de la Ville. Le taux moyen de cette strate est de 20 %, nous sommes à 14,9 %, le taux départemental, je vous le rappelle, est à 23,78 % et le taux national à 24,54 %. Donc, nous avons, véritablement une Taxe d'Habitation qui est très modérée et qui n'a pas bougé depuis 2014, depuis 2003 plus précisément, avant notre mandature. Sur le foncier bâti, la Ville est à 22,22 %, pour une moyenne de la strate à 23 %, on reste dans les clous.

Je reviens, si vous le voulez bien, quelques secondes sur la DGF, car une synthèse d'évolution, me paraît indispensable : 2013 : 4,76 M€, 2019 : 1,22 M€, hypothèse 2020, je viens de vous le dire : 0,995 M€, donc de nouveau, un effort de 228 000 €. C'est ce que l'on appelle notre participation au redressement des finances publiques. Donc, qui se situe à 3,77, je viens de vous le dire, depuis 2013, je viens de parler des fameux 10 M€. Me vient quand même à l'esprit, un moment pathétique sur ce sujet-là, je ne peux pas m'empêcher de sourire jaune quand j'entends que c'est notre participation au redressement des finances publiques, quand on sait qu'au niveau national, la dette de l'État est de l'ordre d'un peu plus de 2 000 Mds €. On a fait notre part, je ne sais pas si l'État fera sa part un jour... enfin, on ne voit pas le bout de cette dette.

En ce qui concerne la DSU, c'est la page 18 de vos brochures, le montant de la DSU s'est élevé à 2,116 M€ en 2019 et doit passer à 2,934 M€ en 2020. Surprise, cette dotation évolue un peu à la hausse en fonction du classement de la Ville qui est passée de 274^e rang au 204^e rang en 2017. Ce classement tient compte du revenu par habitant, par rapport au potentiel financier. Et vous savez que l'on a un revenu moyen par habitant qui est relativement bas, ce n'est pas une découverte, cela fait

plusieurs années. À quelque chose, malheur est bon, puisque ce classement nous permet d'être mieux traités, mieux soutenus par l'État.

Un mot sur nos dépenses de fonctionnement en ce qui concerne principalement les effectifs et la masse salariale avec une quasi-stabilité de nos effectifs entre 2019 et 2020 : 462 en 2019, hypothèse de 466 en 2020, avec une hypothèse haute des remplacements de l'intégralité des départs. La transformation de postes à durée déterminée, en postes titularisés accompagne aussi notre stratégie RH, puisque dès 2019, nous avons amélioré la situation de certains de nos agents, décision qui a été particulièrement appréciée par nos représentants du personnel. On passe bien sûr d'emplois précaires à des emplois stables.

La masse salariale représente 57 % des charges de fonctionnement. Le taux d'absentéisme à 6,7 % en 2019 est au-dessous de la moyenne nationale, à 9,2 %.

Les subventions de fonctionnement, un petit mot quand même : le BP 2019 est à 4,76 M€, soit 12,65 % des dépenses de fonctionnement. La communication sur le sujet restera toujours la même : 190 € par habitant, soit près de 14 % des charges pour une moyenne de la strate à 106 €, 8,39 % de nos charges, nous faisons toujours le même effort, sans baisse, deux fois mieux que n'importe quelle ville de même taille. Petite remarque, pour débattre, pourquoi s'obstiner à dire que nous ne soutenons pas suffisamment nos associations, puisque nous faisons deux fois mieux que les autres ? Mais, passons... Huit associations concentrent 77 % de subvention, vous les connaissez : 1,71 M€ : Ma Scène, Léo Lagrange, le Pavillon des Sciences, le Collectif Manifest, l'hypothèse de 2020 : reconduction. À noter : 2 545 000 € au CCAS au BP 2019, hypothèse reconduite en 2020. 55 % à la Culture et 32 % aux Sports et à la Jeunesse.

Il importe maintenant d'aborder les charges financières et l'endettement. Depuis 2014, vous m'entendez réciter la même leçon. Fin 2014, avec moins de force qu'aujourd'hui, aujourd'hui, en fin de mandature avec plus de sûreté et de sérénité. Même si notre endettement, dans la strate, reste encore supérieur de 5,41 %, par rapport à la moyenne nationale. J'avais écrit, dans mon brouillon : « L'héritage en prend un coup », puisque malgré ce que nous avons fait, on est encore au-dessus de la moyenne nationale, avec quasiment 10 M€ de désendettement, nous restons supérieurs à cette moyenne, vous imaginez d'où nous venons : 40 M€ au CA 2014, 31,4 M€, légère hausse par rapport à 2018, au 31/12/2019. Je voudrais vous faire noter deux éléments très importants dans cette présentation. L'encours de dette 2019 monte légèrement, par rapport au CA 2018 : +0,99 M€, c'est une petite remontée, c'est la colonne d'ordre bleu clair par rapport au bleu foncé, de 2018, très légère remontée, pourquoi ? En 2019, nous avons contractualisé 4,5 M€ sur quinze ans, au taux de 0,56 %. Avoir la capacité de s'endetter à ce niveau de taux est un atout extraordinaire pour les années qui viennent, pour la prochaine mandature et pour les suivantes que ce soit notre équipe ou une autre. Nous ne laisserons pas une terre brûlée aux successeurs. Ensuite, il est clair que les taux ne remonteront pas à un horizon de deux ou trois ans. C'est mon analyse personnelle, j'espère que je ne serai pas contredit. Et lorsque l'on parle de remontée des taux, on s'affole en parlant d'1 point ou de ¾ de point. Dans une autre vie, que certains d'entre vous n'ont probablement pas connue, j'ai vu des taux à 14,5 % et une inflation à 18 %, en 1981, par exemple. Pour comprendre nos choix de réendettement, léger, modeste, vous le verrez aussi avec les hypothèses du BP, je suis obligé de faire un petit peu de pédagogie, si vous le voulez bien : tant que l'inflation ne montera pas, les taux seront contenus. Et l'inflation ne remontera pas sans reprise économique, sans surchauffe. L'évolution des technologies, de l'intelligence artificielle, de la mondialisation, de la financiarisation de l'économie, de la concurrence exacerbée et maintenant de l'effet papillon où le battement d'ailes au Brésil entraîne une tempête au Texas, puisque les réseaux sociaux, c'est cela, tout se sait instantanément, partout dans le monde. La BCE et la Fed n'ont pas fini d'injecter des euros et des dollars, pour soutenir l'économie, ou plutôt la consommation. Mon propos n'est pas hors sujet, il essaye simplement de comprendre pourquoi les taux sont durablement bas. Voilà ce qu'il faut savoir sur les taux. Bien sûr, nos opposants diront : « Vous avez de la chance », on est entré dans le cycle au moment où les taux commençaient à baisser. Mais pour réussir, il faut aussi un peu de chance, c'est la vie ! Encore fallait-il dégager suffisamment d'épargne nette chaque année pour bénéficier de cette opportunité, par la renégociation et la reconnaissance de nos atouts. À partir du moment où les taux sont si bas, que les banquiers n'ont plus intérêt à prêter, car ils perdent de l'argent (cf. la Deutsche Bank applique des taux négatifs), l'accès au crédit est restreint, c'est ce que l'on appelle la MNI (Marge Nette d'Intérêts) en langage de banquier. Aussi, même avec des taux faibles, ne peuvent accéder au crédit et à ces taux que les collectivités ou sociétés reconnues pour la qualité de leur gestion. Il ne suffit pas d'avoir

des taux bas, il faut aussi que le banquier accepte de vous prêter de l'argent, parce que vous êtes quelqu'un de sérieux. C'est ce qu'il faut retenir principalement de cette période. Pour conforter ces propos alors que nous remontons légèrement l'encours de dette, de -1 M€, la charge financière, c'est-à-dire le remboursement, vous l'avez sur le schéma, c'est la petite colonne verte, continue de baisser. Le taux moyen « intérêts sur encours » passe de 3,09 en 2018 à 2,71 en 2019 et notre capacité de désendettement devrait s'établir fin 2019 à 7 ans. Je rappelle que l'on était à 14 ans en 2014. J'ai été très long, un peu prolixe sur ce sujet, mais personne ne retirera à cette mandature le travail accompli.

Si vous le voulez bien, je vais laisser maintenant, puisque les repaires sont posés, la parole à Madame le Maire, qui maintenant, peut décliner les orientations 2020, avec la poursuite de la feuille de route du mandat, dont les projets vont arriver et tiennent tant à cœur à nos propres détracteurs.

Je vous en prie Madame le Maire.

Madame le Maire

Merci Jean-Claude.

On a bien compris que les six années qui viennent de s'écouler ont permis plusieurs choses, d'abord de récupérer une situation financière saine, puisque nous passons de 40 M€ d'endettement à 30 M€, ce qui nous permet, aujourd'hui, d'avoir une épargne nette positive, elle était négative en 2014 et nous mettait dans de grandes difficultés. Cela veut dire qu'avec cette épargne nette, nous pouvons réinvestir sur nos différents projets, dont je vais vous parler maintenant et puis, nous pouvons emprunter à un moindre coût. Quand une collectivité emprunte 4,5 M€ à 0,56 %, cela veut dire qu'en face, le banquier fait confiance, à la capacité de gestion tout à fait correcte, des élus que nous sommes et, cela, je pense que l'on peut tous s'en féliciter, parce que c'est le travail de ces six dernières années qui paye. C'est le travail des élus, c'est le travail aussi des agents, de la Ville en commençant par les services financiers, qui tortillent les banques dans tous les sens pour qu'ils nous prêtent de l'argent au meilleur taux d'intérêt possible, sachant qu'évidemment, c'est parce que nous sommes crédibles, que l'on peut emprunter à ce taux-là.

La poursuite de la feuille de route dans les orientations budgétaires, il n'y a rien de tout à fait nouveau. Vous connaissez déjà tout ce qui a été réalisé et tout ce que nous avançons maintenant comme projets qui s'orientent autour de cinq priorités, qui sont les mêmes que les priorités dont on a parlé au cours des années dernières, c'est :

- Montbéliard Ville attractive
- Montbéliard Ville sûre
- Montbéliard Ville entretenue
- Montbéliard Ville solidaire et attentive à chacun avec une action municipale modernisée efficiente, visible et lisible tournée vers la satisfaction de l'utilisateur.

Cela ce sont les cinq priorités que nous déclinerons en vingt objectifs, vous les connaissez, ils sont écrits dans les documents, je ne les répète pas, mais vous savez que ce sont tous les quartiers de la Ville de Montbéliard qui sont concernés par ces nombreux projets en commençant bien sûr par la Petite Hollande, avec le projet ANRU, en continuant par le centre-ville avec notre dispositif « Action Cœur de Ville » qui commence cette fois-ci à être vraiment opérationnel, avec bien sûr le quartier de la Chiffogne Citadelle, avec le projet de requalification des rues Foch et Flamand, qui vont permettre une meilleure accessibilité et visibilité du quartier de l'ancien hôpital, avec la réalisation d'un nouvel espace associatif toujours dans ce quartier, sans oublier, pas uniquement au niveau du bâti, tout ce qui touche à la cohésion sociale avec les habitants, c'est très important. Et puis l'informatisation des écoles, la labellisation « Cité éducative » dont nous allons parler tout à l'heure, l'accent mis sur la culture dans toute la ville, le développement du tourisme au Château, voilà un très beau projet qui va nous mobiliser pour au moins un mandat, le confortement de toutes nos animations à commencer bien sûr par le Marché de Noël. Je rappelle d'ailleurs, le très beau classement : 5^e en Europe et 1^{er} Français de ce concours. C'est la première manifestation de Bourgogne-Franche-Comté, pour ceux qui ont regardé M6, hier, aux informations, il y avait un très beau petit reportage sur le Marché de Noël qui mettait vraiment la ville et cette manifestation en valeur. Pourquoi je parle de cette manifestation ? Parce que, bien sûr elle valorise le territoire, bien sûr qu'elle répond à notre souci d'attractivité du territoire, l'emploi, l'économie, cela en fait partie, mais pas uniquement, le tourisme et le Marché de

Noël, cela participe à cette attractivité. Vous savez que ce classement favorise la venue de nombreux visiteurs à Montbéliard pendant le Marché de Noël, qui font marcher les restaurants, les hôtels et tout ce qui tourne autour de cette animation. Non seulement, pendant les Lumières de Noël, mais aussi bien au-delà. Je me souviens qu'en 2016, 30^e édition du Marché de Noël où nous avons été classés par Paris Match, déjà, 1^{er} Marché de Noël français, bien sûr il y a eu beaucoup de monde venu au moment de la manifestation, mais dans l'année, comme il y avait eu de nombreux reportages sur la ville, parce que l'on communique après, sur ce type de concours et de prix, pendant l'été 2017, il y a eu de nombreux visiteurs, étrangers au territoire, qui sont venus à Montbéliard. L'attractivité, c'est aussi cela. Donc, il faut que l'on garde ce petit trésor que nous avons. Nous n'allons pas boudier notre plaisir, il y a quelques esprits chagrins qui nous disent : « Il manque un chalet ici... Il manque un chalet là. ». D'abord, on répond aux exigences des pompiers, on n'a pas envie non plus qu'il y ait un incendie ou un autre problème, et on mise sur la qualité avant de miser sur la quantité. Et puis au-delà des vingt actions dont je vous ai parlées sur ces cinq priorités, ces projets publics, nombreux, trouvent en face, en écho, des projets privés nombreux et cela, c'est extrêmement important, parce que la puissance publique, c'est une chose, elle peut faire beaucoup de choses, mais elle ne fait pas tout, mais surtout, le retour dans notre ville de projets privés, montre qu'il y a une confiance et une grande confiance qui est revenue dans notre ville de la part de ces investisseurs privés. Je pense, bien sûr, mais là, les choses sont maintenant bien avancées, à l'hôpital et la reconversion complète de l'hôpital avec de très nombreux logements et bientôt une surface alimentaire commerciale. Je pense aux deux très beaux projets de l'ADAPEI à la Petite Hollande qui verra un centre de ressources médico-social, qui accueillera quand même 125 salariés. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de villes en France qui puissent se targuer de cela. Il y aura la construction sur l'ancien site du collège Brossolette, d'une maison d'accueil et de soins qui verra, là aussi, arriver une trentaine d'emplois, à terme. C'est donc, le retour de la confiance du privé. Et puis un projet de lotissement de Néolia, à côté de cette future maison d'accueil et de soins sur le site Brossolette qui verra la construction d'une quinzaine de maisons, en accession à la propriété. Et cela, c'est important, parce que c'est le retour en frange du quartier de la Petite Hollande, d'une forme de mixité sociale que tout le monde appelle de ses vœux.

J'ai parlé de projet de construction, mais je parle aussi de construction et de co-construction et de démocratie participative avec les Montbéliardais, avec notre population. On le verra tout à l'heure avec la DSU, beaucoup de choses en matière de cohésion sociale et tant au niveau du CCAS qu'avec l'intervention et les prestations des différents services que cela soit l'animation, le sport, l'enfance, la jeunesse, le Centre Simone Veil, qui répond à des besoins qui n'avaient pas été identifiés auparavant, mais qui vraiment fonctionne merveilleusement bien, tout le monde est enchanté, je crois que ce n'est pas la peine de parler pendant une ½ heure ou ¾ d'heure de tout cela, nous sommes contents, nous avons beaucoup de projets vous l'avez vu dans ce rapport et je laisse la parole à ceux qui auraient envie de s'exprimer.

Jean-Claude PASSIER.

Monsieur Jean-Claude PASSIER

Le chiffrage de ce que vient de vous présenter Madame le Maire, tout est chiffré, dans l'orientation budgétaire que l'on vous présente. Donc, il est prévu que l'épargne nette baisse très légèrement, de façon marginale : 258 000 € avec ce que l'on vient de dire, l'épargne brute de 2020 sera à 4 M€ et il y aura, bien sûr l'effet ciseau à hauteur de 0,33 M€ et l'amortissement de la dette de 3,45 M€. C'est cadré, on sait où on est, on ne consomme pas plus que ce que l'on sait faire avec tout ce qui vient d'être présenté.

La projection de la section d'investissement, vous l'avez en page 42, elle va nous permettre 1) d'engager 5 M€ hors reports, sur les dépenses courantes, c'est-à-dire : gestion du patrimoine, voiries, espaces verts, immobilisations. 2) de continuer à investir dans nos autorisations de programme entre 6 et 7 M€, ce sont les AP qui sont engagés, sur un programme de 38,6 M€ d'AP. Vous avez la liste page 43, avec tout ce que Madame le Maire vient de citer. C'est-à-dire que sur 2020, nous engagerons entre 6 et 7 M€ sur l'ensemble de ces programmes.

L'emprunt prévisionnel, maintenant, on y vient, on en a dit quelques mots tout à l'heure. Vous avez compris que l'on n'avait pas peur de l'emprunt et vous savez pourquoi. On prévoit d'emprunter en 2020, 5 M€, vous avez suivi mon argumentaire, mais l'amortissement de la dette, même avec ce petit complément, ne nous amènera qu'à 33 M€ d'encours de dette et une capacité de désendettement de 8 ans, on passe de 7 à 8, on venait de 14, et on passe de 31 M€ à 33 M€ on reste dans ces

conditions dans une situation saine de gestion. Avec des taux d'intérêt faibles bien sûr, ces 5 M€, on ne va pas les chercher à 1 % ni à 0,5 %, on continue de descendre.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Madame le Maire

Y a-t-il des interventions ? Monsieur LANCON.

Monsieur Éric LANCON

À vous écouter, Monsieur PASSIER, on dirait que vous n'allez pas continuer votre mandat. Si vous ne le faites pas, le mandat suivant, je vous remercie pour votre pédagogie, chaque fois que vous présentez un rapport, pour tout ce qui a trait au financier, évidemment. Moi, je m'associe, dans un premier temps, aux inquiétudes de la Loi de Finances, les Départements sont vent debout, par le transfert de la TFB, me semble-t-il. Il y a un certain flou, j'ai le souvenir de la Taxe Professionnelle, en 2009, qui n'est jamais revenue, qui n'a jamais été compensée, même si, au début, elle était compensée. Le flou, vous l'avez mis en avant. L'État demande à toutes les collectivités locales, régionales, départementales, de respecter un pacte, sinon, ce sont des amendes. Et puis de son côté, l'État ne respecte pas du tout cette chose, puisqu'aujourd'hui, la dette s'envole. Aujourd'hui, par exemple, le CAC40 passe au-dessus de 6 000 points. Cela fait douze ans que le CAC40 n'était pas passé au-dessus de 6 000 points, donc, il y a de l'argent, quand même, en France. Et on se rend compte, et vous l'avez dit par votre exemple, que les collectivités sont obligées de se serrer la ceinture, tout simplement. J'ai évidemment peur, j'ai les inquiétudes que tout le monde peut avoir, sur la compensation de la TH, c'était un engagement de campagne, qui a un peu reculé malgré tout, mais qui va obligatoirement poser des difficultés pour la suite, à toutes les collectivités, quelles qu'elles soient. Vous avez également bénéficié de taux remarquables. Toutes les communes ont ces prêts, Cela n'enlève rien à votre... Mais toutes les communes ont des taux intéressants actuellement. Cela rappelle que la collectivité, quelle qu'elle soit, est fortement dépendante aux dotations de l'État, fallait-il encore le rappeler. Ensuite, sur les orientations, très rapidement, et sur les concrétisations, le conservatoire : 1,2 M€, je crois dès 2020, qui sont déjà fléchés, je mets en rapport cet engagement pour le conservatoire, qui, je le rappelle, n'était pas du tout utile. Le chantage du Président d'Agglomération a bien fonctionné, c'est bien dommage d'en être arrivé là, mais je vois, simplement, que cela pénalise les investissements dans des lieux qui sont oubliés. Vous avez cité l'investissement privé sur le quartier de la Chiffogne, c'est très bien, mais un investissement public sur une maison de santé, quelque chose, un investissement fort, aurait permis rapidement de montrer un signe, aux habitants de ce quartier -qui représentent presque $\frac{1}{3}$ de la population si on met le Mont-Chevis avec- comme quoi on s'occupe de vous aussi. Et ce conservatoire est pénalisant. Je rappelle que ce conservatoire est au centre-ville, qu'il n'y a aucune ambiguïté, mais que c'était surtout à l'Agglomération de régler la facture entièrement, comme elle va le faire à Mandeure.

Le point suivant, c'est sur des points assez particuliers, sur l'emploi, vous avez, évidemment, mis en avant, les emplois qui vont arriver, je rappelle que ce sont des emplois délocaliser, ils vont arriver, mais faut-il encore le rappeler, c'est bien, mais cela ne va pas nous remonter en termes d'habitants, puisque c'est le challenge actuellement, la population de notre Ville. Par contre, un deuxième point d'inquiétude, je participe aux réunions PSA 2022, il y a aussi des inquiétudes à avoir, tout le monde le sait, nous allons passer à moins de 5 000 salariés, ouvriers, à Montbéliard/Sochaux, donc, obligatoirement, tout cela aura une incidence sur la vie à Montbéliard.

Donc, je crois que dans le domaine de l'économie, il faut plutôt être proactif et je regrette que dans les 20 objectifs... il faut absolument que l'emploi soit présent, parce que c'est la survie de la Ville, de l'Agglomération, même si nous n'avons pas cette compétence-là. Il est très important d'être proactif. Il y a des projets, vous avez vu l'usine à batterie, qui allait s'installer, pas du tout sur Montbéliard, qui était prévue à Belfort, tout simplement les collectivités mettent à peu près trois fois plus d'argent que les collectivités locales, donc, on est dans un monde d'opposition ou de rivalité terrible, où c'est, avant toute chose, l'argent qui décide quelquefois de notre bonne volonté ou notre volonté politique.

Le quatrième point : le Marché de Noël est très beau, aucune critique, mais on ne peut pas se contenter, vous le savez tous, d'avoir une politique touristique uniquement appuyée sur le Marché de Noël. Tout à l'heure, je ne reprendrai pas la parole sur le port. Je crois que même dans les décisions du Maire, il y a une ou deux décisions sur l'installation, par exemple, me semble-t-il de sanitaires. Je

crois que c'est la cohérence nécessaire pour que ce projet touristique de notre ville soit évidemment, aussi pris en compte par l'Agglomération. Et de la même manière, le port, donc, 500 000 € pour le port et tout ce qui a trait à la navigation, camping-car à côté, un local, oui, mais, je pense qu'une vision plus globale sur l'Agglomération, avec les villes qui sont à côté de nous aurait peut-être permis de monter à hauteur de ce projet. Un camping, si on ne peut pas le faire sur Montbéliard, on le fait à côté, dans une ville à côté, mais on se met d'accord. Il me semble que la difficulté de portage par l'Agglomération et aussi de la Ville, porte préjudice à ce développement touristique qui reste malgré tout un point très important, un levier très fort pour l'économie. Et puis de petits détails, je suis entièrement d'accord avec vous Madame le Maire sur le Marché de Noël. Je suis allé me garer au parking des Blancheries, quand je suis ressorti du parking des Blancheries, heureusement que je suis Montbéliardais et que je savais qu'il ne fallait pas prendre à gauche, je parle des piétons, pour me rendre au centre-ville, parce qu'il n'y a pas d'indication. Soyons attentifs à tout cela. Au port, j'y passe souvent à pied, en vélo ou en voiture, on ne sait pas où est le centre-ville. Ces petits détails, font que les touristes qui vont passer là vont le dire. Le Marché de Noël est fantastique, extraordinaire, mais la difficulté, c'est d'être aussi attentif au petit détail qui fait que l'on va colporter l'idée qu'à Montbéliard, c'est très bien. Vous avez bien compris que tout cela, c'est l'articulation nécessaire avec l'Agglomération, on est obligatoirement tributaire, quelques fois, le débat de jeudi soir l'a encore montré. Nous sommes très proactifs, nous sommes la ville centre, nous n'avons plus certaines compétences, l'Agglomération les a, mais on ne peut pas faire sans. Donc, la nécessité de faire avec, vous avez, j'imagine, essayé, quelques fois en vous heurtant à un mur, peut-être, mais voilà, c'était simplement sur ces orientations budgétaires 2020.

Madame le Maire

Merci, Monsieur LANÇON.

Je commencerai par la fin de votre intervention. Pour la signalétique, cela va être fait à partir du mois de janvier, depuis le port, pour effectivement permettre aux visiteurs de venir beaucoup plus facilement au centre-ville de Montbéliard. La politique touristique ne doit, bien sûr, pas se contenter des Lumières de Noël, même si c'est très bien, c'est insuffisant, c'est la raison pour laquelle nous menons, en ce moment, une étude extrêmement importante sur le château. On la mène pendant le temps de construction du conservatoire pour imaginer le château de demain, qui deviendra, il est déjà le bâtiment phare de Montbéliard et du Pays de Montbéliard, puisque bien sûr, il appartient à la Ville de Montbéliard, ce château, mais c'est le château de tous les habitants du pays de Montbéliard qui disent : « C'est notre château, on a un beau château », ce n'est pas réservé aux Montbéliardais. Même si ce sont les Montbéliardais qui payent beaucoup de choses tout de même. Mais ce château doit être le fer de lance, cette fois-ci, d'une nouvelle politique touristique, pour en faire un site touristique et culturel. Touristique, parce qu'il doit, par son attractivité amener beaucoup de monde au château, qui en visitant le château, ira, bien sûr en ville et consommera dans les différents commerces, mais permettra aussi à la culture, d'avoir plus de personnes qui viennent visiter nos différentes expositions, puisque nous garderons au château, sa dimension culturelle qui date depuis plusieurs années.

Quant au conservatoire, on ne va pas refaire le débat, parce que maintenant, c'est fini et que ce n'était pas forcément le plus agréable de tout ce mandat. Néanmoins, les choses sont comme nous l'avons tous souhaité et comme ce conservatoire avait été voté, non pas entre 2014 et 2020, mais avant, en 2011, par l'équipe précédente, projet auquel, moi, j'adhérais. Quand une chose est bien on le dit ! Souvent on dit quand les choses ne vont pas, il faut le dire, mais quand cela va bien et que l'on est d'accord, il faut le dire aussi, on ne peut pas s'opposer à tout. Néanmoins, je vous rappelle qu'en contrepartie de ces 4 M€ que la Ville investira sur le Conservatoire, l'Agglomération donnera 3 M€, c'est acté et voté en Conseil Communautaire. C'est-à-dire que 4-3, cela ne fait déjà plus que 1. Et c'est ce qui a été voté aujourd'hui, personne n'interdira les prochains élus de la prochaine Majorité de dire qu'un effort supplémentaire financier, sur le château, pourra être mis, si vraiment tout le monde considère, d'après ce que j'ai entendu à mainte et mainte reprise, lors de nos débats, que le château est le bâtiment phare de l'Agglomération. Donc, à un moment, il va falloir mettre en cohérence, les propos que l'on a avec les budgets que l'on va voter, autrement, cela s'appelle du bla-bla d'élus au sein d'assemblée, qui, en fait, restent au niveau d'intention qui ne prennent pas de concrétisation et de réalité.

Et puis l'emploi de PSA, bien sûr que tout le monde peut être inquiet, même si, on va dire que l'on a... je ne sais pas comment dire... le bonheur, ce n'est pas le mot juste, mais heureusement que

l'entreprise reste là, parce qu'elle aurait pu aussi faire comme dans d'autres villes et complètement partir, nous n'avons plus que 5 à 6 000 emplois, mais au moins, ils sont là et c'est vrai que c'est l'Agglomération qui est compétente en matière d'emploi et de formation. Toutefois, nous restons, nous, très actifs au niveau du CCAS et de notre GSE (Groupe Solidarité Emploi), pour permettre à des jeunes et principalement des jeunes de nos quartiers de répondre à des offres d'emploi d'entreprises locales. Lors du dernier job dating où les différents organismes, en matière de formation et les différents employeurs étaient là, nous avons souligné l'importance du GSE qui est, évidemment, à la taille de la ville de Montbéliard, nous avons entre 25 et 26 000 habitants, mais qui répond à une véritable formation en fonction des besoins des employeurs. Ce n'est pas la peine de former des gens qui vont aller nourrir, alimenter Pôle Emploi ou les structures de chômage, bien sûr, c'est à la taille de Montbéliard, mais cela permet néanmoins de répondre à des besoins et de permettre à des jeunes de retrouver un travail et de s'insérer à nouveau dans la vie tout simplement.

Vous m'avez parlé de la maison de santé. Moi, je veux bien que l'on fasse des maisons de santé, partout. Il y en a une à Vieux-Charmont, ils n'arrivent pas à trouver de médecin depuis des années et des années. Il y a un privé qui a ouvert une maison de santé sur Montbéliard, enfin, ce n'est pas tout à fait une maison de santé, quoi que, un médecin est venu dans cette maison et il appelle de ses vœux la venue d'un deuxième médecin. Le problème, c'est que l'on n'a pas de médecin. Donc, on peut ouvrir toutes les maisons de santé que l'on veut, si on n'arrive pas à trouver des professions médicales qui veulent venir... évidemment, on peut les attirer par une ville attractive, par la culture, par des écoles qui offrent du périscolaire... Mais aujourd'hui, on sait bien que les médecins vont dans des villes plus importantes : à Lyon, à Besançon, à Dijon et puis Montbéliard passe un peu après, mais je ne perds pas du tout espoir que dans les années qui viennent, d'abord avec le nombre de médecins qui va arriver de manière plus importante, même si cela n'est pas tout de suite, ces médecins vont arriver.

Voilà et je suis bien convaincue qu'il faut travailler avec PMA, évidemment, les Agglomérations, les EPCI aujourd'hui, ont des compétences qu'ils n'avaient pas autrefois, qui font qu'il faut pouvoir travailler entre gens intelligents.

Louis CUENIN.

Monsieur Louis CUENIN

Merci, Madame le Maire.

Je serai très, très court, mais je ne voudrais pas boudier mon plaisir à la vue des chiffres. Quand on sait la situation de laquelle on a hérité en 2014 et que l'on voit les slides que l'on nous a montrés tout à l'heure, tout ce qui doit monter monte et tout ce qui doit baisser, baisse, c'est formidable. Je n'irai pas plus loin mais je pensais que l'Opposition nous aurait donné un peu plus de satisfecit. J'aurais pensé que l'Opposition aurait été plus gentille avec nous. Qu'elle aurait pu nous féliciter un petit peu, vu la gestion de la commune, principalement due aux élus et aux services.

Un simple mot sur Peugeot. Comme tu l'as dit, Marie-Noëlle, on a encore la chance d'avoir une usine, parce que quand on voit comment cela tourne, comment le monde évolue, on aurait pu tout perdre. Et moi qui lis beaucoup de documents techniques, je peux vous dire que PSA est en avance sur l'avenir, sur le moteur électrique, entre autres. Donc, je crois qu'à Sochaux, on a pris un virage, un virage qui aurait pu être négatif. Mais le virage est positif et quand on parle de 5 000 emplois, je ne sais pas s'il y a 5 000 ou plus maintenant, mais on ne peut pas vivre avec 42 000 comme on vivait en 1970. Voilà ce que je voulais vous dire.

Merci pour tout cela. Je ne parlerai pas des investissements pour l'année prochaine, je ne sais pas si vous êtes au courant, il y a des élections, chacun fera ce qu'il pourra, ce qu'il pourra proposer et voilà.

Madame le Maire

Merci Louis. Effectivement, on a encore la chance d'avoir une usine où il y a 5 000 employés. Ce ne sont plus les 44 000 d'il y a 40 ans, mais c'est la vie, c'est la concurrence, c'est la mondialisation, c'est l'amélioration des capacités de production des entreprises.

D'autres interventions ? Christine SCHMITT.

Madame Christine SCHMITT

Je voudrais juste parler de la sortie du parking des Blancheries, puisqu'a priori, il y a un problème à ce niveau-là. Il y a une signalétique à la sortie du parking qui emmène par le cheminement de la rue de Belfort. Merci de nous le signaler, s'il n'est pas assez clair, on va vérifier, mais il y en a un. Merci.

- Intervention inaudible de M. Eric LANCON-

Madame Christine SCHMITT

Oui, c'est bien cela... Au niveau du Square du Souvenir, il y en a un.

Madame le Maire

Voilà, on ira voir. Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Il y avait une signalisation qui a été enlevée lors des manifestations. Elle a été cassée. En sortant du parking des Blancheries, vers la rue Goguel, il y avait une petite signalisation blanche, avec les écritures bleues, donnant la direction et celle-ci a été cassée lors des manifestations.

Madame le Maire

On va mettre du solide ! On ira voir.

Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux voix contre et trois abstentions. Le reste est pour. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	2
Abstentions	:	3

Madame le Maire

Jean-Claude PASSIER de la question n°4 à la question n°6.

4. TARIFICATION – ANNEE 2020

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Vous avez la brochure qui vous a été mise sur CD, elle fait 40 pages, c'est un document complexe.

Il vous est proposé les tarifs tels qu'ils sont repris dans les tableaux que vous avez. Vous noterez qu'il n'y a aucune variation de taux. Tout est à +0 %, il y a quelques modifications de dénomination pour améliorer la compréhension, c'est absolument marginal.

Après avis des commissions, il vous est proposé de prendre en compte et de voter ces tarifs tels qu'ils sont repris dans les tableaux annexés.

Madame le Maire

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Question n°5 « Subventions aux associations – Versement d'acomptes avant le vote du Budget Primitif 2020 ».

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT D'ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

On va faire comme chaque année, on va soutenir les associations en début d'année. Je m'explique : pour éviter que certaines associations qui sont importantes soient en difficultés financières, dans l'attente du vote du Budget Primitif, puisque le Budget Primitif 2020 sera voté en février, donc, il n'y aura pas de distribution financière autrement que par un acompte de 25 % maximum, qui est calculé sur la subvention attribuée, au BP 2019.

On versera cette subvention aux associations qui, en général, ont des effectifs et qui, si on ne les aidait pas, ne seraient pas capables d'assumer les salaires en fin de mois.

Après avis des commissions, il vous est proposé de voter ces acomptes aux subventions, y compris bien sûr, au CCAS.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Je m'étais simplement abstenu : deux abstentions sur le précédent, j'ai levé le doigt, mais vous ne m'avez pas vu.

Madame le Maire

Alors deux abstentions sur la délibération 4.

Et sur celle-ci ? Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°6 « Autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 ».

6. AUTORISATION DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Dans le même ordre d'idée, il s'agit de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 qui sera présenté au Conseil de février.

Conformément à la réglementation, entre le 1^{er} janvier et la date du vote, les dépenses de fonctionnement pourront être mandatées dans la limite des crédits prévus au budget 2019. Concernant les dépenses d'investissement, c'est dans la limite de 25 % des crédits prévus au budget 2019, pour les investissements non inclus à une AP, c'est-à-dire 1 930 288,01 €. Et, pour les

investissements inclus à une Autorisation de Programme, c'est dans la limite des crédits prévus au titre de l'exercice soit 6 637 000,09 €.

Vous avez, d'une part, en pages 10 et 11, les deux tableaux qui vous montrent l'évolution de la budgétisation provisoire des AP et l'évolution de la budgétisation provisoire des dépenses d'investissement.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux abstentions. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Question n°7 « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 octobre 2019 – Approbation du rapport ».

7. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 9 OCTOBRE 2019 – APPROBATION DU RAPPORT

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

En octobre 2019, cette Commission qui se réunit à l'Agglomération, a décidé d'évaluer le coût net des charges transférées résultant de la décision de ne pas conserver, au titre de l'exercice communautaire, la compétence librement consentie d'entretien des bords de route et chemins ruraux de l'ancienne Communauté de Communes des 3 Cantons (CC3C).

En fait, nous ne sommes pas du tout concernés, nous, par cette délibération sur notre territoire communal, mais néanmoins, comme il s'agit d'une compétence communautaire, elle doit être votée, en étant acceptée ou refusée, par l'ensemble des Conseils Municipaux qui composent l'Agglomération du Pays de Montbéliard. En fait, vous avez les personnes qui étaient présentes à cette réunion avec les sommes que l'Agglomération va rendre aux différentes communes de la CC3C, pour qu'elles puissent à nouveau entretenir les bords de routes.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°8 « Action Cœur de Ville – Volet immobilier – Signature de la convention tripartite Action Logement / Ville de Montbéliard / Pays de Montbéliard Agglomération ».

8. ACTION CŒUR DE VILLE – VOLET IMMOBILIER – SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE ACTION LOGEMENT / VILLE DE MONTBELIARD / PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, Action Logement intervient pour financer des opérations de démolition/reconstruction et de rénovation d'immeubles entiers au sein du périmètre d'étude retenu.

Action Logement Services (ALS), proposent aux 222 collectivités membres d'Action Cœur de Ville, dont la Ville de Montbéliard/PMA, de signer des conventions tripartites.

Avec, pour but :

- De cibler des immeubles sur lesquels Action Logement serait possible
- De définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville
- De détailler les modalités de financement des opérations par Action Logement
- D'inciter les collectivités à céder leurs immeubles aux opérateurs dédiés à la mise en œuvre des opérations dans des conditions financières permettant d'assurer la faisabilité des opérations.

Cette convention que nous allons signer, nous engage avec l'Agglomération et Action Logement, pour la rénovation, réhabilitation de différents immeubles en cœur de Ville, ceci afin de faire revenir de la population en centre-ville qui en a perdu au cours des dernières années et qui participera à la nouvelle attractivité de la Ville.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°9 « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions ».

9. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Vous savez que nous travaillons beaucoup avec la CAEM (association des commerçants de Montbéliard) et que nous les aidons financièrement, par l'intermédiaire de subventions aux différentes animations commerciales qu'ils nous présentent, que nous validons et que nous soutenons ensuite financièrement.

Il s'agit, là, de les aider financièrement sur deux actions qui ont déjà eu lieu :

- le 20 septembre 2019 : le défilé de mode pour une dépense totale de 12 363 € et nous les finançons à hauteur de 6 181 €.
- le 25 octobre 2019, l'achat d'un écran publicitaire installé à l'intérieur du local de leur association qui permet la mise en avant et la promotion de leurs événements pour la somme de 10 800 € que nous subventionnons à hauteur de 5 400 €.

Tout cela représente la somme de 11 581 € que je vous propose de valider ce soir.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°10 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention ».

10. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FACADES COMMERCIALES – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Je vous propose de verser une subvention de 2 592,20 € pour les ravalements de façades et d'enseigne de l'agence immobilière la Clef du Bonheur – 11, fg de Besançon, puisque cette partie du centre-ville fait partie du périmètre sur lequel nous intervenons financièrement à hauteur de 20 %.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°11 « Ravalements de façades d'immeubles – Subvention aux particuliers ».

11. RAVALEMENTS DE FACADES D'IMMEUBLES – SUBVENTION AUX PARTICULIERS

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Il s'agit là, toujours dans le cadre du centre-ville un peu élargi, d'apporter une subvention de ravalement de façades rue du Mont Bart, pour la somme de 2 066,72 € et là, c'est 15 % du montant des travaux.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP) ».

12. PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Il s'agit là, de nous autoriser à effectuer des travaux à l'espace Galilée, le réaménagement du bar et de la cuisine, au Prés-la-Rose qui est un équipement qui a 25 ans, qui est vieillissant et qui a besoin qu'on le rénove complètement. Nous allons commencer les travaux.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

13. ASSOCIATIONS – ADHESION ET RESILIATIONS – ANNEE 2020

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Nous proposons de poursuivre notre adhésion à une association qui s'appelle PEFC (Promouvoir la Gestion Durable de la Forêt).

Nous avons adhéré depuis 5 ans et nous proposons de renouveler cette adhésion pour la somme de 190,61 € et Philippe BRUYÈRE serait le représentant de la Ville auprès de cette association.

Nous allons voter en deux temps.

Y-a-t-il des oppositions pour que Philippe BRUYÈRE représente la Ville ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Et nous proposons de résilier trois adhésions :

- La Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain, puisqu'aujourd'hui, la compétence est passée à l'Agglomération depuis deux ans, nous n'avons plus d'intérêt à y être.
- La Fédération des Festivals d'Humour, à laquelle nous adhérons et où Philippe TISSOT était le représentant de la Ville ne nous a plus donné aucun contact depuis deux ans. Et ce n'est pas de l'humour !
- L'Association pour le Développement des Démarches Numériques en Bibliothèque qui a pour but de développer l'utilisation de tous les documents numériques. La Médiathèque n'a plus aucun contact avec cette association qui ne nous a plus envoyé aucun document.

Et pour ces deux dernières associations, c'était Philippe TISSOT qui représentait la Ville.

Sur ces trois suppressions d'adhésion, y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Elections municipales – Mise à disposition de salles aux partis politiques et candidats politiques dans le cadre de la campagne électorale – Complément : la salle polyvalente de l'école Louis SOUVET ».

14. ELECTIONS MUNICIPALES – MISE A DISPOSITION DE SALLES AUX PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS POLITIQUES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE – COMPLEMENT : LA SALLE POLYVALENTE DE L'ECOLE LOUIS SOUVET

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Nous proposons, maintenant que l'école est terminée, inaugurée, ouverte et remplie par les élèves, d'ajouter à la liste qui vous a été précédemment envoyée, sur laquelle nous avons voté : la salle polyvalente de l'école élémentaire Louis SOUVET qui pourrait accueillir jusqu'à 120 personnes.

Cela sera appliqué dès que cette délibération sera devenue exécutoire et au plus tard jusqu'au 30 mars 2020, donc après les élections.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Coopération décentralisée – Convention de coopération décentralisée 2019/2020 – Ville de Montbéliard / Pays de Montbéliard Agglomération / Commune de Zimtanga ».

15. COOPERATION DECENTRALISEE – CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE 2019/2020 – VILLE DE MONTBELIARD / PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION / COMMUNE DE ZIMTANGA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Je vous rappelle que depuis 2006, nous avons initié avec la Ville de Ludwigsburg et l'Agglomération, une politique de coopération décentralisée au bénéfice de la Ville de Zimtanga au Burkina Faso. C'est une aide particulière, destinée à la lutte contre la malnutrition, pour favoriser l'agriculture et l'accès à l'eau tout en privilégiant la mise en place de solutions de développement économique durable avec une production autonome des ressources locales.

Plusieurs conventions triennales et d'applications annuelles ont été signées et mises en œuvre au cours des dernières années, avec, comme but, un travail autour de l'eau et de l'assainissement, du maraîchage et la protection du lac BAM, qui est un lac qui s'ensable et qui est le poumon aquatique de cette partie du pays.

Le bilan est plutôt satisfaisant surtout ce qui est fait avec la population du Burkina Faso à ce niveau-là. La thématique du « grand cycle de l'eau » est retenue comme dénominateur commun aux projets de développement régionaux. Il y a lieu pour la période intermédiaire de signer une convention annuelle 2019/2020.

Cette convention consolidera les actions engagées auparavant, elle orienterait les accompagnements financiers des collectivités du Nord en direction de :

- La coopérative maraîchère
- De la gouvernance communale notamment en matière de fiscalité maraîchère, puisqu'ils doivent aussi, dans ces pays, installer des fiscalités qui n'existent pas aujourd'hui
- La poursuite du plan triennal en matière d'assainissement et d'accès à l'eau
- La sensibilisation des populations contre l'ensablement et la pollution du Lac Bam

Le Maire de Zimtanga est venu il y a deux mois à Montbéliard et nous a fait part des problèmes sécuritaires actuels au Burkina Faso, avec des populations de Zimtanga, qui avaient dû quitter précipitamment la Ville de Zimtanga pour se réfugier dans une ville voisine et que du coup, tout ce que nous avons mis en place était un peu fragilisé pour le moment et que la priorité, aujourd'hui, était de faire en sorte que ces populations aient tout simplement à manger et soient dans un lieu sûr.

Donc, nous ajouterons à cette convention une clause d'adaptation du fait de la situation sécuritaire qui est introduite et qui pourrait, de manière exceptionnelle, flécher les subventions que nous allons donner sur de l'aide aux premiers soins et aux besoins alimentaires. De manière très ponctuelle, puisque sur les 30 000 personnes qui avaient quitté la Ville de Zimtanga, 20 000 sont déjà revenues, donc, la situation est en cours d'amélioration. Et dans les mois qui viennent, cela devrait s'arranger.

Avez-vous des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

C'est plus une remarque. Ce dossier résonne, évidemment avec la longue discussion que l'on a eue jeudi et cela remet vraiment l'eau à sa juste place. Je ne vais pas revenir sur ce débat, sur cette mascarade de dossier qui nous a été vendu pour 450 000 €. Pour m'être rendu deux fois là-bas, dans cet endroit, je crois qu'il y en a d'autres ici, qui se sont déplacés, on voit que l'eau c'est la vie. On est au sud du Sahel ... évidemment, je suis entièrement d'accord pour poursuivre et modifier en fonction de la réalité du terrain, obligatoirement, mais la seule certitude, c'est que Véolia n'ira jamais là-bas, il n'y a rien à gagner ! Et cela, c'est plutôt dramatique. C'était juste un mot d'humeur !

Madame le Maire

Oui, vous avez raison, sur l'importance de l'eau et tous les élus, tout le monde, tous les habitants, on ne peut pas nier l'importance de l'eau et l'impérieuse nécessité de la protéger à la fois dans la ressource première et ensuite de la traiter correctement et de faire en sorte que tout le monde l'ait à un coût acceptable, par rapport à ses revenus. Il faut être très, très vigilant, vous savez, il faut contrôler, c'est tout et avoir des exigences extrêmement fortes avec les différents organismes privés et en général, les choses vont beaucoup mieux pour tout le monde.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°16 « Convention de transfert en application de l'article R 431-24 du Code de l'Urbanisme – Lotissement Brossolette ». Jean-Claude PASSIER.

16. CONVENTION DE TRANSFERT EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 431-24 DU CODE DE L'URBANISME – LOTISSEMENT BROSSOLETTE

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Nous allons parler du quartier Brossolette que Madame le Maire a évoqué tout à l'heure. Néolia projette la construction de 14 maisons individuelles sur le site de l'ancien collège Brossolette.

Ce projet intégrera des ouvrages à vocation publique qui sont repris par les concessionnaires. Pour la Ville, il s'agira donc, de la voie de circulation du quartier et du réseau d'éclairage public. Donc, dans ce cadre, une convention définissant les modalités du transfert des ouvrages et les conditions dans lesquelles ils seront réalisés et réceptionnés doit être conclue entre Néolia et la Ville de Montbéliard.

Après avis de la commission, nous vous proposons de valider ce projet de convention et d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer la convention à intervenir.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°17 « Hexagones – Construction d'un pôle commercial – Désaffectation et déclassement du domaine public de la halle couverte ».

17. HEXAGONES – CONSTRUCTION D'UN POLE COMMERCIAL – DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA HALLE COUVERTE

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

S'agissant des Hexagones et de la construction du pôle commercial, il s'agit de traiter la désaffectation et le déclassement du domaine public de la halle couverte.

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est déclaré favorablement sur la cession à Territoire 25, de la halle couverte pour y construire le pôle commercial en remplacement du centre actuel des Hexagones.

De la même manière, il faut mettre en œuvre une procédure de déclassement anticipée qui avait été mise en œuvre, afin de conserver les fonctions existantes de la halle couverte. Il s'agit donc, désormais, de désaffecter et de déclasser effectivement la halle couverte, plus aucune activité à l'intérieur ne s'y tenant.

Après avis de la commission, on vous propose d'approuver la désaffectation du terrain correspondant à cette emprise.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°18 « Propriété non bâtie avenue Joffre – Cession à Monsieur Pierre ROYER ».

18. PROPRIETE NON BATIE AVENUE JOFFRE – CESSIION A MONSIEUR PIERRE ROYER

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Une question posée par Monsieur Pierre ROYER qui est propriétaire d'un établissement hôtelier qui est Kyriad que vous connaissez, avenue Joffre, pour faire face aux besoins de stationnement de son établissement, à l'époque, Monsieur ROYER avait sollicité la mise à disposition d'une parcelle de terrain contiguë à sa propriété. Un prêt à usage lui a été consenti à titre gratuit depuis novembre 2013.

Aujourd'hui, Monsieur Pierre ROYER souhaiterait acquérir ladite parcelle dans le cadre d'un projet lié pareillement à l'hôtel. Je vous rassure, il ne s'agit pas de construire, on est en PPRI, c'est un élargissement de sa zone de travail, pour se garer. Il ne s'agit pas de faire quelque chose sur ce terrain en dehors de surface de circulation. La cession porterait sur une emprise d'environ 700 m² avec un prix de vente de 13 000 € conformément à l'avis de France Domaine.

Je vous propose que nous donnions notre accord à cette cession de terrain.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°19 « SEDIA – ZAC des Blancheries – Demande de garantie d'emprunt ».

19. SEDIA – ZAC DES BLANCHERIES – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

La SEDIA au niveau de la ZAC des Blancheries a besoin d'une garantie d'emprunt. La première partie de la phase opérationnelle a été réalisée, y compris avec des bâtiments de logements. Il s'agit maintenant de rentrer dans la deuxième phase opérationnelle dans laquelle il y aura bien sûr la construction de l'école nationale de musique et des aménagements de programme de logement.

Le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31 décembre 2018 est de 4,8 M€. La durée de la concession a été prolongée de 3 ans (jusqu'en décembre 2024).

Le traitement de la ZAC nécessite le recours à un emprunt destiné au financement d'une partie des acquisitions foncières.

Le montant du prêt qui serait souscrit auprès du Crédit Coopératif serait de 700 000 € sur 5 ans, avec une période de 12 mois de phase de mobilisation.

Un taux fixe garanti de 0,11 % au Crédit Coopératif sur 4 ans.

Il est demandé à la Ville de Montbéliard d'apporter une garantie, à hauteur de 80 % du montant de l'emprunt. C'est traditionnel et habituel, ce n'est pas une surprise.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°20 « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la Ville (restauration scolaire) et le CCAS – Marché Public – Groupement de commande ».

20. FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA VILLE (RESTAURATION SCOLAIRE) ET LE CCAS – MARCHÉ PUBLIC – GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Un sujet d'importance plus par sa taille que pour d'autres raisons, c'est de s'organiser en groupement de commandes sur la fourniture et la livraison des repas en liaison froide, pour la Ville, c'est-à-dire la restauration scolaire et le CCAS.

La caractéristique de ce dossier, c'est que le marché pour la fourniture arrive à échéance le 31 août 2020. Il s'agit des crèches, du foyer Bossière, des repas à domicile. Il faut relancer un nouveau marché pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois fois, jusqu'au 31 août 2024. Comme pour le marché actuel, je vous rappelle que c'est l'ADPEI qui en est le titulaire, il sera proposé de réserver ce nouveau marché à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail.

Les fourchettes annuelles sont de l'ordre de : 60 000 à 130 000 repas pour la Ville, montant prévisionnel : 250 000 €. Pour le CCAS restauration hors dispositif d'hébergement, entre 111 000 et 267 000 repas. Pour le CCAS pour la partie dispositifs d'hébergement : entre 15 000 et 36 000 repas.

Vous voyez que cela a une importance majeure en termes de taille de marché, cela peut intéresser des entreprises dites d'insertion, localement on connaît l'ADPEI, mais il peut y avoir d'autres soumissionnaires, encore qu'il n'est pas évident de s'adresser à des gens qui ne sont pas sur le périmètre géographique, mais cela, c'est autre chose, la commission le vérifiera.

En pages 28 et 29, vous avez toute la procédure qui caractérise ce marché : les besoins, la notion de marché réservé, les caractéristiques du marché...

Après avis de la commission, il est proposé de lancer cet appel d'offres.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°21 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

21. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Jean-Claude PASSIER expose :

Au niveau du personnel communal, on procède à l'actualisation du tableau des emplois, par des créations, suppressions, que vous avez l'habitude de voir. Il n'y a pas de changement particulier.

On est sur six postes aux affaires sociales, quatre postes aux musées, un poste au service BLEP, un poste aux Ressources Humaines, par création et valorisation des postes, et deux créations pures en particulier aux affaires scolaires.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°22 « Personnel communal – Mise à disposition par la Ville auprès du CCAS de Montbéliard d'un médiateur pour l'activité PRE – Etablissement d'une convention ». Michèle PANISSET.

22. PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE AUPRES DU CCAS DE MONTBELIARD D'UN MEDiateur POUR L'ACTIVITE PRE – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION

Madame Michèle PANISSET expose :

Le dispositif PRE tout le monde le connaît. Il y a trois fonctions principales.

La fonction qui nous intéresse ce soir, c'est accompagner les bénéficiaires dans leur parcours et donc c'est le référent de parcours. C'est une force du PRE, de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé, répondant aux besoins propres de chaque enfant ou adolescent. Dans l'objectif de réaliser une amélioration visant notamment la qualité de l'accompagnement individualisé, nous avons créé un poste de référent de parcours. Ce poste de référent a déjà été occupé l'année précédente par un médiateur de la Ville de façon ponctuelle. Il s'est beaucoup investi dans cette action, qui lui réussit très bien. Il travaille en bonne entente avec la référente du PRE, c'est pourquoi il est proposé de mettre à disposition partiellement, ce médiateur sur la fonction et de réaliser ou d'établir une convention à titre gracieux à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

De la question n°23 à la question n°29, Alexandre GAUTHIER.

23. PERIMETRES SCOLAIRES

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

La question 23 est la modification du périmètre scolaire.

Pour commencer les modifications, il y a la création de l'école Louis SOUVET qui remplace l'école élémentaire Sous-la-Chaux. On a aussi la création d'impasses et de rue, notamment quartier Mont-Chevis, quartier des Blancheries, ou création de numéros au Petit-Chênois et Louis Pardonnet et la suppression du Lycée du Grand-Chênois et des collèges Pergaud et Brossolette. Tout cela sans modification du nombre d'élèves impactés. Ce qui nous oblige à modifier le périmètre scolaire, donc, il est demandé de bien vouloir valider le listing.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Moi, je souhaiterais avoir des informations évidemment, sur le collège Lou BLAZER. On a vu, il y a quelque temps qu'il y a eu quelques escarmouches, de-ci de-là, il n'empêche que la difficulté réside, puisque je crois savoir que des discussions, des concertations, des échanges vont encore avoir lieu. Je voudrais simplement rappeler ce qu'il en est sur le Pays Montbéliard Agglomération, parce que l'on ne peut pas isoler le collège Lou BLAZER des autres établissements, des autres collèges, sur l'ensemble du Pays de Montbéliard. J'ai évidemment lu que c'était de la faute des socialistes, les socialistes vont dire que c'est la faute d'untel. Je vais être très factuel par rapport à ce que je vais dire, pour lever toute ambiguïté, je ne vais pas faire un retour historique, Madame le Maire pourra témoigner, puisqu'elle faisait parfois la commission collège en réunion en Sous-Préfecture, par exemple. Je vais quand même rappeler qu'en 2001, Noël GAUTHIER, c'est de l'histoire, évidemment, avait invité l'ensemble des Maires concernés par les collèges du Pays de Montbéliard, il est alors Vice-Président du Conseil Départemental, à une large concertation, parce qu'il y avait un grand plan collège qui devait s'installer sur Montbéliard. Cette concertation a abouti en juillet 2009. L'ensemble des élus présents au Conseil Général de l'époque, la Droite également avait approuvé le projet d'implanter un collège au nord de l'Agglomération, quartier des Fenottes à Bethoncourt, qui devait débiter en 2016 pour se terminer en 2018. Cela avait été voté à la majorité. Le deuxième point de

cette assemblée départementale, fixait la construction d'un collège de 500 élèves dans le quartier de la Petite Hollande, sur le site de Brossolette, c'était 500 plus 81 : 500 collégiens et 81 SEGPA.

Si je parle de cohérence, c'est que l'on savait très bien que vu les modifications de population, la difficulté de cerner parfois les effectifs des élèves qui allaient entrer au collège, il y avait tout un plan collège qui s'était mis en place. Et puis lors de l'arrivée de la nouvelle gouvernance au Département, tout ce plan collège s'est bloqué. Ce qui fait que par ricochet, nous sommes en difficulté dans un certain nombre de collèges du Pays de Montbéliard. Cette absence de concertation qui fait que vous aviez écrit, Madame le Maire, en octobre 2019. Il y a deux mois, vous avez écrit à la Présidente du Conseil Départemental, avec peu d'effet, puisqu'il a fallu attendre, des parents d'élèves ou une malencontreuse décision non concertée de la collègue en charge des collèges au Département, pour que tout s'enflamme et que l'on revienne plutôt à l'émotion, qu'au raisonnement, l'anticipation et donc, c'est un vrai problème parce que maintenant qui est-ce qui va souffrir ? Qui est plutôt en difficulté ? Ce sont évidemment les élèves de la Petite Hollande, qui auront sûrement, si on en reste là, beaucoup plus de difficultés à pouvoir se déplacer. Je sais, par ailleurs, que ce ne sont pas les seuls qui vont éprouver des difficultés sur ce grand bassin qu'il y aurait sur Voujeaucourt et Lou BLAZER.

Il y a nécessité que le Conseil Départemental reprenne une vision globale des collèges sur le Pays de Montbéliard, surtout sur notre secteur, Voujeaucourt, Bart, Montbéliard et Béthoncourt. Les difficultés, pour l'instant, sont assez importantes ici, et puis que la concertation soit réelle, soit aboutie. Moi, je rencontre des parents d'élèves, vous imaginez bien qu'ils se sentent un peu les dindons de la farce sur cette mesure rapide qui est plutôt brutale pour certains élèves, même si... il n'empêche qu'à la rentrée, dans quelques mois, dans six mois, le problème va réellement se poser. Je demande qu'il y ait une concertation forte qui soit mise en place. Et surtout que les élèves de la Petite Hollande ne pâtissent pas de ces difficultés. Nous sommes dans un établissement non pas difficile, c'est un établissement qui fonctionne très bien, mais qui accueille des enfants en difficulté, économique, sociale, et donc, il faut les aider. Depuis que l'Éducation existe, on a toujours aidé ceux qui sont le plus en difficulté. Il ne faudrait pas que ces mesures, pas péremptoires, mais un peu rapides et brutales se fassent, encore une fois, au détriment des élèves du REP+ de la Petite Hollande.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON.

Avant de laisser la parole à Alexandre GAUTHIER, je voulais vous dire qu'en fin de Conseil Municipal, nous vous présenterons une motion pour, effectivement, faire part de notre mécontentement et de notre opposition à cette décision d'envoyer les élèves de la Petite Hollande à Voujeaucourt, parce que ce collège, Lou BLAZER, a été construit, il y a maintenant six ans, c'est un collège qui est tout récent et qui devrait répondre aux besoins de la population en matière éducative, mais aussi en matière de nombre d'enfants à accueillir. C'est quand même tout à fait regrettable, qu'effectivement, le fait d'avoir retardé la construction d'un collège... mais vous savez c'est retardé depuis des années et des années, parce que moi, j'ai une photo de Claude JEANNEROT, dans le parc du Champ du Noyer à Béthoncourt, il était avec Jean SACCO, qui était Maire de Béthoncourt, donc dans les années 2006/2007, où il disait : « Là, nous allons inaugurer, en 2011 -ils sont tous les deux en photo, je l'ai encore chez moi-le nouveau collège de Bethoncourt. ». Les mois ont passé, les années ont passé, de l'eau a coulé sous le pont, mais en tous cas, ce sont nos enfants qui sont aujourd'hui, pénalisés. Et puis drôle de manière de travailler, parce qu'il a fallu que l'on pose beaucoup de questions, on a peu de réponses, on a échangé, envoyé des courriers, c'est très, très dommage, de travailler de cette manière-là, surtout quand il s'agit d'éducation et d'enfants de quartier qui sont dits en difficulté.

Une minute, Monsieur EZZAHAR, je vous donne la parole après.

Voilà où nous en sommes, je pense que des solutions peuvent être trouvées parce que ces élèves aujourd'hui, qui vivent dans leur quartier, qui bénéficient quand même d'un réseau REP+, où il y a quand même des moyens importants, pour eux, s'ils allaient à Voujeaucourt, ils n'auront plus ces moyens, donc, il va y avoir deux manières « d'éduquer » ou de « travailler » avec ces élèves qui vont être différentes alors qu'ils habitent exactement dans le même quartier. Et puis cela veut dire aussi des temps de transport que ces enfants n'ont pas aujourd'hui, parce que pour beaucoup ils vont au collège à pied et c'est très, très bien et ils rentrent chez eux à midi, tandis que là, ils mangeraient à la cantine, cela fait donc de longues journées, alors que quand on rentre chez soi, c'est quand même un

temps de repos appréciable et des temps de transport et de coûts pour les familles qui, aujourd'hui, sont difficilement, à mon avis, envisageables pour les familles de la Petite Hollande, qui, on le sait bien, pour beaucoup, n'ont pas de revenus suffisants.

Monsieur EZZAHAR.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Merci, Madame le Maire, de me donner la parole.

Je parle exactement pour Lou BLAZER, le collège qui me tient à cœur parce que j'ai participé à la manif, je soutiens les parents d'élèves.

Je tiens à apporter mon soutien aux parents d'élèves du collège Lou Blazer. Une centaine d'entre eux seront confrontés à un sérieux problème, dès la rentrée scolaire 2020. Gouverner, c'est prévoir, ce qui est loin d'être le cas dans ce dossier, qui paradoxalement, était suivi par Madame CHAVEY Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des collèges, sans aucune concertation avec les parents d'élèves. Contre toute attente, Madame CHAVEY a quitté la Majorité municipale pour rejoindre l'équipe "BIETRY" dont le premier tract, pour les municipale 2020, fait état d'une démarche participative inédite. Ce qui ne s'applique pas dans le cas présent à Madame CHAVEY. Je crains que cet épisode, très fâcheux, mette en évidence le vrai visage de l'équipe "BIETRY", si d'aventure, la gestion de la Ville lui était confiée. Néanmoins, Madame le Maire, comme je vous l'ai déjà dit, vous portez une large part de responsabilité dans ce dossier dans la mesure où vous avez fait confiance à une colistière qui ne méritait pas les postes très lucratifs que vous lui avez confiés en début de mandat.

Bizarrement, j'ai constaté que dans ses tracts, l'équipe BIETRY, ne faisait jamais état de son appartenance politique La République en Marche. Comme si "BIETRY" était gêné avec les événements actuels que nous connaissons qui ne plaident pas en sa faveur. Madame CHAVEY, semble dépassée par les événements -moi, je suis très bien renseigné sur l'affaire- et cherche des soutiens. C'est ainsi qu'elle a rencontré, en toute discrétion plusieurs Maires des secteurs concernés par ce problème de collèges, en prévision d'une réunion qui aura lieu sur cette question, le 21 janvier 2020 au collège Lou Blazer en présence de la Présidente du Conseil, Madame Christine BOUQUIN. Je ne sais pas si vous êtes au courant de cette réunion-là, ils vous cachent la vérité. Le Conseil Municipal de la commune de Voujeaucourt a voté contre le transfert d'élèves du collège Lou Blazer, pour des raisons de sécurité. Fin de citation.

Madame le Maire

Merci, Monsieur EZZAHAR. Alors effectivement ce que vous dites reprend un certain nombre de choses que j'ai dites précédemment. Pour ceux qui ne le sauraient pas, "BIETRY", c'est un ancien syndicaliste de Gauche chez Peugeot, qui a changé de bord politique, il est passé de la Gauche à, je ne sais pas quoi d'ailleurs... et donc, c'est un surnom qui est donné aux personnes qui changent de côté politique. C'est un vieux souvenir de chez Peugeot.

Alexandre GAUTHIER.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Vous avez dit beaucoup de choses sur la sectorisation des collèges. Simplement, je vais compléter en préambule parce que l'on va sur le point 24, parler des Cités éducatives. Donc, cela concerne aussi le collège et l'impact que cela pourra avoir sur les élèves. C'est vrai que nous sommes allés à la rencontre des parents d'élèves qui sont très inquiets, et pour plusieurs raisons et sur plusieurs points, mais pas que, il y a aussi les représentants de l'Éducation Nationale, qui ont soulevé un certain nombre de problèmes, notamment dans la mise en place et la continuité du secteur REP+, des moyens qui sont mis en place et aussi au niveau du choix et de la sélection des élèves qui devraient être envoyés sur Voujeaucourt.

Par contre, ce qui n'a pas été dit, c'est que certes, les collectivités ont été consultées dans une méthode, dans la conduite du projet, la méthode étant on ne peut plus expéditive. Oui, il y a eu une

rencontre avec des élus de différentes municipalités impactées, dont la nôtre. Donc, en fait, comment cela se passe ? On est un peu mis au pied du mur, on nous explique que c'est comme cela et pas autrement que la décision est prise et « circulez, il n'y a rien à voir ». Ce qui a amené deux communes, qui vont être impactées : la commune de Voujeaucourt, et la commune d'Arbouans qui ont voté deux délibérations, Voujeaucourt par le biais d'une motion. Donc, nous, on vous présentera aussi la nôtre ce soir en fin de Conseil, mais la commune de Voujeaucourt a rejeté cette sectorisation unique et explique, notamment, des problèmes liés à la restauration scolaire. Donc, quand bien même les parents mettraient leurs enfants à cantine du collège de Voujeaucourt, la cantine ne serait pas forcément en capacité de tous les accueillir. Cela, c'est un premier point. Ils en citent d'autres, je pourrais vous les communiquer, si vous le voulez, ces motions. Et puis il y avait la commune d'Arbouans qui avait soulevé un certain nombre de problèmes, Madame CHAVEY n'avait pas été reçue directement par Madame le Maire d'Arbouans, qui n'avait pas pu la recevoir, elle avait été reçue par d'autres élus et Madame le Maire donc, Nathalie HUGENSCHMITT, avait ensuite envoyé un courrier à Madame CHAVEY pour lui poser un certain nombre de questions, donc, c'est dans le rapport que j'ai, qui a été présenté au dernier Conseil Municipal de la commune d'Arbouans et Madame le Maire s'étonne à la fin du point de ne pas avoir reçu de réponse de la Vice-Présidente en charge des collèges. Donc, c'est vrai que quand on gère des affaires sur un dossier qui est aussi sensible, oui il y a un historique Monsieur LANÇON et vous l'avez rappelé, mais avec des « si » on met Paris en bouteille. Quand on prend un dossier aussi sensible, pour le gérer, pour essayer de trouver des solutions, on se concerta, on fait preuve de pédagogie, on essaye de mettre toutes les parties prenantes autour de la table. On essaye de mettre en place un groupe de réflexion et on essaye de trouver une issue, on essaye de trouver des solutions. Certes, ces solutions ne seront pas favorables pour tout le monde, mais au moins, elles auront été mises sur la table et auront été concertées. Et une fois qu'elles auront été concertées, on ne met personne au pied du mur. Et là, le vrai problème, c'est qu'avec tous ces points qui ont été soulevés, toutes les questions qui ont été posées et qui sont aujourd'hui sans réponse, et quand bien même il y aurait des réponses, on peut encore les mettre en doute, mais on y reviendra plus tard, il y a vraiment cette méthode de travail. Comment peut-on, aujourd'hui, défendre la démocratie participative, quand on n'est pas capable de faire preuve d'un minimum de concertation sur ce type de dossier ? Et surtout, quand ce sont des sujets aussi sensibles.

Moi, je suis relativement étonné, surpris, de voir une telle méthode qui est pour moi, archaïque, c'est une méthode stalinienne, c'est une méthode d'un autre âge, j'en suis vraiment désolé, mais vraiment ! Donc, comme vous, Monsieur LANÇON, comme vous Monsieur EZZAHAR, moi, je suis très surpris de la méthode qui a été mise en place et aujourd'hui, nous ne pouvons laisser passer et on ne pourra pas forcément soutenir ce projet aujourd'hui de sectorisation unique sur le collège.

Madame le Maire

Madame CHENUS MARTHEY.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Merci de me donner la parole. Je ne suis pas à la place de Virginie CHAVEY. On parle de concertation, il me semble quand même que le Département, c'est Madame BOUQUIN qui en est à sa tête et que si elle n'était pas d'accord, sur la façon dont Madame CHAVEY dirigeait les affaires, je pense qu'elle aurait quand même pu, en tant que Présidente, lui dire, lui signifier. Il me semble !

Madame le Maire

Sûrement, mais bon, voilà !

Si elle vient le 21 janvier, c'est ce que vous nous avez dit Monsieur EZZAHAR, Madame BOUQUIN vient le 21 janvier, peut-être que les choses vont évoluer. En tout cas, je pense que nous, notre responsabilité d'élus, c'est de faire pression par notre motion, il y a celle de Voujeaucourt et celle d'Arbouans, afin que nos enfants soient accueillis dans des conditions tout à fait correctes, comme ce qu'ils ont aujourd'hui, à Lou Blazer. J'ai bien compris qu'il n'y avait plus de place, mais on peut trouver des solutions, dont on parlera tout à l'heure peut-être, mais qui sont envisageables pour un temps de manière temporaire.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Si j'ai rappelé la méthode qui était en place depuis 2001, c'est que quelque part, c'est aussi le Département, d'une manière globale qui voyait la situation sur l'ensemble du département. Il y avait deux points chauds, ce sont évidemment Montbéliard et Besançon. Le deuxième point, c'est que vous avez aussi, Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint, une possibilité d'alerte. Ce n'est pas nouveau ce sureffectif, ce n'est pas la première année. J'ai bien compris qu'il y a quelques conjonctions électorales qui font que l'on va repousser la faute sur untel ou untel, mais à partir de là, on doit quand même être vigilant à cela, parce qu'il y a quand même d'autres petites difficultés qui vont peut-être arriver sur d'autres points. Politique, cela, c'est simple : c'est la faute à untel et untel, mais on est d'accord sur un point, mais pas sur le deuxième point, c'est-à-dire que vous avez aussi la capacité d'alerte. Si c'était la première année, je pourrais comprendre, c'est la troisième année qu'ils sont en sureffectif, d'ailleurs à 580, c'est la troisième année que c'est comme cela, ce n'est pas nouveau ce point-là. Il y a d'autres points qui vont arriver, donc, cela, il faut les anticiper, ou on les garde « côté très politicien » et dire : « On attend que ça soit untel ou untel », pour dire : « Celui-là, c'est de sa faute. » Non, on ne peut pas non plus, il faut aussi prendre sa part, je pense.

Madame le Maire

Je crois que cette augmentation importante des effectifs cette année, là, de telle manière, il y a quand même plus d'une centaine d'enfants, c'est tout à fait inattendu. À un moment, les enfants des collèges, c'est le Département, ce n'est pas la Ville. Donc, il faut qu'ils prennent leurs responsabilités pour les accueillir correctement.

Monsieur EZZAHAR.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

Excusez-moi, je voudrais juste savoir, si vous êtes invitée pour assister à cette réunion du 21 janvier ?

Madame le Maire

Non.

Monsieur Abderrahim EZZAHAR

C'est dommage parce que vous êtes la première concernée, Maire de Montbéliard, le collège est dans la commune.

Madame le Maire

Cela peut, peut-être, venir ! On est le 16, on verra ! Et puis, si le Maire n'est pas invité, cela montrera l'esprit démocratique.

Louis CUENIN.

Monsieur Louis CUENIN

J'ai eu l'occasion de rencontrer Christine BOUQUIN que je connais depuis très longtemps et je lui ai parlé de Madame CHAVEY. Elle m'a dit, textuellement : « Elle fait un travail extraordinaire sur Montbéliard, tout ce qu'elle fait, c'est bien. »

Madame le Maire

Très bien. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°24 « Cité éducative – Signature d'un protocole d'accord pour l'utilisation du fonds d'amorçage ».

24. CITE EDUCATIVE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'UTILISATION DU FONDS D'AMORCAGE

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Nous allons parler d'un dispositif qui a été lancé, réfléchi, à partir du mois de mai de cette année, par le Gouvernement actuel, qui s'appelle les Cités éducatives, qui est un prolongement, du dispositif REP+. Donc, l'État va mettre un certain nombre de moyens financiers dans des territoires prioritaires. Il y en a 80. La Ville de Montbéliard a été retenue aux côtés de Bethoncourt pour faire un territoire unique donc, cela, c'est un détail, mais cela a son importance, puisque c'est l'Agglomération, du coup, qui pilote le projet. Et l'objectif, c'est de mettre un certain nombre de moyens, pour accompagner les élèves tout au long de leur scolarité, avec une partie pédagogique jusqu'à l'insertion professionnelle.

Donc, dans la mise en place des projets des Cités éducatives, cela se passe en deux temps, tout d'abord il y a le point d'amorçage c'est cela, que nous allons voter, ce soir. Le fonds d'amorçage, c'est une enveloppe de 100 000 € qui est mise à disposition par l'État, pour mettre en place un certain nombre d'actions pour créer les fondations de la réussite de ce projet « Cités éducatives », puisque dès 2020 des actions seront présentées, en attente, elles doivent être validées par l'Éducation Nationale, et elles seront mises en place sur des plans pluriannuels.

Aujourd'hui, avec des partenaires, et pilotées par l'Agglomération, on a mis des actions en place pour commencer dans le cadre du fonds d'amorçage des Cités éducatives et on a une enveloppe pour la Ville de Montbéliard, en termes de participations de l'État, qui correspond à une valeur de 52 520 € et nous avons financé ces actions à hauteur de 13 130 €, ce qui correspond à 20 % des financements du fonds d'amorçage, puisque l'État s'engage à financer à 80 % les projets.

Donc, ce soir, il est demandé par rapport au fonds d'amorçage des Cités éducatives, d'autoriser le Maire à signer le protocole de partenariat relatif au plan d'action d'amorçage et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès des services de l'État.

Madame le Maire

Madame CHENUS MARTHEY.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Merci, Madame. Je trouve que c'est une très belle initiative « Cités éducatives » de la part de l'État, mais je me pose la question de savoir pourquoi PMA entre en ligne de compte ? Pour moi, Cités éducatives, c'est la Ville.

Madame le Maire

C'est parce que deux communes sont concernées. Montbéliard et Bethoncourt, et qu'à partir de ce moment-là, c'est plus d'intérêt communautaire, même s'il n'y a que deux villes, autrement Montbéliard aurait dû piloter ce dispositif pour Montbéliard et Bethoncourt. Puisque c'était les deux communes qui avaient été retenues. Finalement, le choix s'est porté sur PMA ce qui paraissait plus cohérent. Ils ont aussi des actions éducatives, donc, c'est bien comme cela.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Merci.

Madame le Maire

Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Abderrahim EZZAHAR momentanément absent* -

Madame le Maire

Question n°25 « Centre Médico-Scolaire Unique (CMSU) – Transfert à l'école primaire du Coteau Jouvent – Signature d'une convention ». Alexandre GAUTHIER.

25. CENTRE MEDICO-SCOLAIRE UNIQUE (CMSU) – TRANSFERT A L'ECOLE PRIMAIRE DU COTEAU JOUVENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Nous avons le Centre Médico-Scolaire Unique qui se situait au 3, rue du Petit-Chênois et on a été alerté depuis de nombreuses années sur des problématiques que pouvait rencontrer le personnel soignant qui pouvait exercer dans ce secteur par rapport aux problématiques non pas de voisinage, mais de fréquentation des lieux, avec une petite délinquance qui peut poser certains problèmes.

Donc, on leur a trouvé une solution qui est de l'héberger à l'école du Coteau Jouvent puisque nous avons dans les étages du Coteau Jouvent des salles pouvant accueillir un certain nombre d'associations et on avait une surface suffisante, pour pouvoir y installer le CMSU. Donc, en l'état, nous avons une convention qui nous lie avec les services de l'État et toutes les communes de plus de 5 000 habitants sur lesquelles le CMSU intervient et il est donc demandé de signer une nouvelle convention prenant acte de cette modification d'adresse.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°26 « Classes à horaires aménagés musicales à dominante vocale implantées à l'élémentaire du Petit-Chênois – Signature d'une convention ». Alexandre GAUTHIER.

26. CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES A DOMINANTE VOCALE IMPLANTEES A L'ELEMENTAIRE DU PETIT-CHENOIS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Nous avons à Montbéliard des écoles primaires qui ont un dispositif de classes aménagées musicales à dominante vocale.

Il est demandé de signer une convention pour la mise en place de ces classes aménagées avec PMA puisque c'est PMA qui gère le conservatoire et les services de l'État et nous-mêmes puisque nous mettons à disposition les locaux, puisque les classes à horaires aménagés sont prévues pendant le temps scolaire et donc dans les locaux des écoles.

Il faut pour cela signer une convention pour le fonctionnement de ces classes à horaires aménagés.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°27 « Ecole élémentaire de la Prairie – Demande de subvention ».

27. ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PRAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est une demande de subvention qui nous vient de l'école de la Prairie qui veut porter un projet pédagogique à dominante scientifique par la conception, création ou réalisation d'objets comme une lampe de poche, un Eidoscope, une horloge...

Et pour cela, ils nous sollicitent à hauteur de 500€ et c'est bien sûr validé par l'Éducation Nationale.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°28 « Lycée Cuvier – Demande de subvention pour projet exceptionnel ».

28. LYCEE CUVIER – DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJET EXCEPTIONNEL

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est une autre demande de subvention qui nous vient du lycée Cuvier, puisque pour le 250^{ème} anniversaire de la naissance de Georges Cuvier, les élèves du lycée vont mettre en place toute une série d'actions pour faire connaître et valoriser Georges Cuvier en partenariat avec le muséum d'histoire naturelle de Montbéliard.

À l'issue de ces différentes actions, il y aura aussi une présentation à différentes classes des écoles de Montbéliard qui seront faite pour présenter Georges Cuvier et ces travaux aux élèves de ces écoles.

Pour cela, le lycée nous sollicite pour une subvention s'élevant à 500 € et nous proposons d'y répondre favorablement puisque cela concerne un personnage historique de notre ville.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°29 « Subventions aux associations – Année 2019 ».

29. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Ce sont des demandes de subventions qui seront prises sur notre crédit de réserve des affaires sportives. Trois subventions :

- FCSMO Athlétisme pour financer la manche du Championnat de France Interclubs qui a eu lieu à Montbéliard le 19 mai 2019, à hauteur de 1 000 €.
- Montbéliard Boxe dans le cadre des championnats du monde de Chess Boxing, puisqu'ils ont envoyé des compétiteurs en Turquie pour représenter la France aux championnats du monde de Chess Boxing. Ils nous ont sollicités à hauteur de 500 €.
- Sporting Club Montbéliard qui était un club orienté foot en salle, mais qui s'est développé en absorbant tout le projet sportif footballistique de l'Olympique et de l'USM et pour lancer leur saison, ils sont passés de 40 à 160 licenciés, et pour leur éviter un décalage de trésorerie, ils nous ont sollicités à hauteur de 2 000 € sur un fonds d'amorçage pour lancer leur projet.

Il est demandé d'attribuer ces trois subventions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°30 « Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2018 – Fourrière automobile / S.A. NEDEY ». Philippe DUVERNOY.

- Départ de M. Abderrahim EZZAHAR -

30. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT D'ACTIVITE – ANNEE 2018 – FOURRIERE AUTOMOBILE / S.A. NEDEY

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Une question récurrente, que vous connaissez par cœur. Vous avez pris connaissance des tableaux qui ont été livrés dans le présent rapport. Il convient donc d'aller à la dernière page pour constater que la Délégation de Service Public de mise en fourrière a coûté 355,75 € à la Ville.

À noter également qu'il y a eu une forte augmentation des enlèvements de l'ordre de 49 % et sur ces 247 véhicules mis en fourrière, 99 ont été détruits. Pourquoi cette augmentation ? Parce que les gens nous signalent énormément de véhicules à l'état d'épave ou quasi-épaves qui sont sur le domaine public et qui sont en infraction, par le biais d'« Allo Mairie ».

Madame le Maire

Merci. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Le Conseil Municipal a pris acte

Madame le Maire

Philippe TISSOT pour la question n°31 à la question n°36.

**31. LE 19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DE MONTBELIARD –
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020/2023 ENTRE L'ETAT –MINISTERE
DE LA CULTURE- / LA VILLE DE MONTBELIARD / PAYS DE MONTBELIARD
AGGLOMERATION ET L'ASSOCIATION – CONVENTION DE CONTRIBUTIONS
FINANCIERES ET NON FINANCIERES 2020/2023 ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD
ET L'ASSOCIATION**

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Merci beaucoup Madame le Maire.

La délibération n°31 porte sur le Centre Régional d'Art Contemporain parce que le moment est venu pour nous de signer notre nouvelle convention d'objectifs avec la structure. Cette convention qui va être signée entre le CRAC et la Ville de Montbéliard fait partie d'un ensemble conventionnel qui s'étendra de 2020 à 2023, soit quatre ans, puisque vous savez que le CRAC ne conventionne pas uniquement avec la Ville de Montbéliard.

Cette nouvelle convention connaît une modification plus structurelle que sur le fond. Elle respecte en ceci les dispositions liées aux structures labellisées par l'État, dont fait partie le « 19 ». Souvenez-vous de la bonne nouvelle que nous avons reçue le 24 décembre 2018, disant que le CRAC était enfin labellisé national.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de ce label et elle doit être constituée d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Elle doit être constituée également d'une convention bilatérale de contributions financières et non financières à intervenir entre la Ville de Montbéliard et le « 19 ». Elle fixe, en effet, les modalités de versement de la subvention de la Ville de Montbéliard et, dans ses grandes lignes, les contributions non financières en termes de moyens de transport et de locaux mis à disposition du CRAC. Sa durée est identique à la convention d'objectifs, donc quatre années : 2020, 2021, 2022 et 2023.

L'État et PMA signeront également des conventions bilatérales de contributions financières.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs ainsi que la convention bilatérale de contributions financières et non financières à intervenir entre la Ville de Montbéliard et l'association.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°32 « MA Scène Nationale – Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2014/2017 conclue entre Pays de Montbéliard Agglomération, les Villes de Bethoncourt, Montbéliard, Sochaux et l'association « Centre d'Art Vivant ». Philippe TISSOT.

32. MA SCENE NATIONALE – AVENANT A LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014/2017 CONCLUE ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION, LES VILLES DE BETHONCOURT, MONTBELIARD, SOCHAUX ET L’ASSOCIATION « CENTRE D’ART VIVANT »

Monsieur Philippe TISSOT expose :

La délibération n°32 porte également sur une problématique de convention entre Ma Scène Nationale et la Ville de Montbéliard, mais cette fois, il ne s’agit pas d’un renouvellement de convention, mais d’un avenant.

Je ne reviens pas sur le projet de fusion que nous avons engagé avec la Ville de Belfort, vous le connaissez, vous savez que l’on a dû y mettre un terme et que donc, au moment de la fin de ce projet de fusion, il a été demandé au directeur de MA de proposer un nouveau Contrat Pluriannuel d’Objectifs reprenant notamment son projet artistique et culturel pour les années 2020 / 2021 / 2022 / 2023, donc convention quadriennale comme celle du CRAC.

Il sera signé par l’ensemble des financeurs. Aussi, avant la présentation, en 2020, du prochain Contrat Pluriannuel d’Objectifs, les partenaires ont décidé de conclure un second avenant de prorogation à la convention d’objectifs et de moyens, afin de gérer leurs relations avec MA durant la période transitoire que constitue l’année 2020.

La nouveauté par rapport au précédent avenant réside dans l’inscription des engagements financiers des parties et leurs modalités de versement.

Les autres dispositions de la convention susvisée demeurent inchangées. Son terme est fixé au 31/12/2020.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l’avenant 2020 à intervenir entre le Centre d’Art Vivant et ses partenaires.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N’a pas pris part au vote M. Gilles BORNOT momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°33 « Musée du Château des Ducs de Wurtemberg – Exposition -Dualité- les collections beaux-arts revisitées à partir du 15 mai 2020 – Présentation et plan de financement pour demandes de subventions ».

33. MUSEE DU CHATEAU DES DUCS DE WÜRTEMBERG – EXPOSITION -DUALITE- LES COLLECTIONS BEAUX-ARTS REVISITEES A PARTIR DU 15 MAI 2020 – PRESENTATION ET PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Philippe TISSOT expose :

La délibération n°33 nous amène cette fois dans les musées de la Ville de Montbéliard par rapport à notre projet d’exposition : Dualité.

Pour cela, les collections « Beaux-Arts » seront revisitées à partir du 15 mai 2020 avec présentation, dans le cadre de cette délibération, du plan de financement pour demander les subventions afférentes à ce projet.

Cet accrochage qui aura lieu en mai 2020 est une opportunité, pour les musées, de présenter les œuvres, faisant partie du domaine des Beaux-Arts.

Pour cet accrochage, un budget de 170 920 € en fonctionnement et investissement est estimé.

Pour cela, il convient de demander des subventions que nous sommes tout à fait susceptibles de recevoir à la fois à PMA à la DRAC, ainsi qu'à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

La Ville de Montbéliard apporterait dans le cadre du budget des musées : 140 940 €.

PMA compléterait avec une subvention de 15 000 €, c'est en général ce que l'on a pour les expositions d'été.

La DRAC contribuerait à hauteur de 36 080 €.

Et la Région à hauteur de 17 700 €.

Pour un total de 209 720 €.

Vous allez me dire que l'on est un peu plus haut que les 170 920 € que j'ai annoncé, mais c'est parce que ce budget englobe, également, le centenaire de la naissance de Messagier, que nous avons l'intention d'associer à cet accrochage pour un montant de 38 800 €. Donc, on est bien sur un budget total de 209 720 €.

Après avis de la commission compétente, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer et de s'engager à prendre en charge le reliquat de demande de subventions qui ne serait pas versé.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Gilles BORNOT momentanément absent* -

Madame le Maire

Question n°34 « Musées – Demande de subvention au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Inventaire et numérisation des collections de sciences naturelles – Année 2020 ».

34. MUSEES – DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION – INVENTAIRE ET NUMERISATION DES COLLECTIONS DE SCIENCES NATURELLES – ANNEE 2020

Monsieur Philippe TISSOT expose :

La délibération n°34 porte sur une demande de subvention au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au regard de l'inventaire et de la numérisation des collections de sciences naturelles pour l'année 2020.

Dans l'optique de poursuivre l'effort amorcé il y a déjà quelques années, sur la numérisation et l'informatisation, les objectifs suivants sont proposés :

- Numérisation complète des collections botaniques de la salle Oustalet, soit 57 000 planches

- Informatisation des collections botaniques de la salle Oustalet (échéance 2025)
- Valorisation des données pour la mise en ligne des collections via le module WebMuseo, et le versement régulier vers E-RecolNat

Afin d'atteindre ces objectifs, les actions suivantes seront nécessaires pour l'année 2020 et c'est pour ces actions que nous sollicitons donc, les subventions dont je vais vous parler. Nous attendons d'être subventionnés pour :

- Recrutement d'un assistant de conservation 2^{ème} classe
- Recrutement de personnel sur le dispositif étudiant, comme nous le faisons régulièrement
- Recrutement d'un stagiaire du dispositif LOJIG pour 3 mois, de juillet à septembre
- Externalisation de la partie transcription de l'informatisation des planches d'herbiers
- Commande d'une prestation auprès de la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard

Le Ministère de la Recherche serait sollicité, ce qui est, à ce jour, quasiment acté, à hauteur de 18 000 € et la Ville de Montbéliard, sur le budget des musées, apporterait un complément de 8 359 € pour une dépense totale de 26 389,50 €.

Il est donc proposé, après avis de la commission compétente d'adopter ces dispositions.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°35 « Musées – Etude de faisabilité et de programmation pour le regroupement sur un site unique de l'ensemble des réserves des musées de Montbéliard ».

35. MUSEES – ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR LE REGROUPEMENT SUR UN SITE UNIQUE DE L'ENSEMBLE DES RESERVES DES MUSEES DE MONTBELIARD

Monsieur Philippe TISSOT expose :

On ne va pas y revenir, on en a déjà parlé, les réserves sont un peu explosées sur plusieurs sites, notamment au grenier du musée du château et au grenier du musée Beurnier-Rossel et ces sites ne sont pas du tout protégés, c'est-à-dire que si on avait malencontreusement un incendie de charpente, en l'état actuel des choses, il ne serait pas possible de sauver quoi que ce soit de ce qui y est entreposé.

Nous avons lancé une étude pour savoir ce qu'il convenait d'essayer de faire pour mettre en œuvre un véritable site de réserve pour les musées. Cette étude comprend une tranche ferme dont nous allons adopter ce soir le financement à hauteur de 51 275 € HT.

Cette étude programmatique aide à la décision et préprogramme via une étude de l'existant et la présentation de scénarios de faisabilité dans l'objectif d'optimiser les coûts d'aménagement d'un bâtiment existant. C'est la première piste qui est tracée.

Nous aurons ensuite deux tranches optionnelles : 10 815 € HT pour publier le programme détaillé et 5 370 € HT qui porterait sur l'assistance pour l'analyse de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

La DRAC a validé la méthodologie et le cadre de travail proposé par le candidat retenu par la Ville, le Groupement Embase X-ART.

Donc, le financement de ces 51 275 € se répartirait en 33 275 € de ressources propres de la Ville de Montbéliard et 18 000 € qui pourraient nous être versés par le Ministère de la Culture.

Après avis de la commission compétente, il est proposé d'adopter les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Madame le Maire à signer cette demande de subvention.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Aucune opposition, bien sûr, mais j'ai une petite pensée et des félicitations que l'on transmettra tous à Aurélie VOLTZ, qui vient d'être nommée Chevalier des Arts et des Lettres, sur le deuxième musée de France sur la collection contemporaine. Elle avait marqué son passage ici et donc, c'est sans aucune arrière-pensée, puisqu'elle était dans ce musée.

Madame le Maire

Nous la féliciterons et nous allons voter.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question, Philippe « Orchestre Victor Hugo – Avance sur contribution 2020 ».

36. ORCHESTRE VICTOR HUGO – AVANCE SUR CONTRIBUTION 2020

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Vous savez que l'Orchestre Victor HUGO démarre toujours l'année sur les chapeaux de roues, avec le grand concert du Nouvel An. Ce grand concert du Nouvel An regroupe à peu près 130 musiciens.

Évidemment, il y a forcément un coût très élevé que le Syndicat ne peut pas trouver dans les financements reliquats de l'année précédente.

Il est donc proposé que la Ville de Montbéliard apporte une avance sur sa contribution annuelle pour pouvoir faire face à ces lourdes charges de janvier.

La Ville de Montbéliard pourrait s'engager à hauteur de 43 138,75 € ce qui est la règle. C'est-à-dire que nous verserions 25 % du montant de la contribution globale, ce qui est la règle pour toutes les associations.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de verser au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo cette avance de 25 % sur le montant de la subvention annuelle.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Encore une remarque ! Je trouve que c'est un très beau projet. Il coûte moins cher à la Ville qu'il y a dix ans exactement. Il a une fréquentation très forte, il a un rayonnement national qu'il ne pouvait pas

avoir avant, c'est l'intérêt aussi, sur quelques points très forts de se mettre avec les autres. On est plus fort parfois avec les autres et cela illustre parfaitement une belle réussite que vous avez poursuivie, que la Région soutient et que tout le monde soutient.

Monsieur Philippe TISSOT

Merci pour ce complément d'information. Nous ne sommes pas loin d'obtenir la labellisation d'orchestre région, même si on le fera sans Dijon. Je ne désespère pas que nous y parvenions.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Les deux questions suivantes présentées par Ghénia BENSAOU.

37. DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2018 (DSU) – RAPPORT D'EMPLOI

Madame Ghénia BENSAOU expose :

L'État a versé une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 2 600 000 € pour la collectivité de Montbéliard.

Elle assure le fonctionnement des structures, maintient les dispositifs CVU et PRE, le financement des actions dans les domaines de la jeunesse, des services sociaux et l'insertion des publics fragilisés.

Cette dotation donne les moyens de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement dans les quartiers prioritaires de l'Agglomération.

Cette dotation est bien fléchée dans un rapport annuel, listant les actions menées avec leur descriptif et leurs dépenses de fonctionnement. Ce sont :

- La politique d'intervention sociale
- L'emploi
- La réussite éducative
- La prévention
- Le soutien aux associations
- Les animations sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que la GUSP

Ainsi, la DSU perçue en 2018 contribue, pour renforcer le maintien et le développement de la cohésion sociale dans les quartiers et améliorer les conditions de vie.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2018. En sachant qu'en annexe, vous avez la déclinaison des actions menées, détaillée.

Madame le Maire

Madame CHENUS MARTHEY.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Comme tous les ans, j'interviens sur cette DSU et comme tous les ans, on va me dire qu'elle est libre d'emploi, mais j'ai quand même lu avec attention le rapport d'emploi, quatre pages cette année, contre

dix-huit pages l'an dernier. Un peu mince comme rapport ! Que des généralités, des dépenses globales par service afin de mieux noyer le poisson.

La Dotation de Solidarité Urbaine est en constante augmentation, plus de 8,12 % par rapport à l'an dernier. Elle est de 2 597 903 €, elle devrait être utilisée en direction des quartiers prioritaires, de leurs habitants afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Lorsque j'ai demandé en commission n°4, quelle nouvelle action avait été initiée, puisque cette dotation avait été augmentée, on m'a répondu qu'il n'y avait pas de nouvelles actions, la poursuite des anciennes avec un peu plus de participants.

Je vais vous parler du quartier Chiffogne Citadelle, le quartier où j'habite, quartier prioritaire qui devrait bénéficier de cette dotation. Je vais commencer par les plus jeunes, qui avaient la possibilité de pratiquer le football au Club US Montbéliardais du Stade Annequin, puisque l'on parle de soutenir les associations. Ce club, créé dans les années 60, n'a plus de licenciés. Il en avait 228 en 2015. Qu'avez-vous fait pour soutenir ce club ? Sur le quartier, vous avez une seule association « Féminin Pluriel » qui fournit un travail important avec des femmes du quartier. Est-ce que vous les avez rencontrées afin de connaître leurs besoins et d'augmenter leur subvention puisqu'elles en ont bien besoin ? Passons aux anciens : au début de votre mandat, il y avait deux clubs de retraités sur ce quartier, l'un rue Renaud de Bourgogne, qui a disparu, une trentaine d'adhérents, l'autre rue Loucheur, une quarantaine d'adhérents. Ce club a été démoli, car il fallait refaire le toit, c'était trop cher. Vous avez envoyé les adhérents sur le foyer Bossière, mais ils sont passés de 70 pour les deux clubs à une trentaine aujourd'hui. Il est vrai que quand on s'éloigne de son domicile, c'est beaucoup plus difficile de se rendre à un club. Quant aux moyens sur le quartier, nous avons toujours un médecin pour plus de 2 000 habitants, le bureau de Poste qui n'ouvre que le matin et plus du tout le samedi... Je suis gênée par les personnes qui parlent au-dessus.

Madame le Maire

Mais moi, je n'entends rien, excusez-moi.

Madame Martine CHENUS MARTHEY

Moi, j'entends ! Donc, je reprends. Les moyens sur le quartier : un médecin pour plus de 2 000 habitants, le bureau de Poste qui n'ouvre que le matin et plus du tout le samedi, l'annexe de la Mairie qui est fermée. Sous le précédent mandat, les Adjoints y tenaient des permanences et le petit marché, bien sûr qui a été abandonné. Donc, j'estime que cette dotation de 2 597 903 € aurait été bien utile sur ce quartier délaissé. Merci.

Madame le Maire

Madame CHENUS MARTHEY, il faut quand même arrêter de dire n'importe quoi. Je vous le dis, là, c'est du grand n'importe quoi. Vous voulez que je vous rafraîchisse la mémoire ? Quand vous avez été élu en 2008, il y avait huit clubs de retraités. Quand vous avez été battus en 2014, il n'en restait que quatre. Alors vous n'avez dans cette matière, aucune leçon à ne donner à personne. Vous voulez que je vous les cite ? Le MFI a disparu, le club des Halles a disparu. Ce n'est pas vrai peut-être ?

- Intervention inaudible de Mme Martine CHENUS MARTHEY -

Madame le Maire

Ah ben, il a quand même disparu !

Les Rocailles aussi ont été transportées à Bossière, donc, ce n'est pas non plus une disparition. Il y avait un réseau de solidarité qui marchait merveilleusement bien en 2008, vous avez réussi à le faire mourir en six mois.

- Intervention inaudible de Mme Martine CHENUS MARTHEY -

Madame le Maire

Eh ben, voyons ! D'abord, je ne vous ai pas donné la parole et je ne vous ai pas coupé la parole, quand vous, vous avez parlé.

Et ces 2,8 M€ de la DSU, effectivement, c'est libre d'utilisation. On peut dire que l'on va affecter tant d'argent à la Petite Hollande, on va en mettre tant sur le centre-ville, tant à un autre endroit, c'est libre selon la politique locale que les élus locaux souhaitent mettre en place. Pour le moment, c'est nous qui sommes là et pour le moment, nous estimons que ce que nous faisons avec cet argent, qui d'ailleurs ne représente que 21 % de la politique sociale que nous menons au niveau de la Ville. Sur la Chiffogne, par exemple, nous avons Léo Lagrange, nous leur donnons plus de 330 000 € par an. Ce n'est pas une peccadille, 330 000 €, c'est une somme extrêmement importante pour les habitants de la Chiffogne-Citadelle, nous avons embauché, récemment, il y a deux mois, deux médiateurs sur la Chiffogne-Citadelle...

- Intervention inaudible de Mme Martine CHENUS MARTHEY -

Madame le Maire

Ils sont sur la Chiffogne-Citadelle uniquement. Vous voyez, vous affirmez des choses qui sont fausses. Et puis, nous avons renforcé bien des choses....

Il faut que vous arrêtiez de prendre un petit sourire narquois et ironique. Je vous le dis, c'est absolument insupportable. À un moment, on peut échanger des idées, ne pas être d'accord, mais vous arrêtez ce sourire ironique, voire, méprisant. Ça suffit !

Nous avons renforcé bien des actions sur la Petite Hollande, notamment à la piscine. La piscine d'été de la Petite Hollande, qui, je vous le rappelle est la seule piscine d'été qui reste sur le Pays de Montbéliard, nous voulons la garder sur ce territoire. Il a fallu mettre des moyens considérables qui font partie de tout ce qui touche à la politique de la Ville et au développement social urbain, nous avons renforcé tout ce qui touche à la formation. Tout cela coûte de l'argent en plus que nous avons fléché sur différentes animations, actions et quartiers de la Ville de Montbéliard. Alors, je me doute bien que vous n'allez pas être d'accord, de toute façon, je ne vous demande pas d'être d'accord. Mais les Montbéliardais savent très bien que l'argent que nous recevons est utilisé d'abord, avec une très bonne gestion et en plus, pour profiter au maximum.

Quant au club de foot, je te laisse répondre Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Avant, je voudrais un peu répondre dans le cadre de l'enveloppe qui est allouée dans le cadre de la DSU, notamment, en ce qui concerne les affaires scolaires. Elle a été utilisée et vous l'avez en annexe dans le cadre du renforcement du PRE, du CLAS et de tout ce qui est évolution du périscolaire et accompagnement pédagogique sur des secteurs, pour les enfants qui seront, pour certains, envoyés à Voujeaucourt. Donc après, moi, je m'interroge aussi de la cohérence, de l'utilisation de ces deniers, mais c'était pour l'anecdote.

Moi, je vais vous répondre pour le club de foot, l'US. Vous avez souligné le côté historique. Il a été un club historique tant qu'il a été soutenu par des personnages, j'allais dire emblématiques et historiques, je pense notamment, à Monsieur BOUSSARD, ou Monsieur KVARTSKHAVA, par exemple. Et puis un jour, la nouvelle génération est arrivée et le club qui rencontrait certaines difficultés a commencé à en rencontrer d'autres et on a abondé, des subventions dans un premier temps, on a mis en place un certain nombre de projets, pour eux, pour les accompagner, et puis, un jour, nous avons été alertés par des parents, par des courriers, certains mêmes anonymes et par aussi Léo Lagrange qui nous alertait de cours coraniques qui étaient donnés par certains individus dans le foyer du club de foot.

Vérification faite, nous nous sommes rendus, avec un huissier de justice, pour constater les faits et les faits étaient avérés. Est-ce l'objet d'un club de foot de mettre en place des cours coraniques ? Nous avons fait le nécessaire pour que les personnes qui faisaient ce genre d'activités soient sorties du club, puisque nous avons été aussi alertés par des parents dont les enfants étaient licenciés de cette structure et puis nous avons eu d'autres Présidents, puisque c'était exactement le président de l'époque, celui qui a suivi Monsieur BOUSSARD, qui donnait ces fameux cours coraniques, on va les appeler comme cela. Et puis par la suite, nous avons eu d'autres personnes et là, j'ai été personnellement alerté, par des parents et des licenciés qui sont partis du club et notamment, des anciens encadrants qui m'expliquaient qu'il y avait des problématiques de gens qui tapaient dans la caisse. Donc, doit-on continuer à financer à fonds perdu pour permettre aux plus jeunes d'avoir une activité sportive, quand on en a qui se servent. Donc, on a alerté, avec le service des affaires scolaires, le district en particulier, puisque c'est lui qui est concerné dans ce cadre-là, pour savoir si on pouvait avoir un droit de regard sur les comptes, sur certains changements. On a commencé à auditer un peu et on a eu beaucoup de difficultés à avoir des budgets sincères. Et je ne vous parle pas de la possibilité d'avoir un relevé de compte. Donc, là, clairement, moi, je n'y suis pas allé de main morte, j'ai étouffé le club. Par contre, en contrepartie, et on a voté une subvention de 2 000 € tout à l'heure, pour un club qui s'appelle le sporting club. Votre ancienne collègue, d'ailleurs, Madame BACQUET CHATEL, a son fils qui est éducateur dans ce club, qui est entraîneur. C'est un club qui avant faisait du futsal et qui avait la volonté de se développer sur le foot plus classique et avec, notamment, d'anciens encadrants, d'anciens éducateurs, qui venaient de l'Olympique Montbéliard, qui viennent de l'US ou d'autres clubs, de la Ville de Montbéliard, mais pas que, qui viennent aussi de clubs alentours, on peut par exemple parler du club d'Audincourt, du club de Seloncourt pour la section féminine et ils ont un projet qui est un vrai, beau, projet. Ils sont installés aujourd'hui, sur le stade Annequin et ils ont récupéré l'ensemble des jeunes de l'US Montbéliard et puis d'autres jeunes qui viennent des alentours. Aujourd'hui, on a un retour, extrêmement positif de la part des familles, dont les enfants ou dont les papas, étaient licenciés à l'US, qui ont connu les grandes heures de l'US et ils sont tous aujourd'hui, en train de porter ce projet qui est un projet beaucoup plus sérieux et beaucoup plus ouvert, sur lequel nous avons une attention très particulière sur les comptes et l'accompagnement de ce projet et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons voté, puisqu'ils ont commencé le foot classique, en plus de l'activité futsal, à partir de la rentrée de septembre, il y a trois mois. Et c'est pour cela que nous avons voté cette subvention de 2 000 €, pour permettre, justement, l'accompagnement dans un premier temps de la mise en place du projet pour éviter un décalage de trésorerie, d'ici le versement de la subvention au prochain BP. Vous savez l'écart que l'on peut avoir quand on lance une activité en septembre et une subvention qui sera votée et versée en mars/avril, pour leur éviter les contraintes, nous avons voté cette subvention tout à l'heure.

Voilà, c'était pour vous répondre très clairement et très précisément sur les problématiques de l'US. Parfois, il y a des choses qui ne sont pas étalées sur la place publique, mais qu'il est bon parfois de rappeler.

Madame le Maire

Voilà, les choses sont dites et sont très claires. Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

La teneur et les débats vifs semblent montrer qu'il y a quand même quelque chose derrière. Moi, je pense, quand même, malgré tout, que la politique sur les quartiers, la difficulté est conjoncturelle et structurelle. Vous avez aussi une part de responsabilité dans les difficultés que l'on peut rencontrer. Conjoncturelle, parce que l'ensemble des clubs sportifs, associations culturelles, ont de plus en plus de difficultés à vivre, que ce soit à Montbéliard ou ailleurs, c'est un fait établi, cela vient de différentes mesures, cela vient d'une nouvelle vie qui est de plus en plus individualiste et de moins en moins collective tout le monde le sait.

Par contre, il faut être attentif au regard que l'on porte, chacun et chacune, sur ces personnes des quartiers qui sont comme vous et moi. Par exemple, vous mettez en avant des médiateurs. Dès que l'on dit médiateur, cela veut dire que quelque part, il y a quand même des problèmes. Donc, déjà ce regard-là, on doit mettre des entraîneurs, des coaches, on met un coach au centre-ville et on met un médiateur dans un quartier. Vous voyez, moi, j'habite dans un quartier, on n'y met pas un coach, on met un médiateur. Cela veut dire que quelque part, on doit médier entre des jeunes, des moins jeunes

et d'autres personnes. Ce n'est pas anodin ce que je suis en train de dire, parce qu'il faut maintenir une harmonie dans notre ville, et je pense que les financements insuffisants dans les différents quartiers ne favorisent pas, mais mettent en avant cette ville qui se fracture un petit peu. Il faut être attentif à cela. Il y a des problèmes financiers, évidemment, il faut mettre de l'argent, mais il n'y a pas que cela. Donc, pour que l'on vive tous ensemble, pour que le lien social ne soit pas seulement un discours, il faut être attentif, donc, l'accompagnement des jeunes qui ont des initiatives, il faut absolument, non seulement les féliciter, mais il faut absolument tout faire pour qu'ils réussissent. Vous avez pris des mesures, c'est pour cela que je me suis abstenu sur les tarifs, les barrières, il faut simplement payer, quand on veut faire une manifestation, il faut que les barrières soient, peut-être, changées, je n'ai pas vérifié dans les derniers tarifs, mais des détails comme cela vont poser des difficultés à des associations. Des associations qui ont beaucoup de mal à se structurer, à faire du lien, donc, la Mairie, les élus que vous êtes et que nous sommes, on doit inciter, on doit accompagner et aussi dans nos discours. La dernière fois, on avait également mis en avant, je crois, il y a un an, il n'y avait eu aucune augmentation des deux structures Chiffogne et MJC, je parle en termes de subvention. Mettez-vous à leur place, ils voient qu'il y a plus de DSU et leur subvention n'est pas augmentée. Ce n'est pas démagogique de dire cela, c'est que quelque part, si on a une DSU, c'est que l'on a des quartiers qui sont en difficulté. Donc, il faut le reconnaître, il faut être proactif, je n'arrête pas de le dire cela, mais les inciter être auprès d'eux, je vous ne vous donne surtout pas de leçon, parce que ce n'est pas simple, mais je pense que le lien sur ce mandat est une difficulté que vous avez rencontrée.

Madame le Maire

Tous les Adjoints ici présents, les élus sont très présents, au niveau de la MJC, Léopoldine ROUDET nous en parlera. Sur Léo Lagrange aussi. On est très présent avec Michèle PANISSET sur tout ce qui touche au CCAS, les anciens, les jeunes, les enfants, il y a vraiment une présence accrue. Alors effectivement, les collectivités ont toutes des difficultés de financement et pour cause, la DGF a baissé au cours des dernières années. Donc, on essaye de trouver un certain équilibre, mais notre présence, elle n'a pas diminué.

Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Merci Madame le Maire. Je suis un peu vexée, Monsieur LANÇON de vos propos, parce que je me sens principalement concernée. Je me sens proche de la MJC et de Léo Lagrange, j'y vais assez régulièrement et j'essaie justement de comprendre leurs demandes, leurs besoins. Effectivement, on n'a pas pu répondre à tous, par exemple, les locaux que la MJC demandait, on n'en avait pas, on ne pouvait pas faire de miracle là-dessus, sur les subventions, pour la petite anecdote, les subventions qui ont été allouées sont des subventions qu'ils nous ont demandées. On leur a versé ce qu'ils nous ont demandé. Sur le soutien des barrières... quand il y a la fête dans le quartier à la Petite Hollande, c'est prêté gratuitement. Je n'ai que cela à vous répondre. Il y a effectivement eu des baisses pour certaines associations qui nous ont suivis, qui ont accepté les baisses et je les en remercie encore, parce que ce n'était pas forcément évident ni pour nous ni pour eux de le faire, j'aurais préféré que l'on augmente les subventions, mais sur les différentes démarches qu'ils font, on les appuie. Le Service Enfance-Jeunesse les appuie également. Tant la MJC que Léo Lagrange, aux Batteries du Parc, à la Chiffogne, parce qu'il y a Féminin-Pluriel, mais on a aussi Léo Lagrange qui intervient énormément avec le nouveau directeur : Dimitri LACLEF, qui a fait de très belles choses depuis un an qu'il est là, les effectifs de la MJC et de Léo Lagrange ont nettement augmenté au nombre des adhérents, je ne sais plus le chiffre exact, mais cela a considérablement augmenté sur les deux structures et pour l'instant, tout ce qui a été demandé, dans la mesure du possible, on essaye d'y répondre positivement.

Madame le Maire

Et pour en revenir à la MJC, par exemple, ils ont eu 8 000 € de plus cette année, pour la Maison du Projet. Cela leur permet déjà d'être beaucoup plus présents sur le projet ANRU à la Petite Hollande, et de voir leur subvention augmenter.

Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Oui, juste une remarque en tant que Vice-Président en charge du pôle « Vie du Territoire et Solidarité » à PMA. Je crois que l'on est bien à trois mois des élections et des échéances électorales donc, d'un côté, il est de bon ton de dire que tout va mal, que ce soit à la Chiffogne ou que l'on n'a pas écouté les associations et d'être assez négatif sur le sujet, alors que globalement, Léopoldine le disait, effectivement, elle a bien accompagné les structures, mais qui plus est, elle les a écoutées aussi en amont et pour préparer les projets. Je crois que c'est ce qu'il se fait aussi au niveau de l'Agglomération, donc, vous parliez de Léo Lagrange à la Chiffogne, moi, je veux féliciter le directeur qui est là depuis un peu plus de deux ans, qui fait un travail formidable sur le quartier. Il y a un nouveau quartier aussi à la Chiffogne, avec des commerces qui vont arriver.

Il y a deux façons de voir les choses, soit, on noircit le tableau, soit, on essaye de tirer le côté positif et de tirer sa ville vers le haut et quand on vous entend, parfois, ce n'est pas bon pour l'attractivité de notre ville. Moi, je voulais vous faire remarquer qu'il faut voir aussi le bon côté, ce qui fonctionne bien. Je crois que le boulot est fait et les associations sont loin d'être mécontentes.

Madame le Maire

Merci, Christophe. On ne vote pas, on prend acte.

Le Conseil Municipal a pris acte

Madame le Maire

Question n°38 « Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 – Annexe au Contrat de Ville Unique 2015-2022 de Pays de Montbéliard Agglomération ». Ghénia BENSAOU.

38. PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2019-2022 – ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE UNIQUE 2015-2022 DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Madame Ghénia BENSAOU expose :

Le Contrat de Ville Unique du Pays de Montbéliard a été prorogé dans le cadre de l'amendement gouvernemental à la Loi de Finances 2019, portant ainsi son effectivité jusqu'en 2022.

Cette circulaire enjoint au niveau local, Préfets de Région et de Départements, à engager avec leurs partenaires une rénovation des Contrats de Ville Unique. Cette rénovation prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au CVU pour la période 2019-2022.

Le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation du 23 février 2018 prévoit la généralisation des plans de prévention de la radicalisation dans le cadre des contrats de ville et l'organisation de leur articulation avec les stratégies territoriales de prévention de la délinquance. Par conséquent, la prévention de la radicalisation doit s'intégrer dans le pilotage du contrat de ville.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 a été validé lors du comité de pilotage qui s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération vendredi 8 novembre 2019.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques et le plan de prévention et de lutte contre la radicalisation.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°39 « Continuité écologique – Barrage des Neufs Moulins – Ajustement des coûts, demande de subventions et plan de financement prévisionnel ». Philippe BRUYERE.

39. CONTINUITE ECOLOGIQUE – BARRAGE DES NEUFS MOULINS – AJUSTEMENT DES COÛTS, DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur Philippe BRUYERE expose :

Merci Madame le Maire.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une restauration de la continuité écologique au barrage des Neuf Moulins, le Conseil Municipal s'est prononcé en mai 2019 pour la signature d'une convention.

Le coût des études s'élève à 78 543,50 € dont 9 856 € au titre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à PMA.

Le plan de financement prévisionnel est actualisé comme suit :

- Agence de l'eau : 70 %
- Département : 10 %
- Ville : 20 %

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter les subventions, de s'engager à prendre en charge les financements.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°40 « Prise de participation de la SEDIA au capital de la société d'aménagement commercial du CHU Saint Jacques – Autorisation de la ville actionnaire ». Philippe BRUYERE.

40. PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEDIA AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DU CHU SAINT JACQUES – AUTORISATION DE LA VILLE ACTIONNAIRE

Monsieur Philippe BRUYERE expose :

Il a été demandé que SEDIA soit consultée par les opérateurs en tant qu'acteur local du projet. La société commerciale d'aménagement, sous forme de SAS ou de SNC, est composée de VINCI Immobilier, SEDIA et potentiellement de la Caisse des Dépôts.

Le montant des fonds propres à apporter par SEDIA est de 200 k€.

Compte tenu de la forme juridique de la société envisagée, la prise de participation de SEDIA dans le capital à hauteur de 20 % est soumise à un accord exprès des collectivités disposant d'un siège au conseil d'administration.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la prise de participation de SEDIA à hauteur de 20 % et d'autoriser M. Philippe

BRUYÈRE, en tant représentant au Conseil d'Administration de SEDIA, à voter en faveur des décisions prises en ce sens.

Madame le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

La dernière question avant la motion, c'est Christine SCHMITT pour la question n°41 « Aménagement d'une aire de camping-cars et d'une aire de services – Actualisation du plan de financement prévisionnel ».

41. AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS ET D'UNE AIRE DE SERVICES – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Madame Christine SCHMITT expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'une révision du plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'aire de camping-cars et la remise en état de l'aire de service qui avait été déjà portée au Conseil Municipal du 14 octobre.

D'après les notifications de subventions apportées par l'État et la probabilité d'un financement de la Région Bourgogne Franche-Comté, ceci au titre de l'aide aux hébergements touristiques. On a une révision qui apparaît avec une participation de :

- L'État à 50 %
- La Région à 18,40 %
- PMA à 11,60 %
- Ville à 20 % soit environ 26 000 € par rapport aux 85 000 € qui étaient initialement dans le budget prévisionnel

Il est proposé d'adopter les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la Région Bourgogne et éventuellement de signer l'acte s'y rapportant.

Madame le Maire

Donc, nous allons avoir une aire de camping-cars qui utilise un parking qui actuellement, est utilisé à cet effet, mais qui n'est pas organisé de manière à recevoir les camping-cars dans des conditions satisfaisantes, puisqu'il n'y a pas de zone pour traiter les eaux usées, il n'y a pas d'eau et d'électricité suffisamment présentes. Donc, nous avons travaillé avec l'Agglomération sur ce dossier, et nous allons pouvoir vraiment faire quelque chose de sérieux à un endroit où naturellement les camping-cars viennent. Donc, on sait que c'est parfaitement adapté à leur souhait d'être près du port et à proximité du centre-ville. Cela, c'est le début, c'est la première aire de camping-cars, mais on peut très bien imaginer, puisque cette manière de voyager aujourd'hui est de plus en plus fréquente, installer, dans quelques années, une autre aire de camping-cars, sur notre ville. Et puis le camping, vous avez raison, Monsieur LANÇON, pourrait être dans une autre commune que celle de Montbéliard. Il faut trouver quand même un endroit très tranquille, très verdoyant, pour pouvoir installer des tentes, des caravanes, des mobil-homes.

Oui Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Je vous remercie de prendre mes idées ! Simplement, sur le plan de financement, c'est anormal que PMA abonde à seulement 11 % alors qu'ils ont la compétence tourisme. On va remercier la Région, évidemment, et l'État puisqu'ils permettent de baisser la part Ville. Mais ce n'est pas normal, dans cette configuration de la loi NOTRe, où la compétence est à l'Agglomération et c'est nous qui payons le plus. Et d'ailleurs, je ne vais pas refaire l'histoire, mais dans le contrat métropolitain région, il aurait été intéressant de rentrer tous ces projets. On a beaucoup parlé de la passerelle. Je pense qu'il aurait été pas mal que ces projets soient dans le contrat métropolitain, puisqu'il y a un volet tourisme important. Mais bon, c'est passé.

Madame le Maire

Après, vous savez, les choses peuvent être revues, rien n'est gravé dans le marbre. Pour l'instant, c'est comme cela, mais on peut très bien imaginer faire évoluer les choses. Si la manière de voyager se confirme avec les camping-cars, parce que vous le savez, cela peut aussi être une question de mode, il faut faire attention, on peut très bien imaginer d'autres endroits et des financements supplémentaires.

Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Avant les questions diverses, si vous avez des questions, je vous propose de passer à la motion relative au projet d'évolution de la sectorisation des collèges, nous en avons déjà beaucoup parlé tout à l'heure et je vais laisser Alexandre GAUTHIER vous la lire.

Monsieur BORNOT.

Monsieur Gilles BORNOT

Merci Madame le Maire. Nous allons sortir, nous allons donc, vous expliquer pourquoi, nous n'allons pas participer à cette motion, mais avant tout, si je peux sourire, là, actuellement, j'ai entendu les mots de Monsieur FROPPIER qui dit qu'il faut arrêter de faire de la sinistrose, je suis d'accord avec lui à 100 %. Donc, quand on peut faire des commentaires, que vous appréciez ou pas, ce n'est pas pour autant que l'on va s'arrêter de rire... enfin de pouvoir sourire, de pouvoir réfléchir... ne prenez pas éventuellement un sourire aux lèvres pour quelque chose de narquois, d'ironique, simplement, il se trouve que moi, je suis heureux de vivre, Madame le Maire, donc, je suis bien dans cet hémicycle. Et je voulais dire aussi et commencer par-là, puisque vous avez oublié de le faire, cela doit certainement être un oubli, indiquer à l'un de nos collègues, ici présent, que dans ce Conseil, depuis aujourd'hui, il y a un nouveau groupe politique. C'est pour cela que nous sommes ici, sur ce banc et non plus à côté et que ce groupe est composé de Virginie CHAVEY, de Martine CHENUS et de moi-même. Voilà, ce que je voulais vous indiquer et maintenant, en revenant à cette motion que vous allez présenter, nous ne participerons pas au vote de cette motion. Cela a été dit par vous deux, mais c'est encore mieux de le réexpliquer. Cette situation regrettable, nous sommes d'accord que c'est une situation regrettable... Pourquoi on en est là, aujourd'hui ? Parce qu'il n'y a pas de collège à Bethoncourt, parce que vous, Madame, quand vous étiez aux affaires au niveau du Département et ma propre majorité, quand elle était aux affaires, n'a pas pris ce dossier comme on aurait dû le prendre, vous voyez, je parle de mon ancienne équipe et collectivement, nous sommes responsables de cette situation. La Sainte Virginie, c'était le 15 décembre, elle sera heureuse de savoir que le Conseil Municipal a beaucoup parlé d'elle aujourd'hui, mais on s'est trompé d'un jour, c'était hier sa fête, ce n'est pas aujourd'hui. On fait de la politique, certes, mais un peu de sérieux quand même. Nous, ce que l'on vous demande, au niveau du groupe, c'est que vous retroussiez les manches, Madame le Maire et que le 21 janvier, lorsque votre Présidente du Conseil Départemental, donc, votre majorité politique sera, il me semble à l'hôtel du Département, avec les parents d'élèves et certainement les maires concernés par cette sectorisation, on compte sur vous, Madame le Maire et on vous félicitera

pour trouver des solutions, afin de penser, pour une fois, parce qu'aujourd'hui, on a beaucoup parlé du collège, mais pas des enfants, mais pour penser aux solutions qu'il convient d'adopter pour les enfants, ces 30 enfants, l'année prochaine, 30 l'année d'après et encore 30, on arrive à 90, 100 personnes, à l'horizon 2023... 2023, normalement, si Madame BOUQUIN est décidée, le collège de Bethoncourt devrait sortir et être inauguré en 2023, d'après ce que l'on nous dit. Je vais terminer là et simplement dire aussi à Monsieur CUENIN qui nous a fait part de ses confidences avec Madame BOUQUIN, sur le travail de Virginie CHAVEY, que nous aussi, on a eu des confidences et il paraîtrait, je dis bien il paraît, au conditionnel, que Madame le Maire de Montbéliard a donné son accord verbal sur cette situation. Vous voyez ?

Madame le Maire

Bien, merci, Monsieur BORNOT. Alors quand je parlais de sourire, c'était sourire ironique. Bien sûr que dans la vie, il faut sourire, mais vous savez, il y a sourire et sourire. Mais un accord verbal ? À qui ? À quoi ? Alors que vous avez vu le courrier qui a été envoyé à la Présidente du Département qui dit exactement le contraire, que nous sommes très attachés à la proximité des élèves et de leur scolarisation. Je vois que vous préférez écouter des rumeurs, quelque chose d'oral, que des choses qui sont écrites et qui ont été signées de ma part. Je viendrai le 21 janvier, si j'y suis invitée. Je n'ai pas l'habitude d'aller, moi, dans des endroits où je ne suis pas invitée. Et si je suis invitée, bien sûr que j'irai, peut-être avec Alexandre s'il est disponible et puis la majorité du Conseil général, vous savez, ce projet de construction, du nouveau collège de Bethoncourt, le Département a été de sensibilité socialiste de 2004, jusqu'en 2014, donc, il y a eu dix ans, pour réaliser le collège de Bethoncourt. Cela n'a pas été fait. Moi, élue Conseillère générale en 2011, dans l'opposition, je vous laisse imaginer le pouvoir que j'avais. On connaît bien tous le rôle de l'opposition, chacun y a été, aujourd'hui, selon les années, on sait bien ce qu'il est possible de faire ou ne pas faire.

J'espère simplement que ce collège verra le jour. Vous parlez de 30 enfants l'an prochain, alors c'est encore mieux, parce que si c'est 30 enfants, ne me racontez pas que l'on ne peut pas trouver une solution de proximité. Plus 60 enfants l'année d'après. Moi, j'ai des solutions dont je ne vais pas parler aujourd'hui, je ne vais pas vous les donner, mais ne me racontez pas que c'est au maire de Montbéliard de trouver une solution quand c'est la compétence du Conseil Départemental. Ne nous trompons pas de débat.

Monsieur BORNOT.

Monsieur Gilles BORNOT

Je suis heureux d'apprendre que vous avez des solutions et je ne doute pas qu'avec Madame BOUQUIN, vous allez pouvoir trouver un accord. Et heureusement que le maire de Montbéliard s'occupe de la situation du collège, parce que c'est quand même son rôle aussi. Pour la petite allusion à l'invitation, je sais de quoi vous parlez, mais vous voyez, un Préfet, c'est un Préfet et quand il invite un député, le député vient à l'invitation du Préfet.

Madame le Maire

Mais je suis absolument d'accord, ce n'est pas du tout la présence du député que je remets en cause, mais c'est l'invitation que le député a faite en réunion pour les élections municipales vendredi 13 décembre, auprès de ses colistiers, qui n'ont aucune légitimité, puisqu'ils ne sont pas élus. Mais la présence du député, je n'ai rien à dire. Par contre, ce qui est très dommage, c'est qu'il y a d'autres élus qui sont présents, à savoir, aujourd'hui, un Conseiller Régional délégué, et une Conseillère Départementale Vice-présidente, qui pour moi, elle a peut-être été invitée dans le cadre de cette réunion, mais voilà... D'autre part, je voudrais quand même vous préciser la manière dont les choses se sont passées, le Préfet m'a demandé, à moi, Maire de Montbéliard, s'il pouvait venir visiter le Marché de Noël, c'est tout, les invitations n'ont pas à être lancées par les uns ou les autres. Il y a des élus, ils sont légitimes, il y a des gens qui ne sont pas élus, ils ne sont pas légitimes, c'est tout. Je vous écoute.

Monsieur Gilles BORNOT

Après j'ai terminé, parce qu'on retombe de nouveau dans...

Madame le Maire

On retombe dans quoi Monsieur BORNOT ?

Monsieur Gilles BORNOT

Depuis le début de ce Conseil, je sais que l'on est à quelques semaines, des échéances politiques et donc, chacun y va de sa petite musique. Vous me reprochez à moi d'écouter les rumeurs, mais vous, vous en écoutez aussi. Vous dites qu'il paraît que le Député est invité à une réunion. Bien sûr, donc vous voyez, tout cela, c'est du verbal.

Madame le Maire

Expliquez-moi pourquoi...

Monsieur Gilles BORNOT

Je ne vous ai pas interrompue Madame le Maire, vous êtes la première à tout le temps le dire, mais vous ne le faites jamais. Vous dites « Expliquez-moi », de quel droit, Madame le Maire de Montbéliard interdirait à des personnes, d'aller dans le Marché de Noël ? Lorsque Monsieur le Député a répondu à l'invitation à laquelle il était convié, il était en réunion, vous savez, dans la petite maison, c'est vrai qu'on ne la voit pas beaucoup en ce moment, parce qu'il y a pas mal de chalets de Noël devant et tant mieux, il vaut mieux que l'on voie les chalets, cela fait de l'attractivité, mais la permanence politique qu'il a rue de l'Hôtel de Ville, où Monsieur le Député tenait une réunion, il a quitté cette réunion, en disant : « Je vais à l'invitation du Préfet et les personnes présentes sont allées aussi dans le marché. Ils n'étaient pas avec lui, ils n'étaient pas loin, peut-être, mais pas avec lui. Ils ne seraient pas permis de déambuler avec le Préfet. Ils ont simplement déambulé dans le Marché de Noël comme tout le monde peut le faire.

Madame le Maire

Mais absolument, c'est exactement ce que j'ai dit, j'ai dit à ces personnes : « Vous pouvez circuler dans le Marché de Noël, comme tout un chacun, mais vous n'avez aucune légitimité pour suivre la délégation, vous n'êtes pas invités à cette visite. » C'est tout, vous essayez de refaire le monde, Monsieur BORNOT, mais en fait, vous faites des histoires de rien du tout. Je trouve très dommage que vous n'ayez pas parlé des différents sujets ce soir, vous n'êtes pas intervenu. On peut intervenir en opposition, vous n'êtes pas intervenu, en fait, vous n'avez rien à dire. La preuve, c'est que maintenant, vous partez au moment du vote de la motion. Vous avez expliqué pourquoi. Pour quelle raison ? Je suis désolée, mais je pense que l'on n'a pas compris pourquoi vous partez.

Monsieur Gilles BORNOT

Parce que, Madame le Maire, on vous fait entièrement confiance. Il y a une date qui a été retenue, c'est le 21 janvier, donc, on vous fait confiance pour mener à bien ces négociations. On verra après. Voilà Madame le Maire.

Madame le Maire

Absence de courage ! Absence de courage pour soit voter pour, soit vous abstenir. Vous pouvez très dire, je ne connais pas le dossier, mais pas partir, c'est la pire, c'est la fuite en fait. Ou vous vous opposez, soit vous êtes pour, soit vous vous abstenez, soit vous vous opposez. Je vois qu'en fait, vous n'êtes pas courageux.

Monsieur Gilles BORNOT

Madame le Maire et j'en ai franchement terminé. J'ai été, pendant six ans, assis à cette même place avec vous derrière moi, je vous ai entendu pendant six ans, parler autrement que dans le micro, de tout ce qu'il se passait dans cette salle, j'en ai un souvenir exécrable, de ce que vous avez pu dire sur la majorité qui était assise à votre place.

Madame le Maire

Moi aussi j'en ai un souvenir exécrable.

Monsieur Gilles BORNOT

On le partage. Et je crois me souvenir que plusieurs fois, vous avez quitté l'hémicycle après avoir fait une belle déclaration, avec Madame GALMES qui monte à la presse donner cette déclaration et vous avez quitté l'hémicycle. Je ne vous ai jamais dit que vous aviez manqué de courage, Madame le Maire, chacun est libre de faire ce qu'il entend.

Madame le Maire

Je pense simplement que ce soir, sur le collège, vous devriez vous positionner, d'autant que vous avez une élue Conseillère départementale. Vous partez par manque de courage. Bonne soirée et bonnes fêtes de fin d'année. Alexandre, si tu veux lire.

- Départ de Mme Martine CHENUS MARTHEY et de M. Gilles BORNOT -

42. MOTION RELATIVE AU PROJET D'EVOLUTION DE LA SECTORISATION DES COLLEGES SUR LE TERRITOIRE DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

J'avais quelques informations complémentaires par rapport à tout ce parcours au collège, mais je vais quand même le dire. Éric LANÇON a soulevé tout à l'heure que nous avons un rôle d'alerte, en tant qu'élus locaux et nous, en tout cas, moi, depuis que j'ai récupéré la délégation des affaires scolaires, Cela fait deux ans que l'on a alerté le département sur cette problématique de surcapacité, de sureffectif du collège Lou Blazer. On a alerté justement, et à l'époque la décision n'avait pas encore été votée par le Conseil départemental de l'implantation du collège sur les Fenottes. Et nous avons proposé alors, de pouvoir les accueillir, pour diverses raisons, sur le secteur Pajol en lieu et place de l'ancienne caserne militaire, parce qu'il y avait déjà un gymnase à proximité, qui était construit et une restauration, celle de l'école de Police qui aurait pu être mutualisée. Il y aurait eu des économies faites et la plupart des travaux de plateformage étaient réalisés. Il y a une étude, que n'ai pas avec moi, qui a été menée par le Département, qui fait, je crois, 70 pages, où ils parlent de la possibilité de faire soit, l'un, soit l'autre collège. Finalement le Département, ou plutôt sa représentante, Madame CHAVEY, nous a expliqué que cela se ferait sur la zone des Fenottes, que cela serait comme cela et pas autrement, parce qu'il y avait un super projet pédagogique qui était réalisé. Il faut savoir une chose, c'est qu'aujourd'hui, on est en train de faire le bis repetita, avec le collège de Bethoncourt, de ce qu'il s'est passé à Lou Blazer. C'est-à-dire que l'on a un collège qui va être construit, qui n'est pas encore construit, la première pierre n'est pas encore posée et ce collège est déjà en surcapacité par rapport aux anticipations, de cohortes d'effectifs qui vont arriver dans ce collège. Et la deuxième chose, c'est qu'il n'y aura pas la possibilité d'étendre le collège une fois qu'il sera terminé. C'est-à-dire que l'on est en train de faire, comme à Lou Blazer, un collège qui va accueillir beaucoup plus d'élèves qu'il ne le devrait, et on ne pourra pas construire d'annexe environnante et on va être confronté à nouveau d'ici quatre ou cinq ans, à une autre problématique sur le secteur des Fenottes, en plus de la problématique de Lou Blazer. Donc, on ne répondra en rien, parce que ce collège n'est pas un nouveau collège, il remplace simplement le collège existant qui sera détruit, le collège Anatole France. C'étaient des informations qu'il était bon d'appréhender au préalable de la lecture de la motion.

Monsieur Alexandre GAUTHIER procède à la lecture de la motion :

Informés de la nouvelle sectorisation proposée par le Département du Doubs pour les collèges de notre agglomération, les élus de la commune de Montbéliard s'opposent avec fermeté au fait qu'une partie des élèves du quartier de la Petite Hollande – actuellement scolarisés au collège Lou Blazer – soient demain orientés vers le collège Jean-Jacques Rousseau de Voujeaucourt.

Si nous partageons le constat que le collège Lou Blazer – comme d'autres collèges de notre agglomération et en particulier celui de Sochaux – rencontre des difficultés en termes d'effectifs, et qu'une solution doit être apportée pour l'ensemble du territoire, celle que préconise le Département génère de nombreuses questions :

- Quels critères de sélection seront utilisés pour sélectionner les élèves qui seront scolarisés à Voujeaucourt ?
- Pour ces mêmes élèves, une rupture brutale avec les moyens supplémentaires déployés dans le cadre du REP⁺ – et bientôt de la « Cité éducative » – ne risque-t-elle pas de mettre en péril leur réussite scolaire ?
- Des bus méridiens, seront-ils affrétés pour les élèves externes et si oui, dans quelles conditions ?
- La capacité d'accueil limitée de la restauration du collège Jean-Jacques Rousseau permettra-t-elle d'accueillir correctement les élèves de la Petite Hollande qui souhaiteraient devenir demi-pensionnaires ?

Autant de questions sans réponses qui aujourd'hui nous préoccupent fortement, tout comme elles préoccupent les parents d'élèves ou les personnels de l'Éducation nationale.

Par conséquent, à l'instar des communes de Voujeaucourt et Arbouans, nous, élus de Montbéliard, réunis en Conseil Municipal le 16 décembre 2019, nous opposons au projet de nouvelle sectorisation proposée par le Conseil départemental. Aussi, nous demandons un réexamen du projet de sectorisation unique et la prise en compte réelle d'autres hypothèses que le transfert d'une partie des élèves du quartier de la Petite Hollande au collège Jean-Jacques Rousseau de Voujeaucourt.

Nous demandons également que ces nouvelles études soient conduites dans un cadre transparent et démocratique, qui permette de réellement associer à la réflexion l'ensemble de la communauté éducative : parents d'élèves, enseignants et représentants de l'Éducation nationale, collectivités territoriales concernées.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Éric LANÇON

Je voterai pour cette motion, parce qu'elle a été prise par les Villes de Voujeaucourt et d'Arbouans. Je voudrais quand même, tout en restant au niveau du débat du Conseil Municipal, vous pouviez retourner à ce document du 19 octobre 2019 qui était entièrement suivi, assemblée départementale où il y avait la PPI sur les collèges, il y avait donc : la construction d'un nouveau collège de 500 élèves sur la Petite Hollande, il y a eu une discussion sur les sites de Brossolette et de Pergaud, vous vous souvenez, deuxièmement : restructuration du collège de Voujeaucourt, qui est terminée, restructuration également de la scolarité au collège Guynemer qui est faite, et il y avait 2016/2018 : construction du collège du nord de l'Agglomération. Vous l'avez dit tout à l'heure, le Conseil départemental a changé de majorité en 2014, ce PPI a été complètement mis de côté, simplement, ce qui était déjà débuté a continué, mais je vous rappelle qu'il y a eu construction ou rénovation de vingt collèges depuis 2001 par les différents Conseils Généraux. Je ne crois pas qu'il faille faire porter de lourdes responsabilités sur les difficultés actuelles du collège Lou Blazer par la majorité à l'époque socialiste et donc, je ne me désolidarise pas du tout du Conseil général de l'époque.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON, ce qui est dommage et je l'ai dit à maintes reprises, c'est que nous n'ayons pas commencé par la construction du collège de Bethoncourt. Parce qu'il y a eu une priorité donnée au collège de la Petite Hollande pour en faire un collège unique. Je pense qu'il aurait mieux valu construire dans un premier temps Bethoncourt, là où il est prévu aujourd'hui et ensuite, seulement, voir s'il était pertinent de faire un collège unique sur la Petite Hollande. Peut-être aussi que dans les années prochaines, il peut y avoir un pic, une augmentation démographique pendant quelques années et que cela retombe après. Vous l'avez dit, il est toujours extrêmement difficile de connaître la réalité de l'évolution démographique. Mais ce qui était certain et c'était une constante, c'était le

problème de Bethoncourt et je trouve qu'il est regrettable qu'on ne l'ait pas construit depuis toutes ces années, où on disait qu'on allait le construire.

Monsieur Éric LANÇON

2009 et j'en terminerai là, la majorité des Conseillers généraux ont voté pour cet ordre. Autant la majorité que l'opposition. Ne vous désolidarisez pas aussi de vos ex-collègues.

Madame le Maire

Je me souviens, oui, je leur avais dit à l'époque à ceux qui étaient de mon côté politiquement que c'était une erreur. Mais bon, tout le monde fait des erreurs et c'est bien dommage aujourd'hui.

Nous allons voter cette motion pour le collègue Lou Blaser. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Tout le monde est pour avec une procuration chez vous, Monsieur LANÇON. Oui.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Avez-vous d'autres questions ? Non. D'autres remarques ? Non.

Le Conseil Municipal est terminé, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

DECISION N° 2019-142 DU 6 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTAURATION DE PEINTURES – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a décidé de confier, par marché à procédure adaptée, la restauration de peintures, divisé en 7 lots dont les caractéristiques sont énumérées ci-dessous :

Lot(s)	Désignation
LOT 1	32 œuvres de la fin du XIXème au début XXème – maximum HT 15.000€
LOT 2	Restauration de l'Œuvre de Jules Emile Zingg "Les tireurs de glace" maximum HT 18.000 €
LOT 3	Restauration de la peinture de Clément Alphonse Antonin Fanart "Vallée de la Loue" maximum HT 1.500 €
LOT 4	Restauration d'un cadre du XIXème maximum HT 12.000 €
LOT 5	11 œuvres modernes et contemporaines (huile et acrylique) maximum HT 8.000 €
LOT 6	4 œuvres modernes et contemporaines (technique mixte) maximum HT 2.000 €
LOT 7	Restauration de "Histoire dans l'histoire" de Jean-Pierre FORMICA maximum HT 5.000 €

Une consultation a été engagée par publicité au BOAMP et sur la plateforme AWS le 11 juillet 2019 avec remise des offres fixée au 19 août 2019 à 12 heures suivie d'un avis rectificatif du 24 juillet 2019 pour relever les montants maximums des lots, avec remise des offres reportée au 26 août 2019 à 12h00.

Considérant l'unique offre reçue pour les lots 1, 2, 3, 5 et 6, considérant qu'en égard aux critères définis dans le règlement de consultation, les offres de Madame Françoise LE CORRE Restauratrice agissant en qualité de mandataire du groupement LE CORRE – LE GOFF – TSEMELOGLOU pour les lots 1, 2 et 5 et en candidate individuelle pour les lots 3 et 5 sont conformes aux besoins de la Ville et compatible avec les moyens municipaux disponibles et conformément à l'article L2123-1 du Code

de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés de restauration pour les Musées de Montbéliard, avec le groupement Madame Françoise LE CORRE domiciliée 75a rue du Faubourg Raines à DIJON (21000), mandataire - EIRL Atelier Le Goff Claire – Madame KYRIAKI TSESMELOGLOU, pour les lots 1, 2 et 5, et avec Madame Françoise LE CORRE pour les lots 3 et 6, pour les montants maximum sus indiqués.

DECISION N° 2019-143 DU 5 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE 2020 – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Considérant le besoin et l'intérêt pour la collectivité de pouvoir disposer de candidats lauréats du concours de gardien de police municipale dans le cadre de ses futurs recrutements, considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Bas Rhin est le Centre de Gestion organisateur de ce concours pour l'année 2020, et qu'il propose une prestation regroupant organisation du concours et communication de la liste d'aptitude aux collectivités ayant déclaré préalablement l'ouverture de postes et avec lesquelles une convention a été signée et conformément aux articles R2122-3 et R2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer la convention, établie pour l'organisation du concours de gardien de police municipale proposée en 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin représenté par son Président, Monsieur Michel LORENTZ,
- de recevoir en entretien les lauréats de la future liste d'aptitude proposée, pour un décompte provisoire pour la collectivité conventionnée de 2 752,15 euros.

DECISION N° 2019-144 DU 24 SEPTEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

ACTIVITES PERISCOLAIRES – CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES – MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

La Ville de Montbéliard souhaite proposer des activités spécifiques dans le cadre du périscolaire.

Pour construire les parcours éducatifs mis en œuvre et pour compléter l'action de ses propres services, la Ville de Montbéliard souhaite faire appel à des prestataires extérieurs.

Considérant la spécificité des activités proposées par chaque prestataire et les circonstances particulières de réalisation des prestations, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R2122-2 du Code de la commande publique, les contrats de prestations pour la période de septembre à décembre 2019 avec :

- l'ASCAP de Montbéliard, section Handball, pour un montant de 200 €,
- l'association Ecole de Muay de Montbéliard, pour un montant de 200 €,
- le Sporting club de Montbéliard, pour un montant de 220 €,
- l'association EMBAR, pour un montant de 180 €,
- Mme Françoise KURTZ, activité théâtre, pour un montant de 352 €,
- Mme Marie-Mélanie POUMIER, sophrologie, pour un montant de 592 €.

Ces montants ne sont pas grevés de TVA.

DECISION N° 2019-145 DU 30 SEPTEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOËL 2019 – CONTRATS D’AFFICHAGE, DE DIFFUSION DE SPOTS AU CINEMA ET DE VEILLE PRESSE – MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard organise les Lumières de Noël, son Marché de Noël, ses illuminations et ses animations.

Il est nécessaire de faire appel à des prestataires pour assurer l'affichage sur différents supports, dans différents lieux, pour promouvoir la manifestation qui a lieu du samedi 23 novembre au mardi 24 décembre 2019.

Mediatransports, représenté par Eric BRANDENBURG agissant en qualité de Directeur Général, propose un affichage 120x180 dans les gares TGV de Besançon, Belfort-Montbéliard et Paris gare de Lyon dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Clear Channel France représenté par Sylvie ROYER, agissant en qualité de commerciale propose un affichage papier sur Besançon, Colmar et un affichage digital sur Dijon dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

JC Decaux / Avenir représenté par Rémi PEAUCELLIER propose un affichage à Belfort dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

La Société Européenne de Publicité (SEP) représentée par Jean-Christophe ESNAULT, responsable, propose la diffusion d'un spot d'une durée cinéma de 30 secondes sur les écrans Kinépolis de Mulhouse et les écrans Mégarama de Besançon dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

La société Kantar Media représentée par Thomas COURTINE, Responsable commercial, propose une prestation de veille de retombées médiatiques qui convient aux besoins de la Ville et à un coût compatible avec les moyens municipaux disponibles,

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article L2123-1 du Code de la commande publique :

- le contrat d'affichage de Médiatransports pour un montant de 10 847,50 € HT.
- le contrat d'affichage papier de Clear Channel pour un montant de 2 559,50 € HT.
- le contrat d'affichage digital de Clear Channel pour un montant de 1 484,01 € HT.
- le contrat d'affichage de JC Decaux / Avenir pour un montant de 1 017,12 € HT.
- le contrat diffusion de S.E.P. pour un montant de 4 213,50 € HT.
- le contrat de prestation de Kantar Média pour un montant de 1 721,00 € HT.

La présente décision annule et remplace la décision n° 2019-120 du 24 juillet 2019.

DECISION N° 2019-146 DU 30 SEPTEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

ETUDE DE FLUX ET DE PROVENANCE – MYTRAFFIC – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville souhaite réaliser une étude de flux et de provenance dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » et de l'évaluation de son impact.

MyTraffic a fait une proposition qui correspond bien aux besoins de la collectivité en termes de données de flux et de provenance des visiteurs du centre-ville, du parc du Près-la-Rose, du port de plaisance et du Pied des gouttes et est compatible avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de faire l'acquisition d'une prestation d'étude auprès de MyTraffic pour un montant de 16 500 € HT.

DECISION N° 2019-147 DU 29 SEPTEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

TRANSPORT ET CONVOIEMENT DE L'EXPOSITION TAPISSERIES CONTEMPORAINES POUR LES MUSEES DE MONTBELIARD – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a décidé de confier, par marché à procédure adaptée, le transport et le convoiement de l'exposition tapisseries contemporaines qui se déroulera du 13 décembre 2019 au 5 avril 2020.

Une consultation a été engagée par publication au BOAMP et sur le profil acheteur de la Ville le 22 juillet 2019 avec remise des offres fixée au 12 août 2019.

Considérant les offres reçues des entreprises Léon AGET, BOVIS Transports et AXAL- ARTRANS, considérant qu'en égard aux critères définis dans le règlement de consultation, l'offre de AXAL- ARTRANS (offre de base, la variante exigée n'est pas retenue) est économiquement la plus avantageuse et conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec l'entreprise AXAL- ARTRANS SAS, domiciliée ZI BENNWIHR GARE – 7 rue du Canal – CS10626 - 68009 COLMAR CEDEX le marché relatif au transport et au convoiement de l'exposition tapisseries contemporaines pour les Musées de Montbéliard, pour un montant HT de 17 848 euros (dix-sept mille huit cent quarante-huit euros).

DECISION N° 2019-148 DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2019 – MARCHÉ DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder aux travaux prévus au programme d'éclairage public pour l'année 2019.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 23 septembre 2019.

Considérant les 3 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise SAG VIGILEC (25420 VOUEAUCOURT), pour un montant de 96 140,00 € HT.

DECISION N° 2019-149 DU 6 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

TRANSPORT ET CONVOIEMENT DE L'EXPOSITION TAPISSERIES CONTEMPORAINES POUR LES MUSEES DE MONTBELIARD – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard a décidé de confier, par marché à procédure adaptée, le transport et le convoiement de l'exposition tapisseries contemporaines qui se déroulera du 13 décembre 2019 au 5 avril 2020.

Une consultation a été engagée par publication au BOAMP et sur le profil acheteur de la ville le 22 juillet 2019 avec remise des offres fixée au 12 août 2019.

Considérant les offres reçues des entreprises Léon AGET, BOVIS Transports et AXAL- ARTRANS, considérant qu'en égard aux critères définis dans le règlement de consultation, l'offre de AXAL- ARTRANS (offre de base, la variante exigée n'est pas retenue) est économiquement la plus avantageuse et conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec l'entreprise AXAL- ARTRANS SAS, domiciliée ZI BENNWIHR GARE – 7 rue du Canal – CS10626 - 68009 COLMAR CEDEX le marché relatif au transport et au convoiement de l'exposition tapisseries contemporaines pour les Musées de Montbéliard, pour un montant HT de 20 792 euros (vingt mille sept cent quatre-vingt-douze euros).

La présente décision annule et remplace la décision n° 2019-147 du 29 septembre 2019.

DECISION N° 2019-150 DU 3 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ENTRETIEN N° 32006 DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION – SOCIETE ENGIE AXIMA

Le contrat d'entretien des installations de climatisation signé en 2019 (décision n° 2019-02 du 14 janvier 2019) doit évoluer pour intégrer un nouvel équipement au Centre des Alliés.

La société ENGIE AXIMA propose un avenant n° 1 au contrat d'entretien pour intégrer les prestations d'entretien de cet équipement.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 avec la société ENGIE AXIMA sise Tour T1 – 1 place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche – 92930 Paris la Défense pour un montant annuel de 226.00 € HT à compter du 1er novembre 2019.

DECISION N° 2019-151 DU 15 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CENTRE VILLE SIMONE VEIL - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du centre culturel de centre-ville Simone Veil, il est nécessaire de désigner un contrôleur technique.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 7 octobre 2019.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec la société SOCOTEC sise 30 D, avenue du Général Leclerc 90000 BELFORT, pour un montant de 5 990,00 € HT.

DECISION N° 2019-152 DU 16 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE – URBAN SESSION - TARIFS 2019

Vu la délibération n° 2018-17.12-12 en date du 17 décembre 2018 relative à la tarification pour l'année 2019 et déterminant notamment les limites des tarifs pour le Festival Urban Session 2019, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer les tarifs des produits vendus par le Service Enfance Jeunesse (BIJ) comme suit :

ACTIVITES	2019
Scène Jeunes Artistes	2 €
Café-Théâtre	4 €
Café-Théâtre (Carte avantages jeunes)	2 €
Spectacle de danse	4 €
Spectacle de danse (Carte avantages jeunes)	2 €

DECISION N° 2019-153 DU 15 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

INSTALLATIONS D'ILLUMINATIONS DE NOEL (2017 à 2020) PERIODE 3 - AVENANT N° 1 LOT N° 1

Par décision n° 2017-069 du 3 juillet 2017, le Maire a attribué le marché des installations des illuminations de Noël pour le lot n° 1 : Illuminations du centre-ville à la Société FANIUOLO GIOVANNI pour un montant de 105 000,00 € HT.

Il a été nécessaire de procéder pour la période 3 (année 2019) à des ajustements avec des prestations en plus-value et en moins-value.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 du lot n° 1 avec la Société FANIUOLO GIOVANNI à PUTIGNANO (BA) pour un montant total de 1 400,00 € HT.

DECISION N° 2019-154 DU 15 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2019 - CONTRAT DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « HARMONIE FANFARE L'ECHO DU MONT-BART »

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association « Harmonie fanfare L'Echo du Mont-Bart » (Association loi 1901) qui propose des animations musicales les vendredis 29 novembre et 20 décembre 2019, comprenant une représentation d'1 h 30 par jour avec plusieurs passages à partir de 18 h 30 sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'Association « Harmonie fanfare L'Echo du Mont-Bart », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations avec l'Association « Harmonie fanfare L'Echo du Mont-Bart » - 9, rue Robert Aubert – 25200 BETHONCOURT, pour un montant de 200 € nets de TVA.

DECISION N° 2019-155 DU 15 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2019 - CONTRAT DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « LA VIGILANTE »

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association « La Vigilante » (Association loi 1901) qui propose des animations musicales de sa Banda « Les Peace'Tontons » le vendredi 13 décembre et le mercredi 18 décembre 2019, comprenant une représentation d'environ 2 h par jour avec plusieurs passages à partir de 18 h 00 sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'Association « La Vigilante », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations avec l'Association « La Vigilante » - 28, rue de Courcelles – 25400 ARBOUANS, pour un montant de 400 € nets de TVA.

DECISION N° 2019-156 DU 17 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

ACTIVITES PERISCOLAIRES – CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES – MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Montbéliard souhaite proposer des activités spécifiques dans le cadre du périscolaire.

Pour construire les parcours éducatifs mis en œuvre et pour compléter l'action de ses propres services, la Ville de Montbéliard souhaite faire appel à des prestataires extérieurs.

Considérant la spécificité des activités proposées par chaque prestataire et les circonstances particulières de réalisation des prestations, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique, le contrat de prestation pour la période de novembre à décembre 2019 avec l'ASCAP de Montbéliard, section Tennis, pour un montant de 120 €.

Ce montant n'est pas grevé de TVA.

DECISION N° 2019-157 DU 17 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2019 - CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ANIMATIONS TRADITIONNELLES SAVOYARDES DU GROUPE FOLKLORIQUE « LES FRONTIERES DE HAUTE TARENTEISE » LES VENDREDI 06 DECEMBRE, SAMEDI 7 DECEMBRE ET DIMANCHE 8 DECEMBRE 2019 – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec le groupe folklorique « Les Frontières de Haute Tarentaise » qui propose un spectacle autour du Pays de Savoie avec des danses traditionnelles agrémentées de présentations de costumes et de traditions savoyardes le vendredi 06 décembre 2019 à la Roselière lors de la soirée Invité d'honneur, ainsi que des déambulations avec des représentations de danses traditionnelles en costumes savoyards, le samedi 7 décembre et dimanche 8 décembre 2019, comprenant plusieurs passages par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par le groupe folklorique « Les Frontières de Haute Tarentaise », que lui seul peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R.2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations de services d'animations avec le groupe folklorique « Les Frontières de Haute Tarentaise sis Village des Association – Quartier Alpin, 366 rue du Pinon – 73700 BOURG SAINT MAURICE, pour un montant de 3 000 € nets de TVA (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2019-158 DU 17 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CENTRE VILLE SIMONE VEIL - MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE - MARCHÉ SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du centre culturel de centre-ville Simone Veil, il est nécessaire de désigner un coordonnateur sécurité et protection de la santé.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 7 octobre 2019.

Considérant les 6 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec la société SOCOTEC sise 30 D avenue du Général Leclerc 90000 BELFORT, pour un montant de 3 320,00 € HT.

DECISION N° 2019-159 DU 17 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2019 - CONTRAT DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « LES CHICO BAND »

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association « Les Chico Band » (Association loi 1901) qui propose des animations le samedi 30 novembre 2019 entre 14 h 30 et 19 h 00, comprenant plusieurs passages de 30 mn sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'Association « Les Chico Band », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R.2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations avec l'Association « Les Chico Band » - 18, rue Foch – 25350 MANDEURE, pour un montant de 400 € nets de TVA.

DECISION N° 2019-160 DU 17 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF A L'ETUDE DE FREQUENTATION LUMIERES DE NOEL 2019 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre de l'opération « Les Lumières de Noël » 2019, la Ville de Montbéliard a besoin d'évaluer la fréquentation publique de l'évènement pendant une période significative.

Doubs Tourisme est en mesure d'assurer cette prestation et celle-ci correspond aux besoins de la Ville et aux moyens disponibles.

Conformément aux articles R.2123-1 et R.2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations avec Doubs Tourisme – 83, rue de Dole – 25000 BESANCON, pour un montant de 4 000 € TTC.

DECISION N° 2019-161 DU 17 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE RUE DES BATTERIES DU PARC – LOTS N° 1, 7, 8, 9, 13, 16 ET 17 - AVENANTS

Par décision n°2018-003 du 17 janvier 2018 et la décision n°2018-010 du 5 février 2018, le Maire a attribué les marchés pour la construction d'une école élémentaire et d'un accueil périscolaire aux entreprises :

- Groupement CLIMENT / TECHNOVERT, lot n° 1, pour un montant de 467 989,55 € HT,
- CLAIR ET NET, lot n° 7, pour un montant de 23 890,00 € HT,
- PARGAUD, lot n° 8, pour un montant de 252 281,90 € HT,
- METTEY, lot n° 9, pour un montant de 207 683,84 € HT,
- OTIS, lot n° 13, pour un montant de 20 900,00 € HT,
- EIMI, lot n° 16, pour un montant de 253 608,10 € HT,
- STRASSER, lot n° 17, pour un montant de 196 770,36 € HT

Par décision n°2019-027 du 22 février 2019, le Maire a autorisé la signature de l'avenant n° 1 au marché n°2018-005 du groupement CLIMENT / TECHNOVERT pour le lot n° 1 pour un montant de 25 489,00 € HT.

Par décision n°2019-121 du 31 juillet 2019, le Maire a autorisé la signature de :

- l'avenant n° 1 au marché n°2018-012 de l'entreprise METTEY pour le lot n° 9 pour un montant de - 1 235,14 € HT,
- l'avenant n° 1 au marché n°2018-025 de l'entreprise EIMI pour le lot n° 16 pour un montant de -5 404,60 € HT,
- l'avenant n° 1 au marché n°2018-019 de l'entreprise STRASSER pour un montant de -2 430,53 € HT,

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de travaux en plus-value et moins-value en cours de chantier.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer l'avenant n° 2 au marché n°2018-005, lot n° 1 (Groupement CLIMENT / TECHNOVERT) pour un montant de 7 435,95 € HT (plus-value de 11 084,90 € HT et moins-value de -3 648,95 € HT).
- de signer l'avenant n° 1 au marché n°2018-010, lot n° 7 (CLAIR ET NET) pour un montant de 1 291,49 € HT (plus-value de 2 806,63 € HT et moins-value de -1 515,14 € HT).
- de signer l'avenant n° 1 au marché n°2018-011, lot n° 8 (PARGAUD) pour un montant de 6 222,70 € HT (plus-value de 17 442,70 € HT et moins-value de -11 220,00 € HT).
- de signer l'avenant n° 2 au marché n°2018-012, lot n° 9 (METTEY) pour un montant de -4 442,73 € HT (plus-value de 1 540,20 € HT et moins-value de -5 982,93 € HT).
- de signer l'avenant n° 1 au marché n°2018-016, lot n° 13 (OTIS) pour un montant de 680,00 € HT.
- de signer l'avenant n° 2 au marché n°2018-025, lot n° 16 (EIMI) pour un montant de 3 186,50 € HT.
- de signer l'avenant n° 2 au marché n°2018-019, lot n° 17 (STRASSER) pour un montant de 4 390,42 € HT.

DECISION N° 2019-162 DU 21 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LICENCE D'UTILISATION DE DROITS PHOTOGRAPHIQUES POUR LES MUSEES DE MONTBELIARD – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

La Ville de Montbéliard souhaite enrichir et illustrer la muséographie des coiffes traditionnelles (câles à diari), conservées au sein du Musée d'Art et d'Histoire - Hôtel Beurnier-Rossel.

Le Musée des Tissus et des Arts Décoratifs de Lyon possède dans ses collections un album d'échantillons de verroterie et découpures métalliques à broder référencé Teillard 121.carnet.8- édition, du même type que ceux employés pour la broderie des câles à diari conservées au sein du Musée de Montbéliard.

Conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec le Musée des Tissus et des Arts Décoratifs de Lyon, domicilié 34 rue de la Charité – 69002 LYON, le contrat octroyant une licence d'utilisation des photographies référencées TEILLARD 121.carnet.8- édition dudit Musée, pour un montant HT de 80 euros (quatre-vingt euros).

DECISION N° 2019-163 DU 21 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

IMPASSE DES BATELIERS – AMENAGEMENT D'UN BLOC SANITAIRES – MARCHE DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder à l'implantation pérenne d'un bloc sanitaires au port de plaisance de Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 7 octobre 2019.

Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise MPS TOILETTES AUTOMATIQUES SAS (40230 JOSSE), pour un montant de 68 300 € HT (offre de base + option 1.2.3.3 habillage structure bois retenue).

DECISION N° 2019-164 DU 18 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATION DE PROGRAMMATION ARTISTIQUE POUR LE FESTIVAL DES 4 SAISONS – ANNEE 2020 – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE

La Ville de Montbéliard organise un festival ayant pour fil conducteur l'humour, dénommé Festival des 4 Saisons.

Il est nécessaire de faire appel à un prestataire pour assurer la programmation artistique des 4 Saisons pour l'année 2020.

La société SEEN-RJ PRODUCTION représentée par Joachim RACHIDI, Président Directeur Général, propose une prestation qui convient aux besoins de la Ville et à un coût compatible avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de prestation de programmation artistique pour le Festival des 4 saisons pour l'année 2020 avec la société SEEN-RJ PRODUCTION – 80 rue de Nordfeld – 68100 MULHOUSE pour un montant forfaitaire annuel de 10 000€ HT.

DECISION N° 2019-165 DU 22 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU BARRAGE DES NEUFS MOULINS - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de la continuité écologique du barrage des Neufs Moulins.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 12 août 2019.

Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec la société CE3E sis 12 bis Route de Conches 27180 ARNIERES SUR ITON, pour un montant de 66 801,50 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle 1).

DECISION N° 2019-166 DU 28 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

MEDIATHEQUE – LECTURE MUSICALE DU LIVRE "SAUVAGINES" – MARCHE DE SERVICES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque, dans le cadre de la manifestation Animalivre, une lecture musicale du livre "Sauvages" de Jacques Moulin, avec la participation d'un violoncelliste.

La société de production de spectacles Artenréel#1 propose l'intervention de Stann Duguet, violoncelliste, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement des articles R2123-1 et R2123-3-1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession des droits d'exploitation de la lecture musicale par Stann Duguet, avec la société Artenreel#1, pour un montant de 300 € (TVA 5,5 % incluse).

DECISION N° 2019-167 DU 28 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2019 - CONTRAT DE PRESTATION D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR LA FERME EQUESTRE ELITE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la ferme équestre « ELITE » qui propose des animations pendant le Marché de Noël : une mini-ferme Place Albert Thomas avec animaux de ferme dont des espèces autour de l'Invité d'Honneur, des promenades à poneys, une ânesse pour Tante Airie, du samedi 23 novembre au mardi 24 décembre 2019, ainsi que des déambulations de deux veaux de race bovine savoyarde accompagnés de deux guides en tenue traditionnelle de Haute Savoie, les week-ends des 23 et 24 novembre et des 7 et 8 décembre 2019.

Considérant la spécificité des animations proposées par la ferme équestre « ELITE », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation d'animations avec la ferme équestre « ELITE » sise rue du Château d'Eau – 25620 L'HOPITAL DU GROSBOIS, pour un montant de 6 104,27 € HT.

DECISION N° 2019-168 DU 29 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

SALLE DE SPECTACLE DU J. VERNE – MISE A DISPOSITION AUPRES DU CENTRE D'ART VIVANT

La Ville souhaite dynamiser sa politique culturelle au cœur du quartier de la Petite Hollande.

Le Centre d'Art Vivant souhaite délocaliser certains de ses spectacles et projets artistiques au plus près du public y compris celui le plus jeune, le moins mobile et le plus éloigné de la culture.

Dans ce quartier, un équipement social, éducatif et culturel appelé le Jules Verne – Equipement Culturel Polyvalent est susceptible d'accueillir ces actions culturelles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et de signer une convention de mise à disposition de locaux aux conditions suivantes :

- durée : jusqu'au 31 décembre 2020
- utilisation des installations : conformément au planning établi d'un commun accord entre l'association et l'administration municipale
- redevance : montant fixé à 500 € hebdomadaire susceptible d'être proratisé à la journée et incluant les frais de fonctionnement dont l'entretien ménager.

DECISION N° 2019-169 DU 28 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

POSTE DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS DU MARCHE DE NOEL 2019 – CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE, UNION LOCALE DU PAYS DE MONTBELIARD

Il est nécessaire d'assurer la sécurité physique du public du Marché de Noël.

La Croix Rouge Française, Union locale du Pays de Montbéliard est en mesure d'assurer cette mission en mettant à disposition de la Ville un Dispositif Prévisionnel de Secours de petite envergure à compter du 23 novembre sur l'ensemble du site du Marché de Noël et place Denfert-Rochereau, les mercredis, samedi et dimanche, ainsi que les 16, 17, 19, 20, 23 et 24 décembre 2019.

Conformément à l'article L2512-5 du Code de la Commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec la Croix Rouge Française, Union Locale du Pays de Montbéliard – 2, rue Oehmichen – 25200 MONTBELIARD, la convention de prestation de surveillance et d'assistance au public pour les sites des Lumières de Noël pour un montant de 6 203,75 € nets de TVA.

DECISION N° 2019-170 DU 29 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

IMPASSE DES BATELIERS – AMENAGEMENT D'UN BLOC SANITAIRES – MARCHE DE TRAVAUX

Il est nécessaire de procéder à l'implantation pérenne d'un bloc sanitaires au port de plaisance de Montbéliard.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 7 octobre 2019.

Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise MPS TOILETTES AUTOMATIQUES SAS (40230 JOSSE), pour un montant de 69 800 € HT (offre de base + option 1.2.3.2 système de nettoyage douche PMR + 1.2.3.3 habillage structure bois retenue).

La présente décision qui annule et remplace la décision n° 2019-163 du 21/10/2019 sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DECISION N° 2019-171 DU 30 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

IMMEUBLE SITUE RUE DIDEROT – MISE A DISPOSITION DE 2 GARAGES AU PROFIT DU FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD OMNISPORTS ATHLETISME

L'association FOOTBALL CLUB SOCHAUX MONTBELIARD OMNISPORTS ATHLETISME ne pourra pas réintégrer les locaux de stockage dont elle disposait précédemment du fait de la démolition du bâtiment.

L'association a demandé à pouvoir bénéficier de locaux de stockage afin d'y entreposer le matériel utilisé, chaque année, à l'occasion des courses du LION.

Deux garages municipaux situés rue Diderot peuvent être mis à disposition.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et de signer une convention de mise à disposition de locaux aux conditions suivantes :

- durée : 1 an à compter du 1^{er} novembre 2019 avec possibilité de tacite reconduction pour la même durée limitée à deux fois,
- loyer à titre gratuit.

DECISION N° 2019-172 DU 31 OCTOBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL – 18 RUE DE VELOTTE - MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet de réaménagement du bâtiment situé 18 rue de Velotte pour y installer le centre culturel Simone Veil, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée restreinte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) avec une remise des candidatures fixée au 5 août 2019 et une remise des offres, pour les 4 candidats retenus, fixée au 7 octobre 2019.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un marché public de maîtrise d'œuvre avec le groupement ayant pour mandataire DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI Architectes (69000 LYON) pour un montant de 142 007,89 € HT.

DECISION N° 2019-173 DU 5 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2019 - CONTRAT DE PRESTATION D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « ENSEMBLE VOUGEAU'CORS »

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association « Ensemble Voujeau'Cors » (Association loi 1901) qui propose des représentations de cors des Alpes le vendredi 06 décembre 2019 lors de la soirée Invité d'Honneur à la Roselière, comprenant 3 passages de 20 mn entre 20 h 00 et 23 h 00.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'Association « Ensemble Voujeau'Cors », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation d'animations avec l'association « Ensemble Voujeau'Cors » - 26 B, rue des Etroits – 25420 VOUGEACOURT, pour un montant de 200 € nets de TVA.

DECISION N° 2019-174 DU 8 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

STADE ANNEQUIN – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION SPORTING CLUB MONTBELIARD

L'Association SPORTING CLUB MONTBELIARD a demandé à pouvoir bénéficier de locaux.

La Ville de Montbéliard dispose de locaux vacants dans l'immeuble communal situé 40 Boulevard du 21^{ème} BCP (Stade Annequin) susceptibles de convenir aux activités du club.

L'Association Sporting Club Montbéliard a accepté cette proposition.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une convention de mise à disposition de locaux aux conditions suivantes :

- durée : 1 an à compter du 15 novembre 2019 avec possibilité de tacite reconduction pour la même durée limitée à deux fois
- loyer à titre gratuit
- charges de fonctionnement :
 - électricité, chauffage et eau (abonnement, consommation et maintenance) pris en charge par la Ville de Montbéliard
 - téléphone (abonnement, consommation et maintenance) et éventuellement les frais occasionnés par le fonctionnement du système de télésurveillance (alarme anti-intrusion) ainsi que l'entretien ménager (nettoyage et produits consommables d'entretien ménager) pris en charge par l'association Sporting Club Montbéliard
 - l'informatique sera à la charge de l'association (achat, abonnement et maintenance)

DECISION N° 2019-175 DU 8 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

RUE DU PORT – PARC DE STATIONNEMENT – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

La convention de mise à disposition par Voies Navigables de France du terrain sur lequel est aménagé un parc de stationnement rue du Port est arrivée à terme.

Il importe de maintenir ce parking à destination du public pour satisfaire aux besoins en stationnement du secteur.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France aux conditions suivantes :

- durée : 1 année jusqu'au 30 septembre 2020
- dépendance objet de la convention : parcelle de terrain de 1 870 m² en rive gauche du Canal du Rhône au Rhin servant de parking gratuit
- redevance pour une année : 598,40 € indexée au 1^{er} janvier en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

DECISION N° 2019-176 DU 8 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

MISE EN LUMIERE DU CHATEAU - OFFICE DU TOURISME - IMMEUBLE LION PEUGEOT – AVENANT 2 AU MARCHE 2018-038

Par décision n° 2018-038 du 25 juin 2018, le Maire a attribué le marché pour les travaux de mise en lumière à l'entreprise VIGILEC pour un montant de 169 440,00 € HT.

Par décision n° 2019-100 du 7 juillet 2019, le Maire a autorisé la signature de l'avenant n° 1 pour un montant de 12 996,00 € HT.

Il est nécessaire de procéder à un ajustement en plus-value en cours de chantier suite à des travaux non prévisibles apparus en cours d'exécution.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2018-038 pour un montant de 1 090,00 € HT.

DECISION N° 2019-177 DU 8 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

DESAMIANPAGE, DECONSTRUCTION ET DEMOLITION BATIMENT 5 RUE DU DOCTEUR FLAMAND – AVENANT 1 AU MARCHE 2019-045

Par décision n° 2019-105 du 11 juillet 2019, le Maire a attribué le marché pour les travaux de désamiantage, déconstruction et démolition du bâtiment sis 5 rue du Dr Flamand à l'entreprise B.T.T. pour un montant de 18 544,00 € HT.

Il est nécessaire de procéder à un ajustement en plus-value en cours de chantier suite à des travaux non prévisibles apparus en cours d'exécution.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2019-045 pour un montant de 950,00 € HT.

DECISION N° 2019-178 DU 20 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – EVOLUTION TARIFS 2019

Vu la délibération n° 2018-17.12-12 en date du 17 décembre 2018 relative à la tarification pour l'année 2019 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer les tarifs des produits vendus par les Musées comme suit :

Publications des Musées	2019
Rappel : prix minima et maxima à l'unité pour chaque catégorie de publications éditées par les Musées	
<u>Catalogues, mini-catalogues ou brochures d'expositions :</u>	Minima/maxima 2,00 – 100,00
<u>Catalogues :</u>	
Wurtemberg	10,00
La nature au creux de la main Jean Messagier	6,00
Messagier 1920 – 1999	15,00
Le voyage	10,00
Hôtel Beurnier-Rossel – Musée d'Art et d'Histoire	10,00
L'Herbier de Georges Cuvier	30,00
Guide de la Galerie d'Histoire Naturelle – Muséum	
Georges Cuvier	15,00
Circuit historique	10,00
Icones mycologiques de François Margaine	45,00
Mandeure : vies d'un sanctuaire (en vente seul)	15,00
Archéologies contemporaines (en vente seul)	10,00
<u>Les 2 ouvrages reliés par un bandeau :</u>	20,00
Mandeure : vies d'un sanctuaire + archéologies contemporaines	
Jorge PERIS	38,00
"Kilomètres/heure. Utopies automobiles et ferroviaires (1913-2013)"	24,00
Sarkis – Les pôles des aimants	15,00
Les visages du Lointain – Joanna Concejo	15,00
Albert André (1869-1954), Intimité d'un peintre réaliste (produit par les Musées)	10,00

<u>Catalogue Musée :</u> Jean Puy (1876-1960) Plénitude d'un fauve Henry Valensi « La musique des couleurs » Jean Messagier – éditions Cercle d'Art La Vie sur terre racontée en 100 fossiles –éditions Biotope	15,00 15,00 49,50 29,00
Publications des Musées	2019
<u>Achat pour revente</u> "I'Art Abstrait" – livre enfant à partir de 6 ans Sarah Barthère - Pierre Van Hove 2018 - Milan édition "L'Art Abstrait" – Dietmar Elger –Ed TASCHEN 96 pages	8,50 10,00
<u>Mini-catalogues :</u> Traduction en Allemand du catalogue Muséum Georges Cuvier (version condensée) Le Château de Montbéliard Que nous racontent les fossiles – édition du Pommier – collections les Petites Pommes du Savoir	6,00 2,50 4,90
<u>Brochures :</u> Textiles d'enfance Luca Francesconi (bilingue)	5,00 7,00
<u>Bandes dessinées :</u> Bande Dessinée CUVIER (réédition pour les 250 ans de CUVIER) Rahan à Romain-la-Roche La fiancée des Wurtemberg	Minima/maxima 6,00 – 12,00 11,50 10,00
<u>Livres-revues et publications :</u> Mémoires de verre, Regards sur le Pays de Montbéliard, Belfort, le Ballon d'Alsace, les Vosges. Revue Les génies de la science-Cuvier Dinosaures et autres reptiles fossiles de France Les carnets de voyage de Charles Contejean La révélation des mondes perdus de Claude CARDOT Soldat de la science – Charles Contejean Editions SEKOYA De l'ombre à la lumière dans le sillage de Cuvier - Charles – Léopold Laurillard Archéologies à petits pas – Raphaël De Fillipo La géologie à petits pas – François MICHEL	Minima/maxima 4,00 – 100,00 29,00 4,00 7,50 8,00 10,00 24,50 25,00 12,70 12,70
Affiches et posters : Exposition Rahan à Romain-la-Roche A l'image de Rahan Toute affiche des expositions en cours	Minima/maxima 1,50 – 8,00 1,50 2,50 1,50

Cartes postales et enveloppes (lot d'enveloppes compris)	Minima/maxima 0,50 – 9,00
Cartes postales <i>Tisser la modernité</i>	1,00
Lot de 6 cartes postales <i>Tisser la modernité</i>	5,00
Cartes postales <i>Fascinations orientalistes</i>	1,00
Cartes postales Château	0,75
Publications des Musées	2019
Cartes postales de l'exposition "Mémoires de verre"	
- à l'unité	1,00
- le lot de 8 cartes postales	
Cartes postales de l'exposition d'Albert André :	5,00
- La Dame au chapeau noir, le portrait de Renoir, Nu mauve, Femmes en rouge cueillant des fleurs.	
Cartes postales minéraux	0,50
Cartes postales Jean Puy (8 sortes différentes)	1,00
Cartes postales Henry Valensi	1,00
Autres cartes postales diverses	0,50
Enveloppe Rahan pré-timbrée	1,00
Lot de 10 enveloppes Rahan pré-timbrées	9,00
Dépliants – plaquettes :	Minima/maxima 0,75 – 6,00
Fiches pédagogiques :	Minima/maxima 0,30 – 3,00
CD – DVD et autres supports pédagogiques :	Minima/maxima 1,50 – 11,00
Boîtes à musique	10,50
Journaux :	Minima/Maxima 0,75 – 5,00
Ventes de produits dérivés :	Minima/maxima 4,00 – 30,00
Tim bird	10,00
Timmy	6,00
Le lot de 1 Tim bird+ 1 Timmy	15,00
Bionic Bird	60,00
Bustes de Charles Contejean	30,00
Figurines Rahan ou tigre à dents de sabre	4,00
Frais de port : (en fonction du poids) tarif en vigueur	
Jusqu'à 250 g	2,80
Au-delà de 250 et jusqu'à 500 g	4,20
Au-delà de 500g et jusqu'à 3 kg	5,60
Emballages :	Minima/maxima 0,35 – 0,55
Enveloppes à bulles (petit et moyen format)	0,35
Enveloppes à bulles (grand format)	0,55

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2019-049 du 12 avril 2019 et sera inscrite au registre des décisions du Maire.

DECISION N° 2019-179 DU 22 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A DES TIERS DE LA SALLE LES BAINS DOUCHES – LA SCENE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal portant tarification de l'année concernée.

Par décision n° 2015-034 du 24 avril 2015, il a été décidé de mettre à disposition des associations qui en font la demande la salle des Bains-Douches – La Scène et de signer les conventions à intervenir avec les utilisateurs sur la base du modèle type définissant les conditions de mise à disposition.

Il convient de modifier la convention type ainsi que son annexe relative à la tarification pour préciser les conditions de mise à disposition, notamment dans le cadre de la réglementation sur les établissements recevant du public et du plan Vigipirate avec : la facturation des coûts liés à la sécurité (SSIAP et agents de sécurité selon les préconisations de la sous-préfecture), et la désignation par l'utilisateur de deux personnes référentes technique/sécurité.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à disposition des associations qui en font la demande la salle des Bains-Douches – La Scène aux conditions énoncées dans la convention type annexée et de signer les conventions s'y rapportant.

La présente décision abroge la décision n° 2015-034 du 24 avril 2015.

DECISION N° 2019-180 DU 23 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

CENTRE LOU BLAZER – 12 RUE RENAUD DE BOURGOGNE - MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet de restructuration du centre Lou Blazer, situé 12 rue Renaud de Bourgogne, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) avec une remise des offres fixée au 28 octobre 2019.

Considérant les 13 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un marché public de maîtrise d'œuvre avec le groupement ayant pour mandataire la SARL PHILIPPE DONZE ARCHITECTE (25000 BESANCON) pour un montant de 84 000,00 € HT.

DECISION N° 2019-181 DU 21 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

École Sous la Chaux et logements – 46 route de Grand-Charmont (permis de démolir).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2019-182 DU 21 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2019 - CONTRAT DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « TAMBOURS COMTOIS »

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association « Tambours Comtois » (Association loi 1901) qui propose des animations musicales le samedi 30 novembre 2019, comprenant une représentation avec 4 passages de 30 à 40 mn entre 15 h 00 et 19 h 00 sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'Association « Tambours Comtois », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations avec l'Association « Tambours Comtois » - 6, rue du Vernois – 25420 VOUEAUCOURT, pour un montant de 300 € nets de TVA.

DECISION N° 2019-183 DU 21 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MATERIEL

Il est nécessaire de procéder à la vente d'une saleuse et d'une lame de la marque Schimdt dont le mauvais état ne permet plus l'utilisation.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise CASSANI DUBOIS SAS sise 12 rue Donnet Zedel 25300 PONTARLIER pour un montant de 400 € TTC.

DECISION N° 2019-184 DU 24 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE SALLES AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES UTILISATEURS – MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

Conformément à la délibération du Conseil Municipal portant tarification pour l'année concernée.

Il est possible de mettre à disposition des installations sportives municipales, des salles municipales et des salles dans des LCR (Locaux Collectifs Résidentiels) aux groupes scolaires, associations et autres utilisateurs dans le cadre de leurs activités.

Il convient de déterminer les conditions de mise à disposition qui doivent être contractualisées. Ces modalités sont définies dans une convention-type.

Suite à la libération du local qui était mis à disposition de l'association « Commerces et Acteurs Economiques de Montbéliard » (CAEM) au 2^{ème} étage de l'Espace Associatif 1, rue du Château, une salle de réunions a été aménagée.

Il convient de rajouter à la liste des salles municipales suivantes cette salle libellée « salle n° 3 ».

Il convient de mettre à jour la liste des installations sportives soumises à conventionnement.

Considérant les installations sportives et les salles suivantes pouvant être mises à disposition :

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Complexe sportif André Boillat – 12, Route d'Héricourt
Salles A – C et E2 -. Salle de musculation - Dojo

- Stade André Boillat – 12, Route d'Héricourt
- Champ de Foire – 13, Place du Champ de Foire
Courts de tennis - Boulodrome
- Gymnase de l'Allan – 13, Place du Champ de Foire
- Stade Blum – 13, Place du Champ de Foire
Terrain Honneur – Terrain annexe – Vestiaires
- Stade du Mont-Bart – 13, Place du Champ de Foire
- Stade de rugby – 13, Place du Champ de Foire
- Stade Jacky Boxberger – Rue du Champ du Cerf
Stade et salle de musculation
- Coteau-Jouvent
Gymnase – 2, rue Oehmichen
Dojo – 18, rue Oehmichen
- Complexe sportif Pajol – 12, rue du Miémont
Salle C – Dojo – Stand de Tir – Stand de Tir à air comprimé
- Gymnase Cuvier - Rue Linné
Salle de gymnastique – Mur d'escalade – Baby Gym
- Gymnase Grand-Chênois – Allée Adolphe Kegresse
Gymnase – Plateau EPS
- Gymnase Lou Blazer– Rue Hélène Boucher
Gymnase – Plateau EPS
- Gymnase Viette – Rue des Courts Cantons
Gymnase – Mur d'escalade
- Espace Victor Hugo – 1, rue Boileau
Salle de sport – Salle de musculation
- Jules Verne – Rue Claude Debussy
Footy – Salle de sport – Salle de musculation – Salle boxe
- Stade Annequin – 40, Boulevard du 21^e Bataillon des Chasseurs à Pied
Stade Honneur – Stade annexe
- Stade sur l'Eau – 13, place du Champ de Foire
- Stade Viette – Rue des Courts Cantons
- Centre Aquatique René Donzé (piscines couverte et découverte)

SALLES MUNICIPALES

- Centre socio-culturel des Hexagones – 10, rue Mozart
Salles 2, 2 bis, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14 et Rotonde

- Espace associatif 1, rue du Château
Salles 1, 2, 3, Bauhin et Mouhot
- Groupe Scolaire Victor Hugo – 14, Boulevard Victor Hugo
Salles 9, 10, 11, 12 et 13
- Espace Thourot – 3, rue Boileau
Salles Thourot et Boileau
- Salle de réunions du Pôle Sportif de la Chiffogne – 38, Boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied
- Salle de réunions Renaud de Bourgogne – Espace associatif Renaud de Bourgogne – 19, Boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied
- Salle polyvalente de l'Espace Victor Hugo – 1, rue Boileau
- Salle de réunions du Pôle associatif du Coteau-Jouvent – 2, rue Oehmichen
- Salle 27, rue Renaud de Bourgogne (LCR)
- Salle 10, rue Jean Zay (LCR)
- Salle 42, rue Lamarck (LCR)
- Salles 1 et 2 – 52, rue de la Beuse aux Loups (LCR)

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à la disposition des groupes scolaires, associations et autres utilisateurs qui en font la demande, les installations sportives municipales ainsi que les salles municipales et les salles dans des LCR (Locaux Collectifs Résidentiels), dans le cadre de leurs activités aux conditions énoncées dans la convention-type et de signer la convention s'y rapportant.

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2019-026 du 25 février 2019.

DECISION N° 2019-185 DU 23 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUÉS RUE SAINT-GEORGES – CONVENTION AVEC MME CHRISTELLE TODESCHINI

La Ville de Montbéliard a conclu un partenariat avec Mme Christelle TODESCHINI afin de proposer des animations avec des animaux pendant la durée du Marché de Noël.

Il est nécessaire d'abriter pour la nuit les animaux participant aux animations.

La Ville de Montbéliard dispose de locaux vacants situés rue Saint-Georges susceptibles de convenir.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure et de signer une convention d'occupation précaire avec Mme Christelle TODESCHINI aux conditions suivantes :

- durée : du 22 novembre au 31 décembre 2019
- redevance : 180,00 € y compris l'électricité

DECISION N° 2019-186 DU 25 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

**RENOUVELLEMENT DU MATERIEL SON POUR LA SALLE DE SPECTACLE DU JULES VERNE –
MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

La Ville de Montbéliard a besoin de procéder au renouvellement du matériel son pour la salle de spectacle du Jules Verne.

Une consultation a été engagée par publication au BOAMP et sur le profil acheteur de la ville le 7 octobre 2019 avec remise des offres fixée au 28 octobre 2019.

Considérant les offres reçues des entreprises SARL DIGILIGHT, PFL EVENTS et SARL AUDIO PRESTA SERVICE, considérant qu'en égard aux critères définis dans le règlement de la consultation, l'offre de la SARL AUDIO PRESTA SERVICE est économiquement la plus avantageuse et conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec l'entreprise SARL AUDIO PRESTA SERVICE, domiciliée ZAC du Pré Brenot – 6 rue des Maurapans – 25870 CHATILLON LE DUC le marché relatif au renouvellement du matériel son pour la salle de spectacle du Jules Verne pour un montant HT de 66 641,25 euros (soixante-six mille six cent quarante et un euros et vingt-cinq centimes).

DECISION N° 2019-187 DU 27 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

**LUMIERES DE NOEL 2019 - CONTRAT DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS PROPOSEES PAR
L'ASSOCIATION « BANDA STICKE »**

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association « Banda Stické » (Association loi 1901) qui propose des animations le dimanche 1^{er} décembre 2019 entre 14 h 30 et 18 h 30, comprenant 3 passages entre 14 h 30 et 18 h 30 sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par l'Association « Banda Stické », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R.2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations avec l'Association « Banda Stické » sise 4, rue de l'Épine – 25600 VIEUX CHARMONT, pour un montant de 300 € HT.

DECISION N° 2019-188 DU 27 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 4)

**LUMIERES DE NOEL 2019 - SPECTACLE « LES ENFANTS DE LA LUMIERE » PROPOSE PAR
L'ASSOCIATION RECRE A SONS AU THEATRE LE SAMEDI 07 DECEMBRE**

Dans le cadre des Lumières de Noël 2019, la Ville met en place un programme d'animations pendant la période de la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec l'Association « Récré à Sons » qui propose le spectacle « Les Enfants de la Lumière » le samedi 7 décembre 2019 au Théâtre municipal, comprenant 2 séances.

Considérant la spécificité de l'animation proposée par l'Association « Récré à Sons », qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément aux articles R.2123-1 et R.2123-3-1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestations d'animations « Les Enfants de la Lumière » avec l'Association « Récré à Sons » – 8 bis, rue des Roches – 25490 ALLENJOIE, pour un montant de 4 000 € nets de TVA.

DECISION N° 2019-189 DU 28 NOVEMBRE 2019 (L 2122.22 alinéa 5)

BATIMENT DES HALLES (ENTREE AILE OUEST) – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE STOCKAGE AU PROFIT DE LA SARL LES HALLES

La SARL LES HALLES a demandé à pouvoir bénéficier de locaux de stockage attenants à son local commercial situé 6 Cour des Halles sous l'enseigne « BIOCOOP », locaux qui seront exclus d'un commun accord expressément du statut des baux commerciaux.

La Ville de Montbéliard a accepté cette demande.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure et de signer une convention de mise à disposition de locaux avec la SARL LES HALLES aux conditions suivantes :

- date d'effet : 1^{er} décembre 2019
- durée : 3 ans avec possibilité de tacite reconduction d'année en année au-delà de la période initiale
- loyer annuel : 1 350,00 € (mille trois cent cinquante euros) payable par trimestre civil à terme échu et révisable chaque année
- les frais de fonctionnement (abonnement, consommation et maintenance) ainsi que l'entretien ménager sont à la charge du locataire

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2019-16.12-6	Autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020	13
2019-16.12-8	Action Cœur de Ville – Volet immobilier – Signature de la convention tripartite Action Logement / Ville de Montbéliard / Pays de Montbéliard Agglomération	14
2019-16.12-13	Associations – Adhésion et résiliations – Année 2020	17
2019-16.12-41	Aménagement d'une aire de camping-cars et d'une aire de services – Actualisation du plan de financement prévisionnel	44
- C -		
2019-16.12-1	Conseil Municipal – Installation de Monsieur Robert SENNERICH – Conseiller Municipal	2
2019-16.12-2	Commissions Municipales – Nomination d'un membre suite à la démission de Monsieur Roland GASTINEAU	2
2019-16.12-7	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 octobre 2019 – Approbation du rapport	14
2019-16.12-15	Coopération décentralisée – Convention de coopération décentralisée 2019/2020 – Ville de Montbéliard / Pays de Montbéliard Agglomération / Commune de Zimtanga	18
2019-16.12-16	Convention de transfert en application de l'article R 431-24 du Code de l'Urbanisme – Lotissement Brossolette	19
2019-16.12-24	Cité éducative – Signature d'un protocole d'accord pour l'utilisation du fonds d'amorçage	28
2019-16.12-25	Centre Médico-Scolaire Unique (CMSU) – Transfert à l'école primaire du Coteau Jouvent – Signature d'une convention	29
2019-16.12-26	Classes à horaires aménagés musicales à dominante vocale implantées à l'élémentaire du Petit-Chênois – Signature d'une convention	29
2019-16.12-39	Continuité écologique – Barrage des Neufs Moulins – Ajustement des coûts, demande de subventions et plan de financement prévisionnel	43
Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019		72

- D -

2019-16.12-3	Débat d'Orientations Budgétaires – Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2020	3
2019-16.12-30	Délégation de Service Public – Rapport d'activité – Année 2018 – Fourrière automobile / S.A. NEDEY	31
2019-16.12-37	Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2018 (DSU) – Rapport d'emploi	37
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	50

- E –

2019-16.12-14	Elections municipales – Mise à disposition de salles aux partis politiques et candidats politiques dans le cadre de la campagne électorale – Complément : la salle polyvalente de l'école Louis SOUVET	17
2019-16.12-27	Ecole élémentaire de la Prairie – Demande de subvention	30

- F –

2019-16.12-20	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la Ville (restauration scolaire) et le CCAS – Marché Public – Groupement de commande	21
----------------------	--	----

- H -

2019-16.12-17	Hexagones – Construction d'un pôle commercial – Désaffectation et déclassement du domaine public de la halle couverte	20
----------------------	---	----

- L -

2019-16.12-28	Lycée Cuvier – Demande de subvention pour projet exceptionnel	30
2019-16.12-31	Le 19, Centre Régional d'Art Contemporain de Montbéliard – Convention pluriannuelle d'objectifs 2020/2023 entre l'Etat –Ministère de la Culture- / la Ville de Montbéliard / Pays de Montbéliard Agglomération et l'association – Convention de contributions financières et non financières 2020/2023 entre la Ville de Montbéliard et l'association	32

- M -

2019-16.12-32	MA Scène Nationale – Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2014/2017 conclue entre Pays de Montbéliard Agglomération, les Villes de Bethoncourt, Montbéliard, Sochaux et l'association « Centre d'Art Vivant »	33
2019-16.12-33	Musée du Château des Ducs de Wurtemberg – Exposition -Dualité- les collections beaux-arts revisitées à partir du 15 mai 2020 – Présentation et plan de financement pour demandes de subventions	33

2019-16.12-34	Musées – Demande de subvention au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Inventaire et numérisation des collections de sciences naturelles – Année 2020	34
2019-16.12-35	Musées – Etude de faisabilité et de programmation pour le regroupement sur un site unique de l'ensemble des réserves des musées de Montbéliard	35
2019-16.12-1 (motion)	Motion relative au projet d'évolution de la sectorisation des collèges sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération	48

- O -

2019-16.12-36	Orchestre Victor Hugo – Avance sur contribution 2020	36
----------------------	--	----

- P -

2019-16.12-9	Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions	15
2019-16.12-10	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention	16
2019-16.12-12	Propriétés communales – Habilitation du Maire à déposer les demandes d'autorisation d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)	16
2019-16.12-18	Propriété non bâtie avenue Joffre – Cession à Monsieur Pierre ROYER	20
2019-16.12-21	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	22
2019-16.12-22	Personnel communal – Mise à disposition par la Ville auprès du CCAS de Montbéliard d'un médiateur pour l'activité PRE – Etablissement d'une convention	22
2019-16.12-23	Périmètres scolaires	23
2019-16.12-38	Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 – Annexe au Contrat de Ville Unique 2015-2022 de Pays de Montbéliard Agglomération	42
2019-16.12-40	Prise de participation de la SEDIA au capital de la société d'aménagement commercial du CHU Saint Jacques – Autorisation de la ville actionnaire	43

- R -

2019-16.12-11	Ravalements de façades d'immeubles – Subvention aux particuliers	16
----------------------	--	----

- S -

2019-16.12-5	Subventions aux associations – Versement d'acomptes avant le vote du Budget Primitif 2020	13
---------------------	---	----

2019-16.12-19	SEDIA – ZAC des Blancheries – Demande de garantie d'emprunt	21
2019-16.12-29	Subventions aux associations – Année 2019	31

- T -

2019-16.12-4	Tarification – Année 2020	12
---------------------	---------------------------	----